

Comprendre et agir

La grève enseignante, en quête d'efficacité

**Laurent Frajerman (dir.)
avec Nada Chaar (responsable éditoriale)**

Comprendre et Agir

L'Institut de recherches de la FSU publie ici des documents directement issus des réflexions et des activités du mouvement social, qu'il s'agisse de sa composante syndicale ou des organisations non-gouvernementales. Comprendre, pour indiquer qu'il existe aujourd'hui toute une série de questions pour lesquelles il n'y a pas de réponse immédiate. Elles supposent réflexions collectives et échanges. Agir parce que le mouvement social a aujourd'hui une responsabilité qu'il n'avait pas à ce point lorsque les formes d'organisations plus traditionnelles, notamment politiques, structuraient fortement le champ social.

- Louis Weber, OMC, AGCS, *vers la privatisation de la société ?*, 2003
Christian Laval, Régine Tassi, *L'économie est l'affaire de tous, Quelle formation des citoyens ?*, 2004
Élizabeth Labaye (coord.), *Politiques de santé. Refonder la solidarité*, 2004
Corrado Delfini, Joseph Romand, *Politiques de l'emploi : face aux menaces libérales*, 2004
Christian Laval, Régine Tassi, *Enseigner l'entreprise, Nouveau catéchisme et esprit scientifique*, 2005
Collectif, *La validation des acquis de l'expérience*, 2005
Hélène Latger, Jean-François Wagniar (coord.), *Des femmes sans histoire ?* 2005
Collectif, *Salaires et pension, Et si on augmentait ?*, 2006
Évelyne Rognon, Louis Weber, *La laïcité, 100 ans après*, 2006
Yves Baunay et Francis Vergne, *Formation professionnelle, Regards sur les politiques régionales*, 2006
Hélène Latger, Jean-François Wagniar, *Religion et politique*, 2006
Laurent Albaret, Hélène Latger, Jean-François Wagniar, *La riche histoire des pauvres*, 2007
Daniel Rallet (coord.), *Retraites : la solidarité a de l'avenir*, 2008
Alain Chaptal, Thomas Lamarche, Romuald Normand, *Payer les profs au mérite ?*, 2008
Jean-Michel Drevon, Anne Féray, Didier Horus, Springfields Marin, Daniel Rallet, *Fonctionnaire, quelle idée !*, 2009
Yves Baunay, Marylène Cahouet, Gérard Grosse, Michelle Olivier, Daniel Rallet (coord.), *Le travail enseignant*, 2010
Évelyne Bechtold-Rognon, Thomas Lamarche (coord.), *Manager ou servir*, 2011

Table des matières

Avant-propos <i>Gérard Aschieri et Alain Dalançon</i>	5
Introduction <i>Laurent Frajerman</i>	9
1 ^{re} partie. Faire la grève, une bonne idée ?	
Introduction <i>Danielle Tartakowsky</i>	23
Du rejet de la grève à son apprentissage par les syndicats de l'enseignement primaire (1905-1938) <i>Loïc Le Bars</i>	27
La difficile appropriation de la grève par les professeurs de lycée, 1919-1939 <i>Yves Verneuil</i>	35
Des enseignants non grévistes : les stagiaires <i>Nada Chaar</i>	45
Comment gagner ? De l'articulation entre le particulier et le général, de la capacité de « blocage » <i>Jean-Michel Drevon</i>	55
L'évolution de la réglementation du droit de grève des enseignants <i>Quentin Lohou</i>	63
2 ^e partie. Retour sur des expériences grévistes	
Les grèves tournantes, en 1962, de tout le SNET pour les seuls PTA <i>Louis Astre</i>	73
La grève des enseignants, point de vue <i>André Dellinger</i>	77
Table ronde. La grève de 24 heures, souvent critiquée, toujours pratiquée	83

3 ^e partie. Les alternatives à la grève classique : une recherche typiquement enseignante ?	
Introduction	
<i>René Mouriaux</i>	93
La grève administrative de 1965	
Alain Dalançon	95
Note sur la singularité de l'action du SNET dans la grève administrative de 1965	
<i>Louis Astre</i>	103
Le rapport des enseignants-chercheurs à la grève et à l'action collective. Retour sur le mouvement de 2009	
<i>Bertrand Geay</i>	109
La « fabrique » d'une grève interprofessionnelle : Le Havre 2010	
<i>Alain Ponvert</i>	117
La « journée d'action » : une pratique de mobilisation enseignante au regard des conflits du privé	
<i>Baptiste Giraud</i>	125
4 ^e partie. La grève, oui mais combien de temps ?	
La grève des instituteurs et institutrices de la Seine de 1947	
<i>Robert Hirsch</i>	135
Le mouvement des enseignants de Seine-Saint-Denis en 1998	
<i>Bernard Boisseau</i>	143
La grève de 2003, leçons d'un traumatisme	
<i>Gérard Aschieri</i>	151
Conclusions	
<i>André D. Robert</i>	159
Postface	
<i>Bernadette Groison</i>	171
Glossaire	175
Les auteurs	177

Avant-propos

Gérard Aschieri, président de l'IRHES¹

Alain Dalançon, président de l'IRHSES²

Ce livre restitue les travaux du colloque du 11 octobre 2012 consacré à la « La grève enseignante, en quête d'efficacité ». Il se situe dans la continuité de celui que l'Institut de recherches de la FSU avait édité pour publier les actes du colloque de décembre 2006 sur « La naissance de la FSU³ ». Il en diffère cependant, car le colloque de 2012 constitue une première.

D'abord sa préparation ne revient pas à l'Institut de Recherches de la FSU seul, même s'il en a été le maître d'œuvre. Elle repose en effet sur un double type de partenariat, permettant ainsi une approche ouverte du sujet ambitieux que nous avons décidé de traiter. Elle scelle en premier lieu la collaboration entre deux instituts de recherches syndicaux d'une même famille, celui de la FSU et l'IRHSES. Mais sa mise en route résulte aussi d'un partenariat avec deux instituts universitaires, le CURAPP (Centre universitaire de recherches sur l'action publique et le politique de l'université d'Amiens), représenté par Bertrand Geay, et le

1. Institut de recherches historiques, économiques, sociales, culturelles (IRHESC) fondé en 1994 par la FSU.

2. Institut de recherches historiques sur le syndicalisme dans les enseignements de second degré fondé en 1985 par le SNES.

3. La préparation du colloque est le résultat du travail de toute une équipe auprès de Laurent Frajerman qui en a assuré sa direction : Nada Chaar, Jackie Viel, Gérard Blancheteau, Jean-Michel Drevon et Gérard Aschieri pour l'Institut de recherches de la FSU, et du côté de l'IRHSES : Alain Dalançon, Gérard Réquigny et Françoise Chevalier. Nada Chaar a revu les textes des communications avec leurs auteurs et accompli le travail éditorial. Laurent Frajerman a assuré la coordination de l'ensemble de cette publication.

Centre de recherches historiques de l'université de Paris 8, présidé par Danièle Tartakowsky. Nous remercions donc ces deux instituts universitaires d'avoir bien voulu apporter leur caution scientifique en présidant une séance et en nous proposant des communications. Ajoutons nos remerciements à notre ami René Mouriaux, qui a accepté la présidence d'une séance et dont la grande connaissance de l'histoire politique et syndicale reste toujours précieuse, ainsi qu'à André Robert qui a soutenu le projet et a bien voulu tirer les conclusions de la journée d'études.

Remercier ces universitaires ne signifie pas que nous ne mesurons pas au même prix le concours d'autres professeurs, qu'on appelait aussi universitaires jusque dans les années 1960, historiens ou non, actifs ou retraités, et en même temps militants syndicalistes. Certains sont auteurs de thèses sur l'histoire du syndicalisme enseignant. D'autres ont fait connaître leurs recherches par des articles et des livres. D'autres enfin ont été ou sont toujours des militants syndicalistes chargés de responsabilités importantes et ont participé à la construction et à l'histoire de la FSU.

Cette diversité des intervenants, chercheurs et syndicalistes, nous l'avons voulue, à travers trois types d'interventions : des communications classiques, des notes écrites et la participation à une table ronde. À cela plusieurs raisons, auxquelles nous attachons beaucoup de valeur. Nous pensons en effet qu'il n'y a que des avantages à confronter les analyses de spécialistes de sciences voisines, mais distinctes, que sont l'histoire, la sociologie et les sciences politiques. Mais surtout – ce qui fait l'originalité de l'approche d'instituts de recherches comme les nôtres –, l'expérience nous a enseigné à apprécier les fruits du croisement des regards des acteurs militants et des analyses des scientifiques pour appréhender la compréhension des faits, y compris dans la longue durée.

Le sujet s'y prêtait : la grève enseignante. Une grève particulière à bien des égards, dont on pourrait retenir d'emblée trois caractères permettant de tracer des pistes pour des problématiques.

Le premier réside dans l'impact de la cessation du travail par les enseignants : elle ne porte pas atteinte à la « plus-value capitaliste » ; elle ne fait pas perdre d'argent à l'« État-patron ». Les moyens de pression des syndicats enseignants par la grève sur le pouvoir politique ne sont donc pas exactement de même nature que ceux des autres travailleurs, en particulier non-fonctionnaires, sur leurs employeurs, même s'ils se situent dans le même système politique, économique et social.

Le second est historique. Pendant très longtemps la grève, marqueur de l'identité ouvrière, n'a pas fait partie des pratiques ni de la culture des enseignants. Respectueux de la loi, des valeurs républicaines, attachés à leur mission d'éducateurs, ils n'ont pas osé enfreindre massivement l'interdiction aux fonctionnaires de faire grève durant toute la 3^e République et sous le régime de Vichy.

Le troisième relève également de l'Histoire mais aussi du Droit. Si à partir de 1946, les fonctionnaires ont obtenu le droit plein et entier de faire grève, garanti par le statut général de la fonction publique, ils ont dû l'exercer dans le cadre des lois qui le réglementent. Or ce droit a été de plus en plus réglementé, dans ses formes, ses préavis, ses rétorsions financières.

Cet ouvrage ne se présente pas comme des actes à proprement parler : il ne publie pas toutes les interventions des participants, fort diverses et toujours difficiles à résumer. Nous avons fait le choix en effet d'un livre aux dimensions modestes et largement accessible aux lecteurs. La richesse du colloque est cependant bien retranscrite à travers la publication de l'introduction, des différentes communications et notes écrites, du débat de la table ronde et de la conclusion.

Terminons en formant le vœu que la diversité d'approches de l'histoire de cette grève particulière qu'est la grève enseignante permette une réflexion ouverte, une analyse lucide de notre propre histoire, afin d'être mieux à même d'affronter les défis présents et à venir.

Introduction

Laurent Frajerman

Les enseignants sont régulièrement vilipendés par le pouvoir et la presse, qui les qualifient de « gréviculteurs ». En effet, un professeur des écoles fait environ quatre fois plus grève qu'un salarié du privé¹. Pourtant, les militants trouvent que leurs collègues sont peu combatifs, des interrogations existent dans la FSU sur les modes d'action utilisés, et leur pertinence dans un contexte d'offensive néolibérale. Rien ne prédisposait d'ailleurs les enseignants à devenir les fers de lance du mouvement social : ils exercent un métier de classes moyennes, leur milieu est individualiste et empreint de modération politique... Il m'a donc paru judicieux d'étudier le décalage entre la perception de la grève enseignante par le grand public et par les militants, d'interroger l'efficacité de cet outil, de réfléchir à son éventuel renouvellement. D'autant que la grève est un excellent analyseur d'une profession, de sa relation à la société.

La grève n'est pas qu'un moyen d'action, elle est aussi et surtout un marqueur identitaire, la preuve que l'organisation qui l'emploie est bel et bien un syndicat, et pas simplement une association professionnelle (Yves Verneuil). Elle est liée au système plus global de relations sociales entretenu dans un secteur. On ne peut comprendre la grève sans se référer à la nature du syndicalisme enseignant, et au rapport que les enseignants du secteur public entretiennent avec leur employeur, l'État. Un rapport ambivalent au cours du siècle : ils défendent l'État républicain, tout en critiquant son

1. Cinq fois entre 2005 et 2007, mais quatre entre 1999 à 2006. J'arrondis au chiffre le plus élevé pour le privé et au plus faible pour les enseignants. Je remercie Eugenio Bressan pour son aide sur cette question délicate.

autoritarisme et en constituant un corps intermédiaire². Les débats du début du 20^e siècle, lorsque la grève et le syndicalisme sont interdits aux fonctionnaires, le montrent amplement. Comment des fonctionnaires pourraient-ils s'opposer à la volonté générale, exprimée à l'occasion des élections ?

Une démarche particulière

Le colloque dont ce livre est issu avait pour objectif de stimuler la réflexion militante en l'ancrant dans une connaissance des expériences de lutte passées. L'Institut de Recherches de la FSU ne pouvait déléguer l'analyse aux seuls experts, même proches de ses conceptions. Le colloque a donc été conçu dans une démarche d'éducation populaire³. Le principe est d'affirmer l'égalité importance des points de vue des acteurs et des chercheurs, chacun avec sa spécificité : les témoins portent un vécu, analysent leur expérience, tandis que les historiens et sociologues appliquent des méthodes qui fondent la scientificité de leur travail. La conclusion d'André Robert développe ce point, et notamment son arrière-plan théorique⁴.

Le choix des acteurs, toujours difficile et aléatoire, ne doit pas être interprété comme celui d'une version officielle. Ils ont été sélectionnés notamment en fonction des rôles qu'ils ont occupés (y compris dans des tendances minoritaires à la FSU, conformément à son principe fondateur de pluralisme), mais ils s'expriment en leur seul nom. Le plus important est qu'acteurs et chercheurs dialoguent. Ainsi, le travail d'Alain Dalançon sur la grève administrative de 1965 ne pouvait qu'intéresser Louis Astre, l'un des principaux acteurs de cet évènement. Sur l'essentiel, leurs avis convergent, cependant l'historien n'est pas le porte-voix du militant, lequel souhaite légitimement mettre l'accent sur certains aspects. Pour ces

2. Frajerman L., « L'engagement des enseignants. Figures et modalités, 1918-1968 », *Histoire de l'éducation*, n° 117, janvier 2008, p. 57-95.

3. Les colloques de l'Institut d'histoire sociale de la CGT constituent une belle illustration de cette démarche : Bressol E., Dreyfus M., Hedde J., Pigenet M. (dir.), *La CGT dans les années 1950*, Rennes, PUR, 2005.

4. Cf. également Robert A. (dir.), *Le syndicalisme enseignant et la recherche : clivages, usages, passages*, Grenoble, PUG, 2004.

raisons, Louis Astre a écrit un autre article dans ce livre, centré sur le syndicat qu'il dirigeait, le SNET.

Mesurer la surconflictualité enseignante

Les enseignants font beaucoup plus souvent grève que les salariés du privé, et plus que les autres fonctionnaires. De 1999 à 2006⁵, un professeur des écoles fait en moyenne 0,53 jour de grève par an, contre 0,43 pour l'ensemble des fonctionnaires⁶. Entre 2005 et 2007, on compte 0,68 jour de grève par professeur des écoles et par an contre 0,14 jour de grève par salarié du privé⁷.

En volume, il y a eu 1 421 000 Journées individuelles non travaillées (JINT) pour fait de grève dans le privé en 2006⁸ contre 668 133 jours au seul ministère de l'Éducation nationale⁹. Ce ministère, qui n'emploie que 3,5 % de la population active, représente à lui seul 70 % du total de jours de grèves de la fonction publique de l'État et 28 % de l'ensemble des salariés !

Ces statistiques sont néanmoins à prendre avec précaution. Ainsi, en 2006, le ministère de l'Éducation nationale trouve 70 000 JINT de plus que celui de la Fonction publique, soit une marge d'erreur de 10 %... C'est encore plus vrai dans le privé, ce qui implique de raisonner sur des ordres de grandeur plus que sur des chiffres précis. Comment les interpréter ? Baptiste Giraud nuance les résultats obtenus en comparant des *jours* de grève, puisque les formes d'action diffèrent dans le privé, en étant nettement plus brèves. Est-il pour autant anodin que les uns se lancent dans une grève de deux heures alors que les autres perdent une journée entière de salaire ? Bien sûr, les enseignants perdent de toute façon 1/30 de leur salaire. Cette réglementation s'est durcie avec

5. En retirant 2003, année trop favorable aux enseignants.

6. Rapport de l'assemblée nationale, p. 8. www.assemblee-nationale.fr/13/pdf/rapports/r1045.pdf.

7. <http://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/2009.04-18.2.pdf>.

8. http://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/TABLEAUX_2005-2007.pdf d'après l'enquête Acemo « Négociation et représentation des salariés », DARES.

9. Le total est de 952 354 JINT dans la fonction publique de l'État. DGAFF, bureau du statut général et du dialogue social.

le temps (Quentin Lohou), réussissant seulement à canaliser la conflictualité enseignante. La différence dénote néanmoins un affaiblissement des luttes dans le privé. Dans les secteurs productifs où la nuisance est strictement proportionnelle à la durée de l'arrêt de travail, il est clair qu'une grève plus courte est moins percutante...

La surconflictualité enseignante ne se résume pas à sa manifestation la plus connue, la journée de grève, elle revêt une gamme très variée d'actions. Depuis 1974, le milieu connaît même sa grève par procuration, lorsque les élèves viennent en renfort de leurs professeurs en occupant ou en bloquant le lycée. La piste reste à creuser de cet apport des lycéens et des étudiants¹⁰ aux actions de leurs enseignants. Attention toutefois à l'illusion d'optique : la conflictualité des enseignants n'a pas augmenté, elle a seulement moins diminué que celle d'autres professions, comme les métallurgistes, avant-garde de la classe ouvrière des années 1950. La force et la régularité de la grève enseignante ont pris plus de relief, sans que cela ne dissipe les interrogations de ses tenants.

Une explication forte : les identités professionnelles

La grève constitue une affirmation du groupe professionnel, de sa cohésion, de ses valeurs. On fait grève parce qu'on est intégré dans le groupe enseignant. L'étude de Nada Char sur les stagiaires non grévistes montre ce qui les différencie des grévistes, mais aussi l'existence d'une culture enseignante commune, une vision du monde relativement homogène, qui pourrait laisser espérer leur conversion à l'action militante, à condition que le syndicalisme sache répondre à leurs aspirations. Sa force est d'avoir toujours incarné les identités professionnelles du monde enseignant. Ainsi, Jean-Michel Drevon, loin d'opposer la grève générale aux objectifs catégoriels, aux luttes partielles, les relie. Comme militant de la tendance École émancipée, on aurait pu imaginer qu'il refuse cette dimension corporative (et non corporatiste) du mouvement social.

10. Geay B. (dir.), *La protestation étudiante. Le mouvement étudiant du printemps 2006*, Paris, Raisons d'agir, 2009.

Au fond, on ne fait pas grève seulement pour obtenir des créations de postes ou des augmentations de salaire, selon le modèle de l'individu rationnel. Ainsi Claude Allègre, en attaquant l'image des professeurs, présentés comme un obstacle à la modernisation du système, a-t-il percuté leur estime de soi et leur identité intime, provoquant des réactions affectives qui dépassaient de loin le seul enjeu revendicatif. Le nombre de grévistes contre ses réformes était supérieur à la mobilisation contre de Robien, qui projetait pourtant d'alourdir la charge de travail...

Quelle spécificité pour la grève enseignante ?

Revenons à la racine de la grève enseignante. Elle n'est pas obligatoirement incluse dans le répertoire d'action des enseignants, comme le démontre le cas allemand (André Dellinger). Cependant, même dans ce pays, les enseignants procèdent à des grèves « démonstratives », tolérées du moment qu'elles n'exigent pas de revalorisation salariale (André Robert). En France, la grève enseignante appartient au domaine plus large de la grève de la fonction publique, négligée par une historiographie qui privilégie la grève ouvrière, plus romantique autrefois, plus désespérée aujourd'hui.

Chez les ouvriers, la grève a précédé et construit le syndicat : après de premières révoltes spontanées, ils constatent que les patrons rognent progressivement les acquis et se débarrassent des meneurs¹. Cela provoque la prise de conscience du besoin d'une organisation syndicale qui instaure un rapport de force permanent. Or, chez les enseignants, on assiste au phénomène inverse, l'activité syndicale permet progressivement l'habituation des personnels à ce mode d'expression sulfureux. La grève est issue d'une construction graduelle par des générations militantes, malgré une forte répression (la plupart des fonctionnaires révoqués au début du 20^e siècle sont des syndicalistes enseignants²).

1. Perrot M., *Jeunesse de la grève, 1871-1890*, Paris, Le Seuil, 1985.

2. Siwek-Pouydesseau J., *Le syndicalisme des fonctionnaires jusqu'à la guerre froide*. Lille, PUL, 1989.

Elle provient indirectement d'un effort constant de développement de la sociabilité enseignante et de l'esprit de corps qui s'y rattache³. Les syndicalistes s'en servent quelquefois pour culpabiliser les non-grévistes, comme la section FEN de la Haute-Vienne en 1957 : « À l'égard de nos camarades responsables syndicaux, la non-réussite de la grève serait une trahison morale. Ils ont été élus démocratiquement par nous. Ils ont présenté nos revendications aux ministres avec notre accord. [...] Au moment où tous ces moyens ayant échoué, ils se retournent vers nous, ce serait une mauvaise action de les désavouer⁴. »

Outre le registre moral, il arrive même que l'on invoque la discipline syndicale, ainsi la section SNI de la Somme publie en 1958 la liste des non-grévistes. Le syndicalisme enseignant n'a jamais obtenu la participation de l'ensemble de ses membres aux actions qu'il décide (Danielle Tartakowsky). Il ressent d'autant plus durement cette limite que la seule invocation du nombre important de syndiqués ne suffit pas à convaincre les pouvoirs publics de satisfaire ses revendications.

Cette évolution croisée démontre l'insuffisance de la seule explication de la surconflictualité enseignante par les conditions matérielles, le revenu, la capacité d'agir... Les premiers ouvriers grévistes du 19^e siècle n'affrontaient-ils pas une conjoncture bien pire qu'aujourd'hui ? De même, les droits syndicaux et garanties collectives étaient nettement moins développés dans les années 1950. Aujourd'hui, les enseignants se mobilisent alors qu'eux-aussi vivent une période de régression, confrontés à l'intransigeance des gouvernements, à la rétraction de leurs rémunérations, etc. La grève est une construction sociale, d'où l'intérêt d'en étudier les origines et les fondements dans une profession emblématique.

3. Frajerman L., « Construction des liens sociaux et des solidarités professionnelles : le rôle du syndicalisme enseignant », *Regards croisés*, n° 1, janv.-fév. 2012, p. 30-33.

4. Frajerman L., *Les frères ennemis. La Fédération de l'Éducation nationale et son courant « unitaire » sous la 4^e République*, Paris, Syllepse, à paraître.

Le rapport à l'administration⁵, à la hiérarchie intermédiaire (inspecteur de l'Éducation nationale, proviseur...) est essentiel pour comprendre les comportements grévistes. Quel est l'effet établissement ? Si ce livre privilégie l'échelle nationale, on ne peut faire l'impasse sur les multiples mouvements locaux (comme par exemple le mouvement des cinq cents postes en Loire-Atlantique en 2003). Les enseignants oscillent entre conflictualité et loyauté affichée envers les hiérarchies. Défenseurs intransigeants de la République au cours du 20^e siècle, souvent en accointance avec elles, ils vont peu à peu ériger les sections syndicales en contre-pouvoir. Un certain équilibre régnait sous la 4^e République, permettant une régulation des relations sociales avec l'administration. Sous la Ve république, la volonté du Pouvoir de se dégager de l'emprise syndicale a abouti à une dégradation des rapports à tous les niveaux. Aujourd'hui, dans de nombreux établissements du second degré, la conflictualité est nourrie par un refus des nouvelles méthodes de management⁶. À l'opposé, des professeurs affichent leur loyauté envers l'institution tout en participant aux journées d'action nationales.

Les temps de la grève

La gestion du temps est un aspect important de la grève, car elle conditionne la possibilité d'une extension/amplification du mouvement. Sur la longue durée, le syndicalisme enseignant privilégie les actions mûrement réfléchies, donc préparées à froid. Les enseignants en grève ressemblent alors à une armée en campagne, que ses chefs syndicaux ne font manœuvrer que lentement. À tel point que jusque dans les années 1960, leurs décisions étaient prises des semaines à l'avance, par le biais de référendums et autres consultations des militants (Yves Verneuil et Alain Dalançon notamment). Cette pratique démocratique – mais si longue – prouve que la grève n'est pas alors considérée comme une fin en soi, mais comme une étape importante dans un processus

5. Geay B., *Le syndicalisme enseignant*, Paris, La Découverte, 2005.

6. Bechtold-Rognon É. & Lamarche T. (dir.), *Manager ou servir?*, Paris, Syllepse, 2011.

de négociation avec le gouvernement, avec lequel elle gère l'Éducation nationale. Elle vise principalement à établir une pression suffisante pour conforter les dirigeants syndicaux dans leurs discussions avec le pouvoir.

Le livre contient deux exemples de grèves originales (grève reconductible des instituteurs de la Seine en 1947 et grève administrative des professeurs en 1965) qui ne donnent pas assez satisfaction à leurs instigateurs. De ce fait, leur souvenir est refoulé et la grève de 24 heures en ressort valorisée. Dans la palette des actions utilisables, les dirigeants des syndicats enseignants constatent chaque année la praticité du recours à ce type de grève. Les débats entre anciens et actuels dirigeants de premier plan de la FSU, réunis dans une table ronde, l'ont montré amplement : Laurent Cadreils a ainsi déroulé un véritable protocole de mise en œuvre de cette grève dans la section de Haute-Garonne du SNUipp. La routinisation est attestée dès les années 1950, mais peut-on chaque année mener des luttes de type nouveau ? La recherche d'alternatives résonne quelquefois comme le parent de l'inaction. Toutefois, Bertrand Geay explore l'inventivité du mouvement des enseignants-chercheurs en 2009 (aspect ludique et médiatique d'initiatives comme la Ronde des obstinés). L'absence de tradition de lutte aide paradoxalement à sortir des sentiers battus.

Dans une tradition rappelée par Monique Vuailat, le courant Unité et Action cherche à impulser des actions plus dures, espérant entraîner le personnel dans une dynamique. On assiste à partir de Mai 68 à une inflation du nombre de grèves, impulsée par Unité et Action, qui s'accompagne toutefois d'une diminution du taux de grévistes. Pour multiplier les chances de lancer une action durable, les nouveaux responsables du SNES prennent le risque de la grève minoritaire. Aujourd'hui l'idée qu'une minorité active peut suffire à étayer une lutte enseignante ne choque plus, et se trouve même en filigrane dans l'article de l'ancien secrétaire général de la FSU (Gérard Aschieri).

Après Mai 68, la grève reconductible devient possible dans le milieu enseignant (1995, 2003...). Nous manquons

d'explications sur cette conversion à des grèves longues. Si les enseignants ont toujours joué un rôle pivot sur le plan interprofessionnel, on ne peut affirmer pour autant que la solidarité avec la classe ouvrière les motive. On peut remarquer que l'intensité de ce phénomène est corrélée aux territoires dans lesquels les enseignants rencontrent de lourdes difficultés dans l'exercice de leur métier (mouvement de la Seine-Saint-Denis par exemple⁷). La lutte serait alors le signe d'une souffrance au travail, le symptôme d'une exaspération professionnelle provoquée par le déclassement social. Cela n'élucide que partiellement la force de ces mouvements torrentueux.

Ébauche de périodisation de la grève enseignante

La périodisation ici proposée est une tentative de rendre compte de l'évolution sur la longue durée des formes de grève pratiquées par les enseignants. Les scissions de la vie politique constituent les bornes des phases repérées, conformément au lien entre enseignants du secteur public et État.

1. 1918-1945 : phase d'acculturation. Les syndicalistes eux-mêmes doivent se faire violence pour adopter ce moyen d'action. En témoignent les passionnants débats entre syndicalistes révolutionnaires, qui hésitent à faire grève alors qu'ils se voient comme l'avant-garde du militantisme enseignant et ne rechignent pas à être minoritaires (Le Bars).

2. 1945-1968 : phase d'institutionnalisation. La ritualisation de la journée de grève est renforcée par l'échec de tentatives plus radicales, comme la grève des instituteurs de la Seine décrite par Robert Hirsch. Cette phase est corrélée à l'instauration d'un État social, recherchant le compromis entre les forces sociales, ce qui se traduit dans le monde enseignant par une participation syndicale à la gestion du système éducatif.

3. 1968-années 1980 : phase de radicalisation. La première participation des enseignants à une grève générale,

7. Poupeau F., *Contestations scolaires et ordre social. Les enseignants de Seine-Saint-Denis en grève*, Paris Syllepse, 2004.

en mai-juin 1968, constitue un tournant⁸, accentué par les bouleversements syndicaux des années précédentes (unification du SNES et du SNET en 1966, nouvelle majorité Unité et Action dans le SNES en 1967, puis dans le SNEP en 1969). Les mentalités changent et on assiste à des mouvements enseignants – le terme compte – prolongés, de formes variées et donc moins prévisibles. L'apport des minorités de la FEN (Unité et Action, École émancipée) réside dans cette radicalité nouvelle des formes de mobilisation, accompagnée d'une plus grande souplesse.

4. Des années 1980 à nos jours : phase de remise en question partielle. L'État social des Trente Glorieuses se délite et la combativité de la période précédente est affectée par la régression en cours, sans que n'émerge un modèle alternatif. La grève enseignante perd de sa spécificité (diversification des durées d'action, jusqu'à des mois durant pour les chercheurs en 2009). Les syndicats sont affaiblis et encadrent moins les luttes, à l'exemple du rôle de l'AG des établissements en lutte dans le mouvement de Seine-Saint-Denis en 1998 (Bernard Boisseau). À partir de 1992, un nouveau pôle majoritaire, plus radical, émerge, avec le rassemblement dans la FSU⁹ des anciens minoritaires de la FEN. Alain Ponvert montre ainsi l'insertion des militants et de certains adhérents de la FSU dans un mouvement interprofessionnel, dont l'un des temps forts est le blocage des raffineries de pétrole, bien loin de l'univers policé des enseignants des années 1950... Néanmoins, la FSU s'inscrit dans le sillage de pratiques grévistes bien ancrées, et garde en bonne place dans son répertoire d'action la grève de 24 heures, à laquelle le grand public identifie encore aujourd'hui l'action enseignante.

Peut-on répondre à la question de l'efficacité ?

Comment mesurer l'efficacité de la grève, sur quels critères ? Il paraît bien difficile d'établir l'impact d'une action

8. Dalançon A., *Histoire du SNES*, t. 2: *Les années tournant (1967-1973)*, Paris, IRHSES, 2007.

9. Szajnfeld R., *Histoire de la FSU*, t. 1, *Une percée flamboyante (1993-1997)*, Paris, Syllepse, 2010.

précise, car celle-ci s'insère dans un ensemble (Marianne Baby). La grève enseignante ne correspond guère au schéma action-réaction immédiate (de l'employeur). Il faut prendre en compte ses effets diffus. La répétition et la force des luttes enseignantes (dont les manifestations sont une autre facette) instaurant un rapport de forces durable, le pouvoir hésite avant de s'attaquer aux acquis sociaux de la profession.

L'objectif et le type de grève mené comptent aussi. Quelquefois, les objectifs réels des grévistes sont plus généraux, moins pragmatiques que la liste officielle des revendications, comme lorsqu'il s'agit de contester les ministres de Nicolas Sarkozy. Au contraire, les grèves locales peuvent être évaluées, car bien souvent, elles correspondent à des revendications précises que les pouvoirs locaux sont susceptibles de satisfaire, surtout si elles obtiennent le soutien actif des parents d'élèves (création de postes, départ d'un chef d'établissement autoritaire...). Même remarque pour les grèves motivées par un fait précis, comme celle du 15 décembre 2011, même si son succès (Frédérique Rolet) ne suffit pas à expliquer l'abandon de l'idée d'évaluation des professeurs par les proviseurs. Il a fallu une alternance politique pour cela.

L'efficacité de l'action varie suivant le contexte ; dans le privé, les grèves sont plus efficaces en période de croissance, et donc à la fois plus nombreuses et moins longues. Pour les enseignants, la grève ne constitue pas une arme évidente, car elle rapporte de l'argent à l'employeur. Pourtant, elle s'est imposée, parce qu'à défaut de peser sur l'économie, elle représente tout de même un coût social (garde des enfants, souci de l'opinion pour la qualité de l'éducation...). Sa pertinence est donc directement corrélée au contexte politique au sens large. Mais alors, quel est l'objectif de la grève enseignante ? Bien souvent de populariser les revendications et de peser sur le processus de négociation avec le pouvoir.

1^{re} partie

Faire la grève, une bonne idée ?

Introduction

Danielle Tartakowsky

On sait de longue date que le « pouvoir de grève » d'une branche n'est aucunement proportionnel avec son taux de syndicalisation¹. Plusieurs contributions réunies ici reviennent sur la complexité de ce lien. Celles consacrées à l'appropriation de la grève par les professeurs (Yves Verneuil) et par les instituteurs syndicalistes-révolutionnaires (Loïc Le Bars) concernent les décennies d'entre-deux-guerres durant lesquelles les fonctionnaires, admis à se syndiquer depuis 1924, demeurent du moins exclus du droit de grève. Les différences sociales entre ces deux professions et les clivages politiques qui traversent chacune d'elles n'excluent pas de nombreuses similitudes.

Instituteurs et professeurs n'ont pas attendu que la loi les y autorise pour se syndiquer puis pour rejoindre la CGT. On ne saurait, dès lors, attribuer leur acculturation tardive à la grève au seul obstacle que constituerait le cadre juridique. Les instituteurs syndicalistes-révolutionnaires d'avant 1914 tiennent cette dernière à distance en arguant de leur mission et des valeurs dont ils se réclament, et, dès lors qu'il est question de recourir à la grève pour la défense de revendications, opposent l'idéal syndical à ce qui se réduit, à leurs yeux, à la défense d'intérêts catégoriels, à bannir. L'affirmation selon laquelle la grève serait incompatible avec la position sociale des acteurs concernés resurgit après guerre, s'agissant des professeurs, sous la plume toutefois des éditorialistes de droite.

1. Goetz-Girey R., *Le mouvement des grèves en France*, Paris, Sirey, 1965.

Le regard porté sur la grève évolue au rythme des grands conflits sociaux qui ébranlent la totalité du salariat, en mai 1920 en tout premier lieu, puis face aux décrets-lois ou, à plus fort titre, le 12 février 1934. Avec toutefois, souligne Yves Verneuil, de sensibles décalages entre militants et adhérents. Il y a loin du débat au passage à l'acte. Les prises de distance vis-à-vis d'une pratique longtemps connotée négativement, les difficultés inhérentes aux instituteurs, pour beaucoup isolés en milieu rural, valent en effet aux premières grèves d'une certaine ampleur d'avoir été tardives. Les professeurs entrent en lutte sur ce mode en 1927, dans une temporalité qui leur est propre, et les instituteurs en 1933, en s'inscrivant, pour eux, dans le cadre d'un mouvement général du cartel confédéré de la fonction publique. Ces grèves s'engagent sur ces questions catégorielles que sont les traitements ou les retraites, et revêtent des formes spécifiques – abstention aux conférences pédagogiques ou aux commissions d'examens, grève des examens et des surveillances –, qui sont autant d'expressions d'une identité professionnelle revendiquée, propre à dépasser les clivages politiques. Les professeurs conservateurs se rallient ainsi à un mouvement et à une forme d'action qui leur paraissent seuls à même de leur éviter le déclassement.

Ce mode de ralliement à la grève ainsi comprise ne signifie dès lors pas que chacun soit prêt à s'intégrer à des mouvements globalisants décidés à l'échelle confédérale. Le débat qui surgit à propos du 12 février 1934 parmi les professeurs fait ainsi apparaître une opposition forte entre deux conceptions de l'identité professionnelle, résumée pour les uns par l'autonomie individuelle et pour les autres par la défense disciplinée des libertés collectives, impliquant alors une inscription dans la classe ouvrière telle qu'incarnée par la CGT. Par la suite, les instituteurs et les professeurs s'intègrent mieux dans les luttes engagées à une échelle plus globale.

La contribution que Nada Chaar consacre au rapport que des enseignants stagiaires entretiennent avec la grève nous transporte dans la France contemporaine et mobilise cet angle d'approche sensiblement différent que sont les

comportements individuels. Son enquête souligne, s'il en était besoin, qu'il n'y a pas de lien mécanique entre l'insatisfaction ressentie et le recours à la grève et met pareillement à mal l'idée d'un lien nécessaire et quasi spontané entre syndicalisation et pratiques grévistes. La comparaison entre les origines sociales des stagiaires qui recourent à la grève et de ceux qui s'en abstiennent fait en revanche apparaître l'importance de la transmission familiale. Le sentiment d'une « mission », qui incitait avant 1914 les instituteurs syndicalistes révolutionnaires à se défier de la grève catégorielle, constitue toutefois, désormais, un facteur d'adhésion à cette pratique. L'un des apports les plus neufs de l'enquête réside sans doute dans l'écart qu'elle fait apparaître entre l'univers syndical et la grève. Les grévistes peuvent entretenir un rapport conflictuel avec l'univers syndical et ressentir une défiance certaine à l'encontre de la politique institutionnelle dont le syndicat peut être perçu comme une expression parmi d'autres. Dans cette perspective et dans une phase caractérisée par la mise à distance de la politique et des institutions, la grève apparaît donc comme une modalité parmi d'autres du politique.

Ces trois contributions autorisent ainsi l'hypothèse de deux séquences (avant 1946 et dans la France d'aujourd'hui) marquées par une dichotomie entre syndicalisation et usage de la grève. La séquence intermédiaire, qui débute avec le statut de la fonction publique et la légalisation des grèves enseignantes et s'achève avec le tournant de la rigueur serait, au contraire, caractérisée par une corrélation plus forte entre la syndicalisation et le recours à la grève. Une hypothèse que des travaux menés aux mêmes échelles que celles qui nous sont ici proposées permettrait seule de fonder plus avant.

C'est à la faveur de journées interprofessionnelles que les enseignants – instituteurs ou professeurs – se sont d'abord inscrits dans des mouvements globalisants, propres à dépasser leurs identités professionnelles pour les subsumer dans une identité de classe ; avec, on l'a vu, des résistances plus durables chez les professeurs que chez les instituteurs. Ces journées, exceptionnelles dans l'entre-deux-guerres (1^{er} mai, grève à l'appel de la CGTU contre la

guerre du Maroc, 12 février 1934) deviennent sensiblement plus nombreuses à partir de 1946. Le corps enseignant et, plus généralement, les salariés de la fonction publique, en deviennent des composantes à part entière. Les grèves de mai-juin 1968 interpellent, en revanche, la place des enseignants et le rapport des grèves à *la* grève. Ces questions redéfinies valent pour les mouvements sociaux qui se succèdent entre 1995 et 2010. L'approche résolument macropolitique de Jean-Michel Drevon met en évidence les invariants qui, désormais, permettent – ou interdisent – la construction d'un rapport de force susceptible de l'emporter, comme il advint en 1995 : à savoir un blocage de l'économie que la grève enseignante, quelle que soit sa force, en 2003 puis, s'agissant du supérieur, en 2009, ne saurait suffire à assurer une généralisation du mouvement ; la présence d'un secteur ou d'une force sociale capable de jouer le rôle de locomotive et le rôle, majeur, de mouvements à dimension corporative ayant du moins une dimension d'intérêt général que l'opinion publique leur reconnaît. Non sans poser en des termes nouveaux la question de la place que peuvent (ou non) occuper les enseignants dans ce qui constitue une modalité nouvelle d'intégration des luttes. L'échelle d'analyse ici retenue vaut à la question des rapports entre les confédérations et la grève de retenir l'attention. Des confédérations à qui il incombe de « construire » la grève générale à défaut de la décréter et qui sont susceptibles de peser négativement quand elles opèrent une rupture stratégique comme le fait la CFDT en 2009.

Du rejet de la grève à son apprentissage par les syndicats de l'enseignement primaire (1905-1938)

Loïc Le Bars

Le syndicalisme des instituteurs (et des institutrices) est passé, en un peu plus d'un quart de siècle entre 1905 et le début des années 1930, de la conviction qu'il ne pouvait pas utiliser la grève comme moyen d'action à son acceptation de principe dans l'immédiat après-guerre et les années 1920 et enfin à sa progressive mise en pratique, à son apprentissage au début des années 1930. Ce processus a abouti à la première grève effective de la profession en février 1933. Comment expliquer ce rejet initial de la grève de la part de militants qui, pour la plupart, partagent pleinement les conceptions syndicalistes révolutionnaires défendues par la CGT et se déclarent partisans de l'action directe ?

La grève : un moyen d'action inapproprié (1905-1914)

Les premiers syndicats d'instituteurs ont vu le jour en 1904 alors que le droit syndical n'était pas reconnu aux fonctionnaires et que seules les amicales (associations présyndicales) étaient légales. L'année suivante est créée la Fédération nationale des syndicats d'instituteurs et d'institutrices (FNSI). Celle-ci affirme sa volonté de rejoindre la CGT, ce qu'elle fera en 1909 profitant d'une accalmie de la répression gouvernementale.

Les quelques centaines d'instituteurs syndicalistes s'approprient le syndicalisme révolutionnaire, en particulier le primat de l'action directe, en l'adaptant aux spécificités de leur métier d'enseignants. Ils sont donc amenés à se poser le problème de la grève. Or Le *Manifeste des instituteurs syndicalistes*

publié en novembre 1905 affirme que « *les instituteurs réclament la capacité syndicale pleine et entière. Toutefois, il est profondément injuste d'affirmer que leur préoccupation soit de conquérir le droit de grève* ». C'est que pour ces instituteurs syndicalistes, la grève c'est d'abord la grève générale destinée à mettre fin tout à la fois à l'exploitation capitaliste et à l'État. En accord avec les dirigeants de la CGT, ils en arrivent à la conclusion qu'il leur sera impossible d'y participer. « *En cas de grève générale, affirme par exemple le Manifeste du Syndicat du Morbihan en 1907, nous estimons que le plus grand service que nous puissions rendre à la classe ouvrière ne serait pas de descendre manifester dans la rue. La place des enfants n'est pas au milieu des mouvements ouvriers : ils constituent un danger pour les uns et pour les autres. Dans une période agitée comme celle-là, notre devoir impérieux serait d'être à notre poste*¹ » pour garder les enfants.

Quant à la grève pour des revendications corporatives, elle leur semble totalement inopérante : « *La grève des instituteurs est un moyen si faible de pression sur les pouvoirs publics que rien n'en justifierait l'emploi. Est-ce que les classes ne sont pas fermées deux mois chaque année ? La vie nationale n'en est même pas suspendue*². » Elle ne serait pas comprise de l'opinion publique, surtout dans les régions rurales où enseignent la majorité des instituteurs, et elle risquerait de faire le jeu des ennemis de l'école laïque. « *Une grève d'instituteurs serait ridicule, sans portée aucune*. » Et puis les instituteurs syndicalistes « *ont de la forme syndicale la plus haute conception* ». Le syndicat n'a pas été créé « *uniquement pour défendre les intérêts immédiats de ses membres*³ ». Recourir à la grève pour défendre des revendications corporatives ne leur semble pas correspondre à cet idéal. Dans ce domaine, les syndicats se contentent de soutenir l'action

1. Cité dans Bernard F., *Le syndicalisme dans l'enseignement. Histoire de la Fédération de l'enseignement des origines à 1935*, t. 1, Grenoble, Institut d'études politiques, 1966, p. 40.

2. Glay E., *La Revue de l'enseignement primaire et primaire supérieur*, décembre 1905.

3. Manifeste des instituteurs syndicalistes, 1905.

des amicales (pétitions, démarches auprès du ministère et des parlementaires « amis »...) en insistant sur le nécessaire combat contre les inégalités de traitement dressant les différentes catégories d'instituteurs les unes contre les autres.

Certains militants commencent cependant à reconsidérer leur position, surtout après les grèves dans les PTT du printemps 1909. Mais jusqu'à la guerre, la FNSI ne considère pas la grève comme un moyen de lutte réellement envisageable. Cependant, la Première Guerre mondiale et ses conséquences vont profondément modifier les données du problème.

Le débat sur la grève dans l'immédiat après-guerre

En 1919, le vaste mouvement qui voit des centaines de milliers de salariés se tourner vers les syndicats touche aussi les instituteurs, qui ont payé un lourd tribut à la guerre. Celle-ci a brisé « à la fois la confiance en ce qu'on leur avait enseigné et la confiance en ce qu'ils avaient eux-mêmes contribué à enseigner⁴ ». Beaucoup rejettent ce « sacerdoce » laïque au nom duquel ils avaient accepté la modicité de leurs traitements.

Leurs syndicats se renforcent. La FNSI se transforme en Fédération des syndicats des membres de l'enseignement laïque (FSMEL) en s'ouvrant à tous les enseignants, mais les instituteurs y seront toujours très largement majoritaires. On la désigne sous les noms de Fédération de l'enseignement ou, après sa participation active à la création de la CGTU en 1922, de fédération unitaire (FU). Les amicales, de leur côté, amorcent leur syndicalisation, qui aboutit en 1920 à la création du Syndicat national des instituteurs et institutrices (SN) qui rejoindra la CGT en 1922. Ce dernier, comme la FSMEL, exige l'augmentation des traitements, rendue nécessaire par l'accélération de la hausse des prix. On parle dans les instances syndicales d'une « grève de protestation » de 24 heures. Mais le vote de la loi de finances de juillet 1919, accordant en particulier l'égalité des traitements

4. Ozouf M. & Ozouf J., *La République des instituteurs*, Paris, Hautes-Études/Gallimard/Le Seuil, 1992, p. 333.

entre instituteurs et institutrices, leur fait abandonner cette perspective⁵.

Cependant il est devenu évident que, comme l'affirme Louis Bouët, le premier secrétaire général de la FSMEL, « *l'opinion des premiers militants du syndicalisme sur la position des instituteurs dans un mouvement de grève générale ne peut plus nous satisfaire* ». D'autant plus que la grève générale tend à perdre « *son horizon stratégique* » et à acquérir une « *perspective* » essentiellement « *fonctionnelle ou tactique*⁶ » en tant que moyen de pression sur les pouvoirs publics. Le congrès fondateur de la FSMEL en 1919 se prononce donc en faveur de la participation des instituteurs à une grève générale de « *démonstration* », de 24 ou 48 heures, appelée par la CGT.

Mais ses dirigeants perçoivent les hésitations de nombreux adhérents à se lancer dans l'action. Le débat reprend dans *L'École émancipée*, le journal de la Fédération Unitaire. Les contributions favorables à la participation des instituteurs à la grève sont peu nombreuses. Parmi elles, celle d'Émile Guyot, un jeune militant du Morbihan, préconise la tenue d'assemblées générales de grévistes dans les principales villes de chaque département pour remédier à l'isolement qui est le lot de la majorité de ses collègues. Il souligne aussi qu'une grève d'instituteurs n'a certes pas les mêmes répercussions immédiates qu'un arrêt de travail dans les chemins de fer ou aux PTT, mais que son « *inefficacité* » n'est finalement pas plus grande que celles de beaucoup d'autres corporations. Et puis l'essentiel n'est pas là : « *Ne perdons pas de vue qu'il s'agit là d'un mouvement général, pour lequel il n'y a pas d'appoints négligeables. La puissance des travailleurs est faite d'une multitude de forces dispersées*⁷. » Mais la majorité des contributions estiment que, si théoriquement aucune objection sérieuse ne peut être retenue contre la participation des

5. Sur les relations entre la FSMEL et le SN, cf. Le Bars L., « Le syndicalisme enseignant du primaire et la grève en France ; une difficile appropriation », *Éducation et sociétés*, n° 20, 2007/2, p. 19-29.

6. Sirot S., *La grève en France. Une histoire sociale (19^e-20^e siècles)*, Paris, Odile Jacob, 2002 p. 184.

7. *École émancipée*, n° 15, 9 janvier 1920.

instituteurs à une grève de 24 heures, les conditions ne sont pas encore réunies pour lancer un tel mot d'ordre : les syndicalistes les plus convaincus seraient les seuls à débrayer et s'exposeraient à la répression gouvernementale. Il faut donc d'abord entreprendre « *une immense besogne de propagande pour s'assurer des troupes*⁸ », et peut-être « *essayer d'abord une grève corporative qui éduquera et aguerrira*⁹ » les masses.

Cependant, le conseil fédéral de la FSMEL réuni après la décision de la CGT d'appeler à la grève le 1^{er} mai, invite les instituteurs à se joindre au mouvement. Mais, devant l'afflux des protestations, les dirigeants de la Fédération doivent annuler en catastrophe leur appel. Seul le syndicat des Bouches-du-Rhône maintient son mot d'ordre et deux cents instituteurs marseillais cessent le travail le 1^{er} mai. Le congrès de la FSMEL d'août 1920 adopte malgré tout une motion qui témoigne du chemin parcouru depuis la fin de la guerre : elle affirme en effet que les instituteurs pourront participer à une grève de courte durée en solidarité envers les autres travailleurs ou « *comme signe du mécontentement contre l'attitude des pouvoirs publics*¹⁰ ». Mais, avec la répression qui suit l'échec des grèves du printemps 1920, le problème n'est plus d'actualité. Il ne le redevient qu'en 1924, avec la victoire électorale du Cartel des gauches, la reconnaissance de fait des syndicats de fonctionnaires et la « radicalisation » du SN.

Le difficile apprentissage de la grève

Il en effet devenu évident que seul ce syndicat, fort de ses 80 000 adhérents, contre un peu plus de 4 000 à la FU, peut appeler les instituteurs à faire grève. Les responsables du SN ont le sentiment qu'ils ont réussi la « syndicalisation » de leur organisation. Ils sont parvenus à convaincre tous leurs syndiqués de prendre leur carte à la CGT. Cette syndicalisation a été en grande partie rendue possible grâce à ce qu'on appelle la « gauche du SN » animée par d'anciens militants de la FU

8. Guillot M., *École émancipée*, n° 21, 14 février 1920.

9. Freinet C., *École émancipée*, n° 39, 19 juin 1920.

10. Bouet, L., *Le Syndicalisme...*, op. cit., t. 2, p. 170.

convaincus de la nécessité d'intervenir dans le syndicat très largement majoritaire de leur corporation. Leur dynamisme et leur culture syndicale leur permettent de devenir « *la force d'encadrement*¹¹ » de leur nouvelle organisation. Ils entreprennent l'« *éducation syndicale* » des adhérents du SN, par l'intermédiaire des bulletins des sections départementales puis, à partir de 1929, du journal *L'École libératrice*, en leur faisant connaître l'histoire du mouvement ouvrier, le fonctionnement de la CGT... Ils constatent que les démarches d'Émile Glay, le principal dirigeant du SN, auprès des ministres et des parlementaires « amis » et des ministres n'ont pas permis d'obtenir la revalorisation des traitements des instituteurs et la péréquation, autrement dit leur alignement sur des catégories de fonctionnaires comparables, comme les vérificateurs des contributions indirectes. Ils préconisent donc le recours à la grève, comme le font également de jeunes militants qui n'ont pas connu l'amicalisme.

Pendant, la direction du syndicat hésite à appeler à cesser le travail et fait adopter par le congrès de 1927 le principe de l'abstention aux conférences pédagogiques organisées par les inspecteurs de l'enseignement primaire au mois d'octobre. Mais, au dernier moment, sa direction, prétextant de vagues promesses ministérielles, sursoit à l'action prévue. Cette décision est loin de faire l'unanimité et le SN entre alors dans une zone de turbulence qui dure plusieurs années. Finalement, Glay reste aux commandes du syndicat jusqu'à sa retraite en 1932, mais sa commission permanente renouvelée est bien décidée à recourir à l'action directe.

Ainsi, en 1930, le congrès du SN adopte le principe d'un boycott des commissions du certificat d'études primaires. En mars 1931, le syndicat, et à sa suite la FSMEL, confirment leur mot d'ordre. Mais ses dirigeants se demandent avec inquiétude s'ils seront suivis par leur « base », d'autant plus que les autres syndicats d'enseignants confédérés renoncent à se joindre à cette action et que tous les instituteurs ne sont pas appelés à siéger dans ces commissions. Ils demandent

11. Maurice Dommanget, IFHS, 14 AS 439 (g).

donc à leurs syndiqués de signer un engagement à suivre le mouvement. Cette initiative provoque quelques remous, dans un milieu où l'indépendance d'esprit se confond encore souvent avec l'individualisme. Des démissions sont signalées ici ou là. Mais la direction du SN tient bon. *L'École libératrice* fait appel au sens de l'« honneur » des instituteurs, leur rappelle leur « devoir » de syndiqués et d'éducateurs, et affirme que ceux qui « contribueront à briser le mouvement » et « bénéficieront sans honte des avantages acquis par l'action du syndicat » s'attireront « le mépris de tous ». À ceux qui accusent les « maîtres abstentionnistes » de léser l'intérêt des enfants, le journal répond qu'ils le défendent « plus que quiconque » puisqu'ils agissent « en vue de faire améliorer la condition matérielle des instituteurs, condition dont l'inqualifiable insuffisance tarit le recrutement d'enseignants qualifiés¹² ». Le mouvement est assez bien suivi. L'administration parvient cependant à faire fonctionner les commissions et le gouvernement reste sur ses positions. Mais ce succès relatif est considéré comme un encouragement par les militants. Le SN intensifie sa propagande en faveur de l'action collective. En novembre 1932, un décret-loi stipulant que les nouveaux maîtres ne pourront plus prendre leur retraite à 55 ans suscite l'indignation des instituteurs. L'annonce quelque temps après d'un projet ministériel prévoyant une retenue sur les salaires leur apparaît alors comme une nouvelle provocation intolérable. Le SN décide de participer à la grève de courte durée décidée par le Cartel confédéré de la fonction publique. Cet arrêt de travail prendra la forme d'une rentrée retardée d'une demi-heure l'après-midi. Il ne fait connaître la date choisie, le 2 février 1933, qu'au dernier moment pour limiter l'effet des mesures d'intimidation que l'administration s'apprête à prendre. La FU qualifie cette grève de « geste puéril », mais ne peut faire autrement que de s'y associer. Les instituteurs répondent massivement au mot d'ordre du SN. Certes, la réduction des traitements est malgré tout votée par la Chambre. Mais, pour les militants, cette grève signifie

12. *L'École libératrice*, n° 37, 20 juin 1931.

qu'ils ont réussi à vaincre les réticences de leurs collègues à utiliser un moyen d'action pourtant illégal et longtemps considéré comme incompatible avec leur « mission » et leur position sociale.

Conclusion

On en aura la confirmation un an plus tard quand le SN va peser de tout son poids pour que la CGT appelle à la grève en riposte aux émeutes du 6 février et que les instituteurs vont être nombreux à cesser le travail le 12. Il faut attendre ensuite l'automne 1936 pour que l'éventualité d'une grève exigeant l'augmentation des traitements en réponse à l'accélération de la hausse des prix soit de nouveau à l'ordre du jour. Une tendance minoritaire, les Amis de *L'École émancipée*, préconise une grève d'au moins 24 heures avec constitution de comités de grève chargés d'organiser et de conduire le mouvement. Mais le SN et la CGT tergiversent et n'appellent à la grève générale que le 30 novembre 1938 à la suite de la publication des décrets-lois du gouvernement Daladier. Ce mouvement est lancé dans des conditions tellement défavorables que son échec n'est une surprise pour personne. *L'École libératrice* fait cependant état de 20 000 grévistes parmi les instituteurs. Ce qui signifie que le processus d'appropriation de la grève par le syndicalisme de l'enseignement primaire, amorcé dans l'immédiat après-guerre, est enfin parvenu à son terme. Après avoir changé d'avis, les instituteurs syndicalistes ont réussi à convaincre leur profession de l'utilité de ce moyen d'action.

La difficile appropriation de la grève par les professeurs de lycée, 1919-1939

Yves Verneuil

En créant, en 1905, la Fédération nationale des professeurs de lycée et du personnel de l'enseignement secondaire féminin (A3), les professeurs de lycée se dotent d'un groupe de pression dont l'action se borne à des entretiens et des audiences avec la haute administration et le pouvoir politique. Cependant, en 1925, la Fédération se transforme en Syndicat (S3)¹. Par ailleurs, dès 1922, a été fondé par Ludovic Zoretti un Syndicat de l'enseignement secondaire et supérieur, qui adhère à la CGT. Transformé, en 1924, en Fédération de l'enseignement du second et du troisième degré, il contribue, en 1928, à la création de la Fédération générale de l'enseignement (FGE-CGT), au sein de laquelle se fonde un Syndicat (confédéré) des professeurs de lycée.

Ces mutations témoignent de l'évolution des mentalités au sein du corps des professeurs de lycée, ou du moins d'une partie de celui-ci. Cela a-t-il entraîné une évolution conjointe de la représentation que les professeurs se font de la grève ? Mais faut-il vraiment établir un parallélisme entre l'appropriation de la grève et l'orientation progressive des professeurs vers un syndicalisme associé au mouvement ouvrier ? On verra qu'un tel cadre d'interprétation peut se révéler réducteur, du moins jusqu'en 1930.

« Grève » des examens et des surveillances (1919-1931)

C'est au moment où la guerre se termine qu'a lieu la première proposition de grève. Dès octobre 1918, des

1. Girault J., *Instituteurs, professeurs : une culture syndicale dans la société française (fin 19^e-20^e siècle)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1996.

professeurs parisiens, mécontents de l'absence de revalorisation des traitements, se disent prêts à recourir à des moyens « *en dehors de nos traditions* ». En mai, la fédération régionale (A2) de Paris organise un référendum sur le refus de participation aux examens et concours, qui donne une majorité écrasante à cette proposition. Celle-ci est reprise et votée par le congrès de l'A3, qui adresse au gouvernement un ultimatum, fixé au 15 juin². Cette décision est confirmée par référendum. Cependant, le 15 juin, lors de la réunion de la commission exécutive (CE), deux professeurs qui avaient été, à l'origine, parmi les instigateurs du mouvement, Steeck et Navarre, demandent qu'il soit sursis à l'exécution de la grève des examens. Certaines grèves ouvrières leur semblent avoir un caractère antipatriotique, qui risque de nuire au pays à l'heure où la paix n'est pas encore signée ; dans ce contexte, le mouvement des professeurs serait inopportun. Les partisans de la grève, tel Letellier, font valoir que « *ce qui serait de la politique, ce serait en ce moment de surseoir* », car « *ce serait avoir l'air de nous dresser contre les revendications de la classe ouvrière*³ ». La CE repousse finalement la motion Steeck-Navarre ; mais lors de la réunion de bureau qui suit, cette motion recueille au contraire la majorité (sept voix contre cinq). Le sursis est donc décidé⁴. Un mois plus tard, il est apparu qu'il n'y a pas eu de grève ouvrière à caractère antipatriotique. Lors de la réunion de la CE du 16 juillet, Victor Cope, le fondateur de la Société des agrégés, fait savoir qu'il ne restera au bureau de l'A3 que si Steeck et Navarre en sont exclus. La CE adopte ce point de vue⁵.

Le second mouvement de grève a lieu en 1927, également pour réclamer la revalorisation des traitements. Cette fois effective, la grève du « bachot » est victorieuse : le gouvernement Poincaré cède. Le mouvement témoigne-t-il d'une radicalisation politique des professeurs de lycée ? En fait, il a

2. *Bulletin officiel de la Fédération nationale des professeurs de lycée* (BO-FNPL), n° 115, mai-juin 1919, p. 520-523.

3. *BOFNPL*, n° 116, juillet 1919, p. 658.

4. *Ibid.*, p. 667-671.

5. *BOFNPL*, n° 117, août 1919, p. 700.

bénéficié du soutien des conservateurs, inquiets de la perspective d'une revalorisation qui profiterait davantage aux instituteurs qu'aux professeurs de lycée. Il s'est donc agi autant de faire respecter la hiérarchie des traitements que d'obtenir la revalorisation attendue⁶. Cependant, la presse de droite a reproché aux professeurs de lycée de se contredire : on ne pourrait pas à la fois vouloir conserver au lycée son caractère élitiste et emprunter les modes d'action des ouvriers, faire cours aux enfants des élites sociales et trahir son camp, celui de la bourgeoisie.

Le succès de la grève du « bachot » renforce l'esprit syndicaliste au sein du S3. C'est pourquoi, en 1930, est lancé un nouveau mouvement : au nom du principe selon lequel toute peine mérite salaire, le congrès décide le refus de la surveillance des examens des jurys desquels les professeurs ne sont pas membres. Ce mouvement de grève des surveillances est suivi⁷ et les professeurs obtiennent gain de cause. Cependant, la décision du congrès de 1931 de s'associer à la FGE⁸ pour une grève du jury des bourses⁹ semble avoir été suivie de peu d'effets.

Des années 1930 marquées par l'affrontement des conservateurs et les progressistes

En fait, la question du lien que le S3 doit entretenir avec la FGE commence à parasiter la question de la grève. Les débats se politisent¹⁰. Dorénavant, les conservateurs se méfient, attitude renforcée par la grève politique (« *antifasciste* ») du 12 février 1934. Le bureau du syndicat confédéré

6. Verneuil Y., « La grève du "bachot" de 1927 », *Paedagogica Historica*, vol. 44, n° 5, octobre 2008, p. 529-541.

7. Archives nationales (AN) F17 13959.

8. La Fédération générale de l'enseignement, qui adhère à la CGT, regroupe des syndicats de tous les degrés d'enseignement ; elle comprend ainsi un syndicat de professeurs de lycée, qui, jusqu'en 1937, autorise la double affiliation avec le S3.

9. *BOFNPL*, n° 219, avril-mai-juin 1931, p. 745.

10. Gerbod P., « Associations et syndicalismes universitaires de l'enseignement public. 1828-1928 », *Le Mouvement social*, n° 55, avril-juin 1966, p. 3-45.

(cégétiste) des professeurs de lycée a transmis le mot d'ordre de la CGT et se targue d'avoir été suivi¹¹.

La grève du 12 février 1934 est le premier mouvement illégal. Son succès conduit les progressistes à préconiser de nouveaux mouvements. Lors du congrès de 1934, de nouvelles actions sont projetées pour lutter contre la diminution du taux de rémunération des heures supplémentaires et contre la décision gouvernementale de ne plus rémunérer la participation aux jurys de baccalauréat. Sont proposés un refus collectif des heures supplémentaires non obligatoires et la grève de l'examen du baccalauréat, votés après un débat agité¹². Mais les référendums donnent le résultat contraire¹³.

La question de la grève pose aussi la question de la nature du syndicalisme des professeurs de lycée, à travers celle de l'adhésion du S3 à la CGT. En 1937, le président Lackenbacher, favorable à l'adhésion, se fait rassurant : hors le cas de la grève générale, le S3 resterait autonome sur la question de la grève. Mais le rapport hostile à l'adhésion insiste au contraire sur le précédent du 12 février 1934¹⁴. Le refus de l'adhésion, majoritaire, entraîne la scission des cégétistes, qui créent le SPES. Par contrecoup, le S3 s'élargit aux autres catégories de l'enseignement secondaire et se transforme en SNALCCS. Le SPES répercute le mot d'ordre de grève générale du 30 novembre 1938, en dépit des avertissements du gouvernement. L'échec est loin d'être total (cinquante et un professeurs grévistes dans le département de la Seine, contre quatre-vingt-cinq le 12 février 1934)¹⁵, mais reconnu par la direction du SPES. Les lendemains de grève sont d'autant plus désenchantés que certains membres du bureau du SPES n'ont pas obéi au mot d'ordre. Le secrétaire

11. *Bulletin d'informations du syndicat confédéré des professeurs de lycée*, n° 17, mai 1934, p. 3.

12. BOFNPL, n° 24, mai 1934, p. 226 et 262.

13. *Quinzaine universitaire* (QU), n° 296, 1^{er} juillet 1934, p. 669.

14. QU, 15 février 1937, p. 444 et 459-461.

15. AN AJ/16/8549 (chiffres du ministère). Selon le SPES, il y aurait eu soixante grévistes à Paris et trois cents en province, dont trente-sept à Bordeaux (*Bulletin d'informations du Syndicat du personnel de l'enseignement secondaire*, n° 4, 15 janvier 1938, p. 230).

général, Maurice Janets, refuse leur démission du Bureau ; mais, lors de la CE du 12 janvier 1939, Bonin et Pastor se montrent virulents¹⁶. Le congrès du SPES de 1939 repousse la motion de blâme envers les membres du Bureau qui n'ont pas fait grève, mais refuse par ailleurs que l'échec de la grève du 30 novembre conduise à l'abandon de la grève comme « *moyen d'action extraordinaire*¹⁷ » – ce qui montre que l'idée de la grève est encore loin d'être banalisée. Du côté du SNALCCS, tout en agissant en faveur des professeurs grévistes qui ont été sanctionnés¹⁸, on se réjouit, sur l'air de « je vous l'avais bien dit », d'avoir eu raison de n'avoir pas adhéré à la CGT¹⁹.

Avant-gardisme et identités professionnelles divergentes

La question de la légalité

La répression du mouvement de grève du 30 novembre 1938 met à nu l'illégalité de la grève des fonctionnaires. Cette illégalité avait été rappelée par la circulaire du 28 novembre 1938 signée par le président du Conseil Édouard Daladier. Mais, en 1927, le ministre de l'Instruction publique Édouard Herriot ayant admis qu'aucun texte réglementaire ne permettait à l'administration d'exiger des professeurs de l'enseignement secondaire des services non rétribués en dehors des heures de classe²⁰, la grève du « bachot » n'était pas illégale. De même, pour le refus de surveillance des examens en 1930. Même dans ce cas, l'appropriation de la « grève » peut toutefois se révéler difficile, comme en témoigne une lettre envoyée au recteur, en avril 1930, par les professeurs du S1 de Poitiers, pour lui annoncer leur intention de suivre le mouvement de grève de la surveillance des examens de façon à « *permettre [à l'administration] de prendre en temps utile toutes dispositions nécessitées par [leur] abstention* » ; comme « *nous ne voulons nullement compromettre la bonne*

16. *Ibid.*, n° 15, 15 février 1939, p. 232.

17. *Ibid.*, n° 17, 15 avril 1939, p. 301.

18. QU, n° 379, 15 décembre 1938, p. 169-170.

19. QU, n° 383, 1^{er} mars 1939, p. 328-329.

20. AN F17 13959.

*marche des épreuves qu'il peut y avoir à surveiller, ni créer d'embarras au dernier moment à l'Administration académique qui a toujours fait preuve à notre égard de la plus entière bonne volonté*²¹ ».

Le décret du 17 décembre 1933 rend obligatoire la participation aux jurys de baccalauréat des professeurs de l'enseignement secondaire. De ce fait, en 1934, la proposition de grève du « bachot » est nettement plus audacieuse, et est d'ailleurs combattue par ceux qui refusent l'illégalité. Son promoteur se fait au demeurant peu d'illusions sur l'adoption de sa motion, et propose un plan B : une grève du zèle qui ralentirait les opérations de correction²². Mais ce succédané de grève est également repoussé lors de la consultation des adhérents qui n'adoptent pas non plus la proposition de refus des heures supplémentaires non obligatoires. Ce refus eût pourtant été légal. Le communiste Jean Bruhat avait d'ailleurs reproché le caractère timoré de cette proposition et, lors du congrès, il avait prôné, sans succès, le refus des heures supplémentaires obligatoires : « [Adopter ma proposition], *cela veut dire : nous sommes arrivés à un stade de lutte supérieur* », c'est un « *geste d'action directe* », une « *véritable grève*²³ ».

Militants et adhérents

En moyenne, les militants présents aux congrès sont plus avant-gardistes que les simples adhérents. Aussi un décalage peut-il se produire entre les décisions d'un congrès et la base comme lorsqu'en 1934 la proposition de grève du baccalauréat est adoptée par le congrès du S3 mais refusée par référendum. Les modérés sont si bien conscients du décalage qui peut exister entre les militants et les simples adhérents qu'en 1932, ils ont fait modifier les statuts du S3 : sous prétexte que le mouvement d'abstention des jurys de bourses, décidé en 1931, a été un échec, ils ont fait voter que chaque mouvement de « *refus collectif d'un service non*

21. AN F17 13959.

22. QU, n° 292, 1^{er} mai 1934, p. 549-558.

23. BOFNPL, n° 24, mai 1934, p. 216.

obligatoire » ferait l'objet d'une consultation des adhérents²⁴. Au moment de la grève du 12 février 1934, le président du S3 s'estime tenu par cette clause (d'autant plus qu'il s'agit alors d'une vraie grève) et ne donne aucun mot d'ordre. Lors du congrès du S3 de 1934, Lucien Mérat, par ailleurs secrétaire de la FGE, considère de ce fait que « *les statuts qui ligotent le bureau du S3 nous paraissent incompatibles avec la forme syndicale et incompatibles avec une collaboration loyale avec les syndicats ouvriers et les syndicats de fonctionnaires*²⁵ ».

La grève comme contribution à la formation de l'esprit syndicaliste

Légale ou illégale, la grève contribue à la formation de l'esprit syndicaliste. La grève du « bachot » de 1927, par exemple, a été soigneusement préparée : les S1 ont estimé d'avance le nombre de grévistes parmi les adhérents et fait signer à leurs adhérents qui n'étaient pas convoqués à un jury un engagement de ne pas remplacer les collègues convoqués. Après la grève, certains ont demandé la publication du nom des membres du S3 ayant pris part aux examens du baccalauréat, voire leur exclusion²⁶. Une modification des statuts, votée en 1928, prévoit une procédure d'exclusion pour indiscipline syndicale.

La perspective de la grève contribue aussi à l'élargissement de l'esprit syndicaliste en ce sens qu'elle oblige à se questionner sur la solidarité des autres catégories : en 1934, les partisans d'une grève des heures supplémentaires non obligatoires font valoir que le syndicat confédéré des répétiteurs et professeurs adjoints a promis de ne pas chercher à obtenir pour les répétiteurs les heures d'enseignement qui seraient refusées par les professeurs.

Liberté de l'esprit et identité professionnelle

La question de la discipline syndicale est cependant redoutable, en particulier dès lors que le mot d'ordre de grève

24. BOFNPL, n° 24, mai 1934, p. 226 et 262 ; n° 687, 1932, p. 688.

25. BOFNPL, n° 24, mai 1934, p. 8.

26. BOFNPL, n° 24, mai 1934, p. 226 et 262 ; n° 193, octobre 1927, p. 19 et 22 ; et n° 200, p. 575.

pourrait provenir de la CGT. Se trouvent en jeu la notion de liberté individuelle et la question du poids des professeurs dans la masse des fonctionnaires et des travailleurs. Selon les conservateurs, si le S3 adhère à la FGE-CGT, il ne sera plus habitable pour des esprits indépendants. Pour les cégétistes, la défense des libertés contre la menace fasciste passe au contraire par l'action collective et disciplinée. Après la grève du 12 février 1934, Maurice Janets dit avoir « été surpris de constater que quelques secrétaires de section avaient cru pouvoir mettre en délibération l'exécution de l'ordre qui leur était transmis²⁷ ». Autonomie individuelle ou défense disciplinée des libertés collectives ? Cette alternative correspond à deux conceptions de l'identité professionnelle. La première est celle des modérés. Pour eux, le professeur est un personnage qui se caractérise par l'indépendance de sa pensée. Par-delà l'invocation de cette autonomie, il s'agit de défendre le rang social des professeurs. Pour les autres, qui, après 1937, se retrouvent au SPES, les professeurs sont des salariés, dont l'État est le patron. C'est pourquoi leur action corporative est inséparable des autres luttes sociales collectives, et elle doit le montrer.

Conclusion

Selon André Robert, la grève des examens est la « quintessence de la grève enseignante²⁸ » ; pour les professeurs de lycée de l'entre-deux-guerres, la grève du baccalauréat, porte d'entrée dans la bourgeoisie, est en outre l'occasion de montrer leur importance sociale. Cela explique qu'elle ait été acceptée, voire prônée par les conservateurs, du moins tant qu'elle était légale. Mais, par la suite, les « cégétistes » eux-mêmes ont préféré proposer la grève du baccalauréat plutôt que la grève des cours. Serait-ce que ce dernier moyen d'action, typique des ouvriers, « déclasse » ? La grève des cours

27. *Bulletin d'informations du syndicat confédéré des professeurs de lycée*, n° 17, mai 1934, p. 3.

28. Robert A. & Tyssens J., « Pour une approche sociohistorique de la grève enseignante », *Éducation et sociétés*, 2007/2, p. 13.

n'est pas envisagée pour les revendications matérielles, mais seulement en cas de grève générale.

Jusqu'à 1930, les conservateurs se sont montrés aussi ardents que les progressistes à proposer la grève, du moins l'abstention légale de la participation au baccalauréat : il s'agissait d'éviter le déclassement par rapport aux enseignants du primaire. Cependant, à partir de 1931, la question de l'alliance avec la FGE-CGT constitue le clivage décisif : la question de l'alliance avec le mouvement ouvrier, qui remet en cause les convictions politiques des conservateurs et affecte leur identité sociale des professeurs, est désormais la plus déterminante.

Des enseignants non grévistes : les stagiaires

Nada Chaar

Si la grève est une pratique institutionnalisée chez les enseignants²⁹, tous n'y recourent pas. Nous nous intéresserons à une catégorie particulière d'enseignants non grévistes : les stagiaires de 2011-2012, en comparant ceux qui ont fait grève au moins une journée pendant l'année scolaire et les autres³⁰.

Deux cent vingt-quatre stagiaires sur ceux cent soixante-dix-sept (81 % de l'ensemble) des trois académies parisiennes n'ont pas fait grève pendant leur année de stage, sachant que 2011-2012 connaît une conflictualité faible dans l'Éducation nationale³¹ et une très faible mobilisation des stagiaires au regard de 2010-2011, première année de la réforme Chatel. Cela pourrait-il s'expliquer par la précarité liée à l'année de stage ou traduit-il des dispositions à l'égard de l'action collective ?

Nous essaierons ici de brosser le portrait de ce groupe en interrogeant les rapports entre la grève et les autres modalités d'action collective, les représentations et pratiques du travail et du métier, les représentations et pratiques de la politique.

29. Robert A. D. & Tyssens J., « Pour une approche sociohistorique de la grève enseignante », *Éducation et sociétés*, n° 20, 2/2007, p. 5-17.

30. Questionnaire en ligne entre mai et septembre 2012 auprès de deux cent soixante-dix-sept enseignants, documentalistes et CPE stagiaires du second degré public général et technologique des trois académies d'Ile-de-France.

31. Le site du SNES répertorie seulement trois journées de grève nationale. Voir la rubrique « Communiqués » : www.snes.fr/-Communiqués-.html#pagination_artComm

Qui sont les stagiaires ?

Un fort niveau de diplôme

Les stagiaires, nés entre 1964 et 1989, ont en moyenne 27,5 ans et 79,5 % ont moins de 30 ans. Les non-grévistes sont légèrement plus âgés (27,7 ans) et comptent 11 % de stagiaires âgés de 35 ans et plus.

Nos enquêtés sont largement plus diplômés que la moyenne du groupe enseignant (92,5 % déclarent un niveau bac +5 ou supérieur, contre 10,9%)³². Mais les non-grévistes ont des parcours plus conformes à une certaine norme de la réussite académique, avec des parcours d'études supérieures plus linéaires : moins de redoublements y compris aux concours, plus de classes préparatoires et d'agrégés. Néanmoins, les non-grévistes déclarent plus fréquemment des diplômes inférieurs à bac + 5, car c'est aussi chez eux que l'on trouve le plus de parcours non-linéaires liés aux réorientations professionnelles.

Un statut et des conditions précaires peu propices à la grève

Outre l'âge, la jeunesse peut se définir comme un groupe dont le mode de vie se caractérise par les incertitudes liées à la transition entre la famille d'origine et l'indépendance financière³³.

Environ 30 % de nos enquêtés vivent en colocation, chez leurs parents ou dans un logement fourni par eux. Un tiers de nos enquêtés ont dû déménager pour prendre leur poste, dont une partie importante depuis la province, surtout chez les non-grévistes, qui se sentent davantage loin de chez eux et pressés de quitter la région parisienne.

Les conditions d'exercice reconnues plus difficiles depuis la réforme Chatel³⁴, font de la gestion de l'urgence l'ordinaire des stagiaires, mais surtout, ils ne savent pas si leur

32. En 2006 : Farges G., « Les identités enseignantes à l'épreuve du temps. Les transformations intergénérationnelles d'un groupe social (1970-2010) », doctorat de l'IEP de Paris, décembre 2010.

33. Galland O., *Les jeunes*, Paris, La Découverte, 2009.

34. Cour des comptes, *Rapport public annuel*, « La formation initiale et le recrutement des enseignants », février 2012 ; *Rapport d'information*, n° 601, 19 juin 2012.

année va déboucher sur une titularisation. Cette situation d'incertitude s'inscrit par ailleurs dans des rapports hiérarchiques particulièrement resserrés³⁵, notamment avec le chef d'établissement.

Des origines sociales élevées

Tableau 1*
Profession du père

	Non-grévistes	Grévistes
Agriculteurs exploitants	2,5 %	6 %
Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	13,5 %	4 %
Cadres et professions intellectuelles sup.	41 %	39 %
Professions intermédiaires	13,5 %	12 %
Employés	13 %	21,5 %
Ouvriers	13,5 %	13,5 %
Sans activité	3 %	4 %

*Tous les chiffres des tableaux ont été arrondis au 0,5 le plus proche.

Une différence essentielle entre les deux groupes porte sur les professions des parents. Si les pères de nos enquêtés sont principalement cadres et professions intellectuelles supérieures, ce qui leur confère des origines supérieures à celles de la moyenne du groupe enseignant³⁶, ceux des non-grévistes sont moins fréquemment employés, agriculteurs exploitants et beaucoup plus souvent indépendants. On a 29 % d'agriculteurs exploitants, employés et ouvriers chez les non-grévistes contre 41 % chez les grévistes, qui auraient donc des origines moins élevées³⁷. La profession de la mère

35. Chaar N. & Pereira I., « Souffrance au travail et rapports hiérarchiques dans la fonction publique. Le cas des stagiaires de l'enseignement secondaire dans la réforme Chatel », « La place des rapports hiérarchiques dans la souffrance au travail. L'exemple du secteur public », colloque Sud-Éducation, à paraître.

36. Farges G., *op. cit.*

37. Pour autant qu'on puisse déterminer rigoureusement les origines sociales à partir des PCS. Sur ces problèmes, voir Schneider V. & Maurin L., « Les inégalités entre classes sociales », *Observatoire des inégalités*, avril 201 ; Bosc S., *Sociologie des classes moyennes*, Paris, La Découverte, 2010.

confirme ce raisonnement. Néanmoins, les non-grévistes sont moins souvent enfants d'enseignants (22 % contre 28,5 %).

Les non-grévistes, un rapport différent à la profession, au métier et au travail

Une plus grande satisfaction

Les non-grévistes semblent moins insatisfaits que les grévistes : moins déçus par la formation et par le travail avec le tuteur et un peu moins nombreux à affirmer que l'image du métier est dévalorisée. Si la majorité des répondants déclarent ressentir du plaisir et de l'enthousiasme au sujet de leur travail, les non-grévistes sont moins nombreux à évoquer un sentiment d'impuissance ou d'épuisement et beaucoup plus nombreux à ressentir la satisfaction du travail bien fait. Ils semblent bénéficier de conditions d'exercice plus clémentes : leur établissement est moins souvent classé difficile.

Les grévistes ne sont pas seulement moins satisfaits, mais ils sont capables de rapporter leur insatisfaction à un idéal. Les non-grévistes se déclarent plus souvent ignorants des conditions de formation antérieures à la réforme Chatel et peu mécontents de ne pas être passés par l'IUFM. Ils sont minoritaires à affirmer vouloir toujours rester enseignants dans le secondaire (contre une petite majorité des grévistes), considérant leur métier comme une étape avant une réorientation vers d'autres expériences ou vers le supérieur. Les grévistes, eux, ont moins peur à l'idée d'enseigner en établissement difficile (11,5 % contre 23 %) et sont plus nombreux à considérer que c'est la meilleure façon d'exercer leur mission (15 % contre 8 %).

Les insatisfactions des non-grévistes portent davantage sur la rémunération, principalement parce qu'elle ne répond pas à leurs besoins matériels, les grévistes déplorant surtout le fait qu'elle ne valorise pas suffisamment leurs diplômes et leur travail.

Un certain détachement par rapport à la profession

Le rapport au groupe professionnel et à son identité peut aussi influencer la mobilisation. Les matières scientifiques et

technologiques sont plus représentées chez les non-grévistes et 5,5 % des non-grévistes considèrent l'élève comme un futur actif (contre 0 % des grévistes). Ils apparaissent ainsi représentatifs de l'élargissement de la culture scolaire secondaire dans la seconde moitié du 20^e siècle. Le lien a été souligné entre trajectoire sociale, matière enseignée et rapport plus ou moins étroit à la discipline universitaire³⁸. Dans notre enquête, il y a un rapport, dont l'analyse reste à approfondir, chez les non-grévistes, entre origine sociale plus élevée, disciplines enseignées, et rapport au métier.

Ils ont en effet une approche plus détachée de leur métier et de la profession. Ils ont surtout décidé de devenir enseignants plus tard et sont plus nombreux à s'être réorientés au cours de leur vie active, alors que les non-grévistes font remonter la décision à leurs études secondaire et à leur enfance, ce qui peut renvoyer à l'idée d'une vocation précoce.

Par ailleurs, ils ont un rapport moins idéalisé et plus matérialiste au métier. Si, comme les grévistes, ils ont choisi leur métier principalement par passion pour une discipline universitaire et parce qu'ils aiment le contact avec les jeunes, la troisième raison est l'autonomie dans le travail (chez les grévistes la volonté de participer à une mission d'éducation de la jeunesse) et la quatrième est la sécurité de l'emploi (chez les grévistes, on trouve l'autonomie dans le travail, suivie de l'équilibre travail-loisir). L'importance attachée à l'agrégation par les non-grévistes tient davantage au salaire qu'au prestige, à l'inverse des grévistes.

Un rapport différent au politique et à l'action collective

Le lien entre politisation (au sens étroit de compétence politique et participation électorale) et syndicalisation n'est pas évident³⁹. L'action collective peut en effet s'inscrire dans une politisation au sens large d'un investissement éthique des questions professionnelles, qui peut s'accompagner d'un

38. Deauvieu J., « Devenir enseignant du secondaire, les logiques d'accès au métier », *Revue française de pédagogie*, n° 150, janv.-fév.-mars 2005, p. 31-41.

39. Rahaoui R., *op. cit.*

rapport ambigu aux organisations syndicales⁴⁰. Il faut donc être prudent sur les liens entre action collective, syndicalisation et politisation.

Les non-grévistes ont moins souvent voté pour le conseil d'administration et sont moins nombreux à y être élus. La réunion d'information syndicale contribue aux mobilisations collectives⁴¹, or ils sont moins nombreux à déclarer que des réunions d'information syndicale ont eu lieu, en partie parce qu'ils sont moins bien informés. Leur participation a été moins fréquente et moins régulière et ils sont plus nombreux à les trouver inutiles.

	Non-grévistes	Grévistes
N'auraient pas su quel syndicat choisir	38 %	37 %
La cotisation syndicale est trop chère	24 %	22 %
Les syndicats renseignent également les non-adhérents	18,5 %	11 %
Ressentent de l'indifférence ou de l'hostilité à l'égard de l'univers syndical	16,5 %	26 %
N'ont pas reçu de proposition d'adhésion	3 %	4 %

	Non-grévistes	Grévistes
Les syndicats apportent des informations utiles à leurs adhérents	31 %	19 %
Les syndicats soutiennent leurs adhérents au moment des mutations	25,5 %	19 %
Appartenir à un syndicat, c'est une protection pour le salarié	18 %	11,5 %
Se syndiquer c'est protéger sa profession	15,5 %	39 %
Se syndiquer, c'est participer à la vie de la cité	10 %	11,5 %

40. Llobet A., « L'engagement des enseignants du secondaire à l'épreuve des générations », *Politix*, n° 96, 4/2011, p. 59-80.

41. Llobet A., « Sociabilités professionnelles et participation politique. L'exemple des enseignants du secondaire », *Congrès de l'AFSP*, Strasbourg, 2011.

Tableau 4		
Les réunions d'information syndicale		
	Non-grévistes	Grévistes
Il y en a eu au moins une dans leur établissement sur l'année scolaire	58,5 %	75,5 %
Ne savent pas s'il y en a eu	23,5 %	13 %
N'y ont jamais assisté	46,5 %	22,5 %
Y ont assisté au moins une fois	46,5 %	47,5 %
Y ont assisté à chaque fois	7 %	30 %

Si tous appréhendent la réunion syndicale comme une occasion de parler des difficultés du métier, les non-grévistes s'y rendent d'abord pour recevoir des informations, contrairement aux grévistes, qui la considèrent comme le lieu d'une montée en généralité sur l'école et d'une préparation de l'action.

Tableau 5		
L'utilité des réunions d'information syndicales (trois réponses possibles)		
90% des non-grévistes et 93,5 % des grévistes considèrent la réunion syndicale comme utile, pour des raisons différentes.		
	Non-grévistes	Grévistes
Elle apporte des informations	51,5 %	38,5 %
Elle offre un espace d'expression et d'échange sur les difficultés du métier	45,5 %	48,5 %
Elle offre un espace d'expression et d'échange sur le système scolaire en général	37 %	51,5 %
Elle offre un espace de débat intéressant sur des questions sociales et politiques plus larges	20 %	22,5 %
Elle offre un espace de préparation de l'action	18,5 %	35,5 %

Les non-grévistes ont moins manifesté et signé de pétitions que les grévistes, aussi bien avant que pendant l'année de stage (même si le recours à ces répertoires diminue dans les deux groupes pendant l'année de stage). Chez les Français, la propension à la manifestation des plus jeunes, des hommes et des électeurs de gauche est plus élevée, tout comme leur

approbation de l'action collective⁴². Chez nos enquêtés, les légères différences d'âge et de genre seraient-elles des explications suffisantes ? Les différences de politisations, qui sont plus fortes, ne seraient-elles pas plus explicatives ?

Dans un contexte général marqué par la montée de l'abstention et de l'instabilité du vote, en particulier chez les jeunes⁴³, on peut souligner la forte compétence politique de nos enquêtés et une certaine stabilité de leurs préférences. Leur ancrage à gauche les distingue du reste des jeunes, tout en les rapprochant du profil général du vote enseignant⁴⁴, avec une ouverture vers le centre, et un refus de l'extrême droite (qu'ils partagent aussi avec les jeunes les plus diplômés). Le profil non-gréviste accentue ce profil général tandis que le profil gréviste est plus exceptionnel : refus total de la droite et de l'extrême droite, centre très faible, vote beaucoup plus fort pour l'extrême gauche, beaucoup plus grande stabilité des opinions politiques.

Concernant la participation, les non-grévistes ont un profil conforme à celui de la moyenne des Français alors que les grévistes se distinguent par leur participation plus faible que les autres aux élections présidentielles et plus forte aux municipales et aux européennes, les unes réputées favoriser une démocratie de proximité et les autres un vote plus expressif⁴⁵. Leur comportement semble ainsi témoigner d'un rapport moins institutionnel aux élections.

42. Groux G., *Le potentiel protestataire et le vote. La propension à manifester*, Panel électoral français, vague 1, panel 1, Cevipof, avril 2007 ; Mayer N., *Sociologie des comportements politiques*, Paris, Armand Colin, 2010, p. 220-224.

43. Muxel A., *Les jeunes, des intentions de vote dispersées ?*, *Les électors sociologiques*, note, n° 2, Cevipof, septembre 2011.

44. Fourquet J. & Kraus F., *Le vote enseignant, ou le retour à un parti socialiste hégémonique*, *Les électors sociologiques*, note, n° 14, Cevipof, mars 2012.

45. Mayer N., *op. cit.*

Tableau 6
Les préférences politiques déclarées : réponses à la question
« généralement, vous votez pour ou vous sentez proches de »

	Ensemble	Non-grévistes	Grévistes
L'extrême gauche	9,5%	7%	18,5%
La gauche	48%	44%	65%
La droite	8%	10%	0%
L'extrême droite	0,5%	1%	0%
Le centre	12%	14%	3,5%
Pas d'opinion tranchée	22%	24%	13%

Conclusion

Les ressources (diplôme), les contraintes (précarité) et le contexte national (faible conflictualité), éléments communs à tous les enquêtés, expliquent peu pourquoi nos stagiaires ont fait grève ou non. Ils ont par ailleurs des points communs qui renvoient à l'intégration précoce d'une culture syndicale et politique enseignante de gauche et d'une vision rénovée du métier⁴⁶.

Mais leur rapport différencié à la grève semble s'inscrire dans un rapport différencié au métier, à l'action collective et à la politique. Il reste à affiner l'analyse statistique des variables de genre et d'âge, mais aussi à explorer deux aspects. D'abord, la place des contextes locaux dans la socialisation des individus. Ensuite, la question de la socialisation, pour tenter de repérer, dans les trajectoires des individus, les moments où se mettent en place les différences de dispositions, mais aussi ce qui se perpétue ou se transforme après l'entrée dans le métier.

46. Sur ce point, voir aussi Bertrand Geay : « Les néo-enseignants face à l'utilitarisme », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 184, septembre 2010, p. 72-89.

Comment gagner ? De l'articulation entre le particulier et le général, de la capacité de « blocage »

Jean-Michel Drevon

Je voudrais partager ici mon expérience de militant syndical FSU et d'animateur de luttes tant au niveau national que départemental au plus près des assemblées générales (AG). Il ne s'agit pas de théoriser mais simplement de tenter de cerner deux ou trois constantes qui me semblent être au cœur des débats au sein des AG et couches militantes.

La question, que je veux poser ici, est celle des luttes nationales. À partir du mouvement de 1995, de celui de 2003 contre les retraites, de 2004 des chercheurs, celui du contrat première embauche (CPE) en 2006, celui du supérieur en 2009 et enfin celui de 2010 encore sur les retraites, je voudrais essayer de montrer comment les acteurs sociaux, les syndicats, mais aussi les grévistes eux-mêmes conduisent ce débat et le font évoluer en tenant compte des succès et des échecs précédents.

L'objet de cette contribution n'est pas d'analyser tous ces mouvements et leurs spécificités ; ce travail est largement fait ailleurs¹. Il n'est pas non plus de débattre de la volonté ou non des « directions syndicales » de gagner.

Se donner la chance de gagner

Je fais l'hypothèse que pour gagner, un mouvement social national qui s'affronte à l'État doit d'une façon ou d'une autre réunir deux conditions : s'appuyer sur une profession ou un « secteur professionnel » qui, en même temps que la

1. Pernot J.-M., *Syndicats : lendemains de crise ?*, Paris, Gallimard, 2005.

dimension « intérêt général », est motivé par une dimension corporative – au bon sens du terme²; posséder une véritable capacité syndicale de mobilisation lui permettant une grève reconductible significative et représenter une « nuisance », un « danger », un « blocage » pour l'économie ou/et le politique.

Les grèves de 24 heures ne se posent évidemment pas cette question. Leur fonction est autre et pas moins importante. Par contre, et cela peut-être une lutte locale ou nationale, parfois se pose la question des moyens à mettre en œuvre pour gagner « maintenant, tout de suite ». Les luttes locales sont riches en inventivité et en détermination. Qu'elles soient au niveau d'un établissement (obtenir les personnels nécessaires à la mission), d'une localité (refuser la fermeture d'une maternité), d'un département (Seine-Saint-Denis), et il leur arrive de gagner. Nous n'en parlerons pas ici.

En nous concentrant sur ces « grands affrontements », il faut noter que le débat sur le mot d'ordre de « grève générale » revient naturellement à chaque fois. C'est sans doute parce qu'il représente, dans une certaine culture « syndicaliste-révolutionnaire » le « blocage ultime », le renversement inévitable de l'ordre établi. En fait à l'échelle des mémoires actuelles, la seule référence reste celle de 1968, 1936 étant un peu loin pour les militant-e-s dont nous parlons. On connaît le contexte très particulier de l'époque (un mouvement impétueux de la jeunesse étudiante notamment) et comme aime à le rappeler la CGT, ce fut plus une grève générale « de fait », imposée par la base, qu'une grève générale « décrétée » par des directions syndicales. Mais dans tous les cas, ceux et celles qui se posent sérieusement cette question savent qu'elle exige que public et privé connaissent de réels et significatifs débuts de généralisation pour que le mot d'ordre soit autre chose qu'une arme du débat (du combat ?) entre les organisations

2. On utilise parfois ce terme pour qualifier des combats qui ne cherchent pas à s'intégrer dans une dimension d'intérêt général mais ne défendent qu'un point de vue strictement corporatif. À l'inverse, une profession peut, et doit en général, trouver dans ses propres revendications la concrétisation des luttes d'intérêt général auxquelles elle participe.

syndicales et ceux qui se retrouvent de fait à l'avant-garde du mouvement. La « grève générale » se construit avant que de se décréter ! Et ceci nous ramène donc à notre propos, comment la construire ?

Construire un mouvement d'ampleur

On considère le mouvement de 1995 comme un succès, même si sur le terrain du « plan Juppé » et de la « réforme » de la Sécurité sociale, la chose est discutable. Mais qu'importe ! Dans la mémoire collective et sociale, ce fut un moment historique fort, y compris en images, de la lutte des classes en France. 1995 reste pour beaucoup un tournant et une balise, mais aussi un mouvement plein de promesses et qui rouvrit de nombreux débats (que l'on pense à la place de Bourdieu et aux États généraux du mouvement social qui en découlèrent³). Débats justement sur la possibilité de gagner, sur la grève reconductible, la grève générale, la « grève par procuration », les assemblées générales, les façons d'associer la population et même tous ces salariés qui ne connaissent le syndicalisme que par la presse et n'ont guère l'occasion et/ou la possibilité d'exercer leur droit de grève. Toutes ces questions, en 1995 semblaient avoir trouvé un début prometteur de réponse. Y compris par l'apparition ou la consécration de nouvelles forces syndicales (SUD et FSU).

Les raisons du succès ne font pas non plus beaucoup débat : articulation réussie d'un vaste mouvement d'ensemble, s'exprimant de façons multiples et adaptées aux différentes réalités, et de deux secteurs, la SNCF et la RATP, totalement arrêtés pendant des semaines. Ce point fort et pérenne qui permet que d'autres (les fonctionnaires et notamment l'Éducation nationale) rejoignent à leur rythme le mouvement. Cela avec une population dans son ensemble qui « soutient » au point que l'on parlera de « grève par procuration ». Dès lors, même un Premier ministre « droit dans ses bottes » finit pas plier.

3. Pour lire le texte de l'intervention de Pierre Bourdieu lors de la séance inaugurale : www.homme-moderne.org/societe/socio/bourdieu/contrefe/cheu.html

C'est un mouvement essentiellement « public » mais qui, par le blocage des transports, touche immédiatement l'ensemble de l'économie et de la société. On sait que les cheminots se battaient simultanément pour la défense de leurs régimes spéciaux et que c'est la conjonction de ces deux axes, particulier et général, qui fit la force et la détermination du mouvement. Ainsi une revendication « corpo » a mis en branle une profession, fortement syndiquée et de tradition combative, alors même qu'une lutte, plus « inter-professionnelle », plus intérêt général mobilisait le pays. Et c'est, me semble-t-il, cette parfaite articulation des deux, cette dialectique entre le particulier et le général, qui a permis la construction d'un rapport de forces conduisant à la victoire. C'est en tous les cas ce que chacun retiendra.

2003, l'échec des enseignants

Alors, les enseignants allaient-ils, en 2003, être les cheminots de 1995 ? Comme l'écrit Gérard Aschieri, « *le souvenir et les images [de 1995] ont évidemment pesé dans les décisions de 2003, mais en 1995, l'axe moteur du mouvement était chez d'autres catégories professionnelles, les salariés des transports*⁴ ».

En 2003, on s'est trouvé devant un mouvement social porté par une grève reconductible des enseignants ayant un caractère national. Sur des revendications propres à ce secteur (décentralisation de plusieurs missions et personnels, suppressions de postes), l'Éducation nationale se mobilise puissamment et va notamment, grâce à la FSU, construire une grève reconductible historique. Or au même moment se joue une nouvelle réforme des retraites qui va mobiliser le privé et le public, donc les enseignants. On pourrait noter d'ailleurs que cette articulation décentralisation/retraite ne se fera pas tout à fait au même *timing* dans le secondaire et le primaire.

Mais la « généralisation », notamment au privé, ne se fera pas, au-delà de grandes manifestations. Ce sera principalement la responsabilité de la division syndicale et de

4. Voir dans le présent livre « La grève de 2003, leçons d'un traumatisme ».

l'acceptation par la CFDT de la réforme. Comme le constate Gérard Aschieri : « *La cause essentielle de l'échec a résidé dans l'isolement du mouvement et son incapacité à s'élargir sensiblement au-delà des fonctionnaires ou plutôt d'une partie des fonctionnaires*⁵. »

Difficultés d'élargissement donc, mais aussi constat que le secteur « moteur », l'Éducation nationale, même avec une grève reconductible réussie des enseignants, ne suffit pas à « bloquer » la société. Cette « impuissance », conjointe à quelques reculs du gouvernement sur les décentralisations, va conduire à poser, dans les AG en lutte, la question du seul « blocage » dont cette catégorie socioprofessionnelle est maîtresse : celui des examens et donc du baccalauréat, puisque le conflit dure jusqu'à ce « rendez-vous » décisif (12 juin 2003).

Tout le monde connaît la puissance de feu d'un tel blocage. Mais tout le monde en connaît aussi les risques collatéraux. On sait depuis 1968 que les conditions de réussite d'une telle décision, sont ô combien difficiles à réunir. L'opinion n'est plus là dans un « soutien », fût-il par procuration, mais dans un refus de voir ses enfants, leur travail, leur avenir... menacés. Au final, ce débat ne se traduira que par quelques actes individuels, et marginalement – quelques « réquisitions » auront lieu. Le monde enseignant en gardera comme bilan le fait qu'une grève, y compris reconductible, ne suffit pas si l'on ne bloque pas le système, et qu'il n'en a guère les moyens sauf contexte exceptionnel.

Des réussites, malgré tout ?

Par opposition, mais relevant à peine du cadre de cette réflexion, relevons la réussite du mouvement Sauvons la Recherche en 2004. Situation très particulière, plus sectorielle, où la mobilisation forte d'un secteur professionnel a su, via les « mandarins », peser suffisamment fort pour gagner la bataille de l'opinion et momentanément un recul. Ce que les enseignants-chercheurs du supérieur ne réussiront pas en

5. *Ibid.*

2009 contre la LRU (loi relative à l'autonomie des universités). Plusieurs semaines de grèves, de blocages universitaires ne déboucheront sur rien. Nous sommes là à la frontière de l'intérêt général et du « sectoriel ». Cela renvoie à d'autres débats, sur la capacité d'un secteur à bloquer seul, sur une revendication particulière mais ressentie comme d'intérêt général. Ce fut par exemple le cas de la lutte des infirmières en 1988...

La victoire du CPE (2006) va marquer, *a contrario* de 2003, l'efficacité de la conjugaison de l'unité syndicale – totale du début à la fin sous la pression des étudiants – et des mouvements de jeunesse lorsqu'ils décident de bloquer la société. On a là une force sociale, qui certes ne bloque pas économiquement le pays mais qui représente un tel « danger » que personne ne lui résiste. Il a fallu bien sûr la participation massive des salarié-e-s et, au-delà, de toutes les générations, qui répondirent systématiquement aux appels intersyndicaux à manifester. Le recul sur le CPE reste la dernière victoire d'un mouvement social appuyé d'abord et avant tout sur la jeunesse étudiante.

C'est sur fond de toutes ces leçons, me semble-t-il, que le mouvement de 2010 va se poser très vite une question : « comment construire le rapport de forces ? ». Avec quatre « évidences » : il faut que cela vienne du « privé », il faut « bloquer » l'économie, travailler à la généralisation et associer la population. Ce ne fut pas qu'un débat réservé à quelques couches en pointe dans la mobilisation, ce débat a été mené quotidiennement dans les différentes instances de la CGT, dans certaines fédérations CFDT, voire FO et dans la FSU. À tous les niveaux, ce sont ces questions et les moyens d'y répondre qui furent à l'ordre du jour.

Puisque ni les mineurs, ni la SNCF (il ne faut pas oublier que l'impact économique et symbolique d'un arrêt des transports urbains et ferroviaires a été considérablement amoindri avec la loi du 21 août 2007 sur le service minimum), ni les enseignants (traumatisme de 2003), ni la fonction publique ne voulaient jouer les « locomotives », et comme les « grands »

bastions, y compris syndicaux, s'étaient affaiblis, il fallut trouver les secteurs susceptibles de jouer ce rôle moteur.

La métallurgie et la chimie furent très vite au centre des objectifs. Ce sont les raffineries qui polarisèrent vite les attentions car elles avaient, une fois encore pour des raisons propres, anticipé le mouvement. La lutte pour le maintien de la raffinerie Total de Dunkerque, au cours du premier semestre 2010, a constitué une répétition permettant aux salariés de faire l'expérience de l'efficacité de certains registres d'action (occupations, blocages de carrefours...). Et puis l'essence est d'évidence un nerf de la guerre largement aussi efficace que la voie ferrée ! Que l'on se souvienne de 68 ! Et de fait un travail acharné, syndical et intersyndical, s'est mené dans les raffineries, autour des raffineries, avec les raffineries – les caisses de solidarité n'ont jamais été aussi pleines ! – et le gouvernement ne s'y est pas trompé en appelant aux réquisitions. Comme le relèvent Sophie Bérout et Karel Yon dans la revue *Contretemps*, « *on peut légitimement s'interroger sur ce qu'aurait été le mouvement sans le blocage des raffineries !⁶* ».

Appuyé ou conforté par des manifestations massives du public et du privé, là encore profondément intergénérationnelles, le mouvement a espéré avoir trouvé « la solution ». Et les raffineries elles-mêmes diront : « *On bloque pour ceux qui ne peuvent pas faire grève.* »

Reste que cette fois-ci le mouvement a perdu. La détermination du pouvoir à ne rien céder fut momentanément la plus forte. On peut s'interroger sur le rôle, ou l'absence, des politiques. Mais aussi sur la détermination plus générale des syndicalistes. C'est un autre travail. On pourrait aussi s'interroger que les effets différés de telles mobilisations qui ont largement contribué aux succès électoraux qui ont suivi.

6. Bérout S. & Yon K., « Autonome 2010, anatomie d'un grand mouvement social », entretien avec Durand C., www.contretemps.eu/interventions/automne-2010-anatomie-dun-grand-mouvement-social.

Conclusion

Il me semble donc, à travers ces quelques exemples, que la construction du rapport de forces pour gagner dépend d'invariants : blocage de l'économie, généralisation du mouvement, nécessité d'un secteur ou d'une force sociale capables de jouer le rôle de « locomotive », articulation entre « grève reconductible » et temps forts... Sans nul doute, la pratique et l'analyse permettront une prochaine fois de franchir un nouveau palier en cherchant à résoudre ces équations.

L'évolution de la réglementation du droit de grève des enseignants

Quentin Lohou

Reconnaître le droit de grève aux agents de l'État revient à accepter que l'autorité de ce dernier et de ses représentants puisse être frontalement contestée à l'instar de celle du patronat dans le secteur privé. C'est accepter que la « lutte d'intérêts¹ » entre patrons et ouvriers dans le secteur privé ait sa place dans le service public. D'abord prohibé², le droit de grève des fonctionnaires est ensuite reconnu en 1946 mais doit s'exercer « *dans le cadre des lois qui le réglementent*³ ». En parallèle, chaque service public peut disposer de sa propre réglementation infra-légale pour assurer sa continuité, à l'image de la profession enseignante. En outre, la grève doit faire l'objet de contreparties pécuniaires.

Notre article a deux objectifs : retracer la genèse de la réglementation du droit de grève des enseignants ainsi que du régime de la retenue pécuniaire et mesurer leur degré d'effectivité.

Le droit de grève, un droit limité

S'il existe des règles dont le champ d'application dépasse la seule profession enseignante, on peut néanmoins dresser l'historique des dispositions dont elle a spécialement fait l'objet.

1. Expression du ministre de l'instruction publique dans une circ. de 1887.

2. Voir notamment l'arrêt du Conseil d'État (CE) du 7 août 1909, *Winkell*.

3. Préamb. Const. 1946.

Des limitations applicables à l'ensemble des services publics

De manière générale, le gouvernement dispose d'un droit de réquisition prévu par des lois de 1877 et 1938. La menace de réquisition est ainsi brandie en prévision de la grève des instituteurs du 30 novembre 1938, le gouvernement rappelant aux instituteurs qu'ils s'exposent à une révocation. La grève est un échec⁴.

Le droit de grève reconnu, le Conseil d'État pose néanmoins une limite : en l'absence de loi réglementant ce droit, c'est au gouvernement qu'il revient de fixer, sous le contrôle du juge, les limitations au droit de grève dans les services publics⁵. En même temps, il existe un texte applicable à l'ensemble des services publics, exception faite de ceux des communes de moins de dix mille habitants : la loi du 31 juillet 1963 qui prohibe trois types de grèves : surprise (préavis de cinq jours), sauvage (dépôt du préavis par un syndicat représentatif) et tournante. Tout manquement à ces dispositions autorise l'administration à prendre des sanctions disciplinaires. Mais vingt-trois ans plus tard, un juriste note que « *la pratique du préavis de grève n'entre que difficilement dans les mœurs*⁶ ». Plus généralement, une fonctionnaire de la Direction générale de l'administration et de la fonction publique précise que « *les affaires disciplinaires sont très rares*⁷ » en cas de grève illicite.

À ces règles générales s'ajoutent des dispositifs spécifiques aux enseignants.

Des limitations propres aux enseignants

La réglementation prend deux formes : contractuelle puis unilatérale.

4. Girault J., *Pour une École laïque du peuple! Instituteurs militants de l'entre-deux-guerres en France*, Paris, Publisud, 2009, p. 325 et 340.

5. CE, 7 juill. 1950, *Dehaene*.

6. Saint-Jours Y, *Manuel de droit du travail dans le secteur public*, Paris, LGDJ, 1986, p. 133.

7. Krykwiniski C., « Grèves et service minimum. État des lieux de la réglementation », *CFPA*, n° 292, septembre 2009, p. 7-9.

La démarche contractuelle est entreprise par le ministère à partir des années 1950 : en échange de concessions faites aux syndicats, ceux-ci s'engageraient à ne pas appeler à la grève. La direction de la FEN, tout en ne s'opposant pas à ce dispositif, reste toutefois prudente : « *Quand la direction fédérale est relativement satisfaite, elle ne change pas d'avis et défend le compromis devant les syndiqués. La FEN refuse simplement d'officialiser ce système*⁸. » Mais il arrive que la direction soit désavouée par ses militants qui font le choix de recourir à la grève⁹. Cette tentative de pacification des relations du travail semble en fait n'avoir eu quasiment aucun effet.

Une réglementation unilatérale est ensuite mise en œuvre. On trouve ainsi des dispositions applicables aux seuls fonctionnaires d'autorité. Dans des circulaires des 16 mars 1964 et 13 mai 1967, le ministre confie à ces agents « *le soin de prendre toutes les dispositions nécessaires pour assurer l'accueil des élèves et la sécurité*¹⁰ » dans les établissements. Sont ainsi visés les chefs d'établissement, les directeurs d'école mais aussi les surveillants généraux, comme en témoigne la circulaire du 13 mai leur intimant de ne pas se mettre en grève le 17. Mais alors que des lettres et circulaires ministérielles destinées à être appliquées aux conseillers d'éducation font, plus tard, référence au texte du 13 mai¹¹, le Conseil d'État jugera que l'objet de ladite circulaire n'avait pas de portée permanente et se limitait donc à la seule journée de grève du 17 mai 1967¹².

Quant aux directeurs d'école, une circulaire du 26 mars 1981 impose, dans un premier temps, leur présence les jours de grève ainsi que l'obligation d'accueillir et de surveiller les

8. Frajerman L., « Le syndicalisme enseignant français et la grève : normes et normalisation d'une pratique (1948-1959) », *Paedagogica Historica*, n° 5, oct. 2008, p. 543-554.

9. Voir : lett. de Lauré à Chambon, 19 fév. 1959, citée in *ibid.*, p. 550.

10. Télégramme du 15 mai 1979 aux recteurs et inspecteurs d'académie, Arch. nat. 19940654/1.

11. *JO Ass. nat. questions*, 28 août 1976, p. 5842.

12. CE, 23 janv. 1981, *Sanchez*.

élèves¹³. La circulaire est abrogée en juin, en « *attente d'autres instructions*¹⁴ »... qui ne viendront pas, accordant ainsi le droit de grève aux directeurs. Six ans plus tard, avec le retour de la droite au pouvoir, un décret remet en cause cette situation en disposant que le directeur est « *responsable de l'accueil des élèves auxquels il assure l'accès des locaux du service public d'éducation aux heures prévues par le règlement de l'école* » et qu'il « *organise la surveillance des élèves*¹⁵ ». Le décret qui, en pratique, semble remettre en cause le droit de grève¹⁶, est abrogé en 1989. Le directeur doit désormais prendre « *toute disposition utile pour que l'école assure sa fonction de service public* » en organisant « *l'accueil et la surveillance des élèves*¹⁷ ». En 1996, le ministre de l'Éducation reconnaît définitivement le droit de grève aux directeurs d'école¹⁸, mettant ainsi fin aux éventuelles incertitudes¹⁹.

Le seul texte dont le champ d'application est assez large est la loi du 20 août 2008 qui impose, dans les écoles primaires, la déclaration individuelle préalable à la participation à la grève et une période de négociation avant le dépôt du préavis. En fin de compte, les nombreuses modifications intervenues ne font que témoigner de l'instabilité de la réglementation du droit de grève.

La retenue pécuniaire, contrepartie du droit de grève

Le régime de la retenue pécuniaire apparaît tout aussi instable.

L'instabilité du régime juridique de la retenue

La retenue apparaît d'un côté comme une mesure disciplinaire et, de l'autre, comme une mesure comptable.

13. Circ. 26 mars 1981, *BOEN*, n° 13, 2 avril 1981.

14. Circ. 5 juin 1982, *BOEN*, n° 23, 11 juin 1981.

15. Décr. 2 fév. 1987.

16. *JO Sénat*, 27 mars 2009, p. 3537.

17. Décr. 24 fév. 1989.

18. *JO Sénat*, 26 déc. 1996, p. 3504.

19. Voir l'avis opposé de Durand-Prinborgne C., « Des maîtres-directeurs aux directeurs d'école », *RFDA*, n° 5, sept.-oct. 1989, p. 792-801.

Pour le versant disciplinaire, un décret de 1853 permet à l'administration, en « *cas d'inconduite, de négligence ou de manquement de service* » du fonctionnaire, d'effectuer une retenue ne pouvant toutefois pas excéder deux mois de traitement. Le décret, qui précise que cette disposition n'est pas applicable aux membres du corps enseignant, renvoie à une loi de 1850 encore plus stricte puisque l'instituteur peut être réprimandé voire suspendu « *avec ou sans privation totale ou partielle de traitement, pour un temps qui n'excédera pas six mois* ». Cet arsenal fut – au moins en ce qui concerne les enseignants semble-t-il – utilisé pour la première fois après la grève du 30 novembre 1938, le gouvernement prélevant alors, sur fondement du décret de 1853, huit jours de traitement. À l'échelle nationale, la sanction s'appliqua inégalement en fonction des déclarations des autorités administratives faisant suite au recensement des grévistes²⁰.

Pour les retenues non disciplinaires c'est, originellement, un décret de 1862 relatif à la comptabilité publique qui pose le principe général du service fait, selon lequel l'agent n'est rémunéré qu'après s'être acquitté d'un tel service. C'est sur la base de ce décret qu'une seconde règle entre en vigueur : le trentième indivisible. Ainsi, en cas de service non fait sur une durée inférieure à une journée, l'agent se voit quand même retirer un trentième de son traitement mensuel.

Après que le Conseil d'État a jugé qu'en cas de grève la retenue devait se calculer au prorata de la durée de la cessation du travail, une loi rétablit le trentième indivisible en 1961 pour les agents de l'État. La loi du 31 juillet 1963 généralise cette règle à tous les services publics. En pratique, le trentième indivisible favorisa les grèves d'une journée entière.

Suite aux grèves perlées du « vingt-sixième élève » en 1974, le gouvernement effectue des retenues au motif que le service est incomplet. Pour parer la solution retenue par le Conseil d'État annulant la retenue pécuniaire effectuée, une loi de 1977 enrichit la notion de service non fait avec l'introduction du principe du service partiellement effectué.

20. Girault J., *op. cit.*, p. 323 et s.

En 1982, un barème de retenue évoluant selon la durée de la grève est instauré : en dessous d'une heure, la retenue est égale à 1/160^e du traitement mensuel ; entre une heure et une demi-journée, 1/50^e ; entre une demi-journée et une journée, 1/30^e. Dans les faits, le dispositif entraîne la multiplication des arrêts de travail de courte durée, réduisant ainsi l'impact des retenues pécuniaires sans pour autant atténuer les effets de la grève sur la continuité du service. En même temps est abrogée la loi de 1977 sur le service incomplet qui, selon le gouvernement de gauche, a été utilisée pour sanctionner des comportements individuels en dehors de toute garantie disciplinaire. Mais la discussion d'un projet de loi anodin en juin 1987 est l'occasion pour des députés de revenir sur les précédentes réformes. Deux amendements sont d'abord déposés : le premier rétablit le trentième indivisible pour les contrôleurs aériens et le deuxième, celui d'Alain Lamassoure, étend le premier à tous les agents publics. C'est le gouvernement qui, via un troisième amendement qui sera définitivement voté, procède à un retour à l'état du droit antérieur à 1982. Néanmoins, le Conseil constitutionnel ne valide le dispositif qu'en ce qu'il s'applique aux agents de l'État, donc aux enseignants. En réalité, l'effectivité de cette réglementation apparaît réduite.

L'effectivité réduite de la réglementation

Il y a dix ans, un juriste écrivait à propos des enseignants que ces règles sont « *dépourvues de toute efficacité ou presque*²¹ ». En témoigne par exemple la « grève administrative » des directeurs d'écoles entamée en 1999 et achevée en 2006 : alors qu'une note ministérielle précise, en 2005, qu'aucune retenue sur traitement n'est opérée²², un scénario de sortie de crise imaginé par des conseillers ministériels prévoit l'élaboration d'un protocole qui, une fois signé, doit mettre fin au mouvement, la poursuite de celui-ci devant entraîner « *la mise en œuvre du trentième pour service non*

21. Melleray F., « Les retenues pécuniaires pour fait de grève dans les services publics », *AJDA*, n° 31, 22 sept. 2003, p. 1648-1651.

22. Note du 23 juin 2005, Arch. nat. 20080247/4.

fait». Dans cette hypothèse, il est envisagé de faire des « *cas exemplaires*²³ ». Finalement, aucune retenue n'est effectuée.

Lorsque des retenues sont effectuées, des aménagements peuvent avoir lieu : réduction du montant de la retenue pour les agents et maîtres d'internat lorsque les services de sécurité ont été assurés²⁴, ou sans de telles conditions comme après la grève nationale de 1995 ; échelonnement sur plusieurs mois si le montant est important²⁵, notamment à l'égard des chargés de famille²⁶.

En même temps, les syndicats ont su élaborer des stratégies permettant d'échapper aux retenues. En 1947, une circulaire enjoint aux autorités administratives d'effectuer les retenues en fonction des déclarations de chaque agent²⁷ : est réputé gréviste le fonctionnaire ayant déclaré avoir fait grève ainsi que celui refusant de faire état de sa situation (gréviste, non-gréviste, empêché d'assurer le service). Malgré cette incitation à fournir les renseignements, il apparaît que, dans plusieurs établissements, les agents ont refusé de s'exécuter, perturbant ainsi l'administration²⁸.

De manière semblable, une circulaire du SNI de 1955 précise que si les instituteurs « *reçoivent une demande écrite ou verbale, ils [...] répondront qu'ils ont avisé le secrétaire de la section syndicale et qu'il appartient au bureau de la section d'informer l'administration*²⁹ ». En occultant les identités des grévistes, cette pratique a pour but, ici encore, d'empêcher l'administration de procéder aux retenues.

Quid du sévère arrêt Omont de 1978 qui autorise l'administration à opérer une retenue s'élevant « *à autant de trentièmes qu'il y a de journées comprises du premier jour inclus au dernier jour inclus où cette absence de service fait a été*

23. Note du 7 mars 2006, Arch. nat. 20080247/4.

24. Circ. min. Éduc. (Dir. ens. sec. degré), 17 déc. 1947, Arch. nat. F 17 13959.

25. Circ. min. Éduc., 17 déc. 1947, Arch. nat. F 17 13959.

26. Circ. min. Éduc. n° 113/28/B4, 11 déc. 1947, Arch. nat. F 17 13959.

27. Circ. 17 déc. 1947, *op. cit.*

28. Courriers de proviseurs aux inspecteurs d'académie et d'inspecteurs d'académie au ministre de l'Éducation, Arch. nat. F 17 13959.

29. Circ. SNI n° 66, 15 mars 1955, citée in Frajerman L., *op. cit.*, p. 547.

constatée, même si, durant certaines de ces journées, cet agent n'avait, pour quelque cause que ce soit, aucun service à accomplir³⁰ » ?

Si cette pratique est apparue très tôt³¹, la jurisprudence est appliquée pour la première fois à l'encontre des enseignants après les grèves de 2003, alors même qu'une circulaire de 1983 rappelle son existence³². Finalement, le ministre de l'Éducation ne l'applique que partiellement.

Conclusion

Il apparaît d'une part que la réglementation du droit de grève s'avère être, notamment en raison des alternances politiques, un domaine très instable. Dans le même sens, la législature de 2007-2012 se caractérise par un regain, plus global, de la réglementation du droit de grève³³. D'autre part, son application se révèle, dans certains cas, réduite, voire ineffective. Une telle réglementation est-elle rigoureusement applicable ? L'administration ne prend-elle pas, dès lors, le risque d'engager une épreuve de force avec ses agents³⁴ ?

30. CE, 7 juillet 1978, Omont, Rec. Lebon, p. 304.

31. Circ. min. Éduc. n° 113/28/B4, 11 déc. et 17 déc. 1947, *op. cit.*

32. Circ. 19 janv. 1983, *BOEN*, n° 4, 27 janv. 1983.

33. Au-delà de la loi de 2008 concernant les écoles primaires, voir les lois de 2007 et 2012 applicables aux transports terrestres et aériens.

34. Voir aussi les propositions de lois restées lettre morte, reproduites dans le rapport du sénateur Huriet C. (n° 194, 3 fév. 1999) et celle n° 968 de 2003 du député Guibal J.-C.

2^e partie

Retour sur des expériences grévistes

Les grèves tournantes, en 1962, de tout le SNET pour les seuls PTA

Louis Astre

Je souhaite évoquer la grève du SNET pour les seuls professeurs techniques adjoints des ateliers, cas unique, selon Julien Veyret, de solidarité syndicale intercatégorielle¹.

Il s'agit en 1961-1962, du reclassement des professeurs techniques adjoints (PTA) des ateliers, l'un des objectifs de la campagne de la FEN pour le reclassement général des enseignants, qui aboutit aux décisions gouvernementales du printemps 1961. En février 1961 la FEN obtient l'accord du Premier ministre pour l'indice terminal 475 aux PTA, publié au décret du 8 août et l'arrêté du 7 septembre qui prévoit pour la rentrée 1962, la mise en œuvre d'une réforme du recrutement des PTA et de l'échelle indiciaire 245-475. Mais le ministère des finances décide d'appliquer les nouveaux indices aux seuls PTA issus de la réforme du recrutement. D'où le conflit avec le SNET, pleinement représentatif de toutes les catégories des personnels

Le SNET engage alors une grève exceptionnelle à plusieurs titres

C'est une grève de l'ensemble des personnels, de toutes catégories, tous secteurs et tous niveaux, au bénéfice des seuls PTA. Grève « de 24 heures », elle s'inscrit dans la durée en grèves tournantes par académies. Elle connaît une double réussite : d'abord la participation exceptionnelle des personnels ; enfin c'est une action victorieuse car au troisième jour

1. Julien Veyret, « La grève de 1962 des professeurs techniques adjoints, symbole de la cohésion professionnelle du SNET », *Carrefours de l'éducation*, n° 19, 2005/1.

le gouvernement s'incline et le bureau du SNET peut aussitôt suspendre la grève.

L'issue victorieuse de vingt mois d'une pression syndicale résolue

La tension croissante entre le SNET et le pouvoir, due au refus du ministère des Finances d'appliquer à tous les PTA le nouvel indice terminal, conduit le congrès de Pâques 1962 à décider le principe d'une « *action d'ensemble des personnels* » à la rentrée si persiste ce refus. De multiples démarches, y compris auprès du ministre, les 24 juin et 23 juillet, restent vaines. Le 17 septembre, la CA décide donc de consulter les personnels sur une riposte d'ensemble. Et le conseil syndical lance les grèves tournantes par académie du 5 au 14 novembre.

L'éditorial du bulletin spécial prévient : « *C'est là une décision grave!* » Il ajoute :

« Le problème posé aujourd'hui dépasse largement la seule revendication corporative de nos camarades PTA et concerne directement la totalité du personnel.

Il s'agit de savoir si, dans la crise redoutable que traverse l'Université, nous pouvons accepter sans réagir que l'enseignement public et singulièrement l'enseignement technique, soit systématiquement négligé par le Pouvoir, que nos conditions de travail aillent sans cesse s'aggravant et que la solution des revendications légitimes de l'ensemble du personnel soit sans cesse reportée à plus tard, fut-ce, comme c'est le cas aujourd'hui, au mépris de nos droits et des engagements pris à notre égard. *Songez-y!* [...]

Admettre que le gouvernement puisse impunément se jouer ainsi du personnel serait abdiquer toute volonté syndicaliste, ce serait encourager le gouvernement à mépriser dans l'avenir tous ses engagements à notre égard, quelles que soient l'importance de la revendication et la catégorie du personnel qu'elle intéresse. C'est donc là un problème qui concerne en droit et en fait le SNET tout entier². »

Conclusions

Le 2 novembre, le directeur du budget lui-même reçoit le SNET. Mais c'est pour tergiverser. Dès lors les grèves

2. Supplément du 8 octobre au *TET*, n° 165.

s'engagent avec le soutien d'autres syndicats, des parents et des étudiants. Le 5, celle de l'académie de Paris connaît un plein succès, avec plus de 90% de participants, et appuyée par un très vif meeting. Les grèves du 6 et du 7 connaissent le même succès. Dès le 6 à midi le gouvernement, surpris par l'ampleur de cette riposte collective, propose un compromis que le SNET rejette car il tient à l'écart du nouvel indice certains des PTA. Et dans l'après-midi du 7, le ministre en accepte officiellement l'octroi à tous. Dès lors notre bureau unanime peut « *suspendre* » la grève et *Le Travailleur* peut titrer: « Premier objectif atteint! ».

Cette action victorieuse de solidarité collective, marquée par la levée en masse des personnels, a manifestement contribué à conforter l'esprit d'unité et de responsabilité au sein du SNET.

La grève des enseignants, point de vue

André Dellinger

Lorsque les enseignants recourent à la grève, c'est le plus souvent pour une journée. Des critiques voient là le signe d'une réticence à transiger dans la confrontation sociale, une tradition de corporatismes sous un statut protecteur. D'autres y voient le combat en retraite d'une classe moyenne qui se paupérise. La grève des enseignants est-elle archaïque ou porteuse d'avenir ?

Comment les enseignants organisent leur grève

Le service des enseignants du second degré étant défini en heures de cours diversement réparties dans la semaine, il importe, pour que leur grève soit tangible (par un taux de participation significatif), que son unité de compte soit le jour plutôt que l'heure.

Les tendances minoritaires (l'École émancipée notamment) critiquent la grève de 24 heures et lui opposent la grève reconductible par établissement, censée ajuster la mobilisation aux potentialités combatives. Mais dans un mouvement d'ensemble et de longue durée, la reconduction, en décentralisant la décision, l'éloigne de la négociation. Son jusqu'au-boutisme maximise les retenues sur salaires, dessaisit les directions syndicales, anticipe la critique des appareils syndicaux et dénature le conflit. Par ailleurs, la pratique révèle que l'arrêt de travail revêt localement bien d'autres formes : on fait grève le jour où l'on a le plus de travail ou un jour de délégation ou de manifestation, voire un jour de convenance personnelle ou familiale.

C'est que la contrainte législative pèse sur la grève des enseignants. Ainsi, travailler autrement, changer le contenu du travail comme le font les « désobéissants », expose aux

mêmes sanctions financières que la grève³. La retenue de salaire est d'un trentième du traitement mensuel par jour, « *lorsque l'agent s'abstient d'effectuer tout ou partie de ses heures de service*⁴ ». Un préavis de cinq jours est obligatoire et la grève tournante interdite⁵ (secteurs public et nationalisé).

Conseillé par Jacques Delors, le Premier ministre Jacques Chaban-Delmas a même tenté d'insérer dans les conventions collectives une clause antigrève, à l'exemple de ce qui se fait en Allemagne⁶. Le marchandage majoration de salaires contre renonciation à la grève a échoué à l'EDF, où les électriciens l'ont rejeté à une nette majorité lors d'un referendum organisé par la CGT.

La grève, voie d'élargissement des luttes sociales

En lisière de la grève, surtout si elle est puissante, apparaissent des mouvements spécifiques de « résistants » et de « désobéissants » poursuivant des buts convergents.

Après des élèves, la grève peut devenir l'occasion de discussions sur l'institution scolaire. En mai 1968, le SNES obtient du ministère que l'accueil soit partout assuré dans les établissements publics. Pendant les trois semaines de la grève, ses militants engagent avec les lycéens et collégiens des discussions critiques portant sur tout ce qui préoccupe les uns et les autres : la pédagogie active, le rapport enseignant-enseigné, la démocratie dans les services publics, l'administration de l'établissement, les droits des jeunes, la laïcité, la vie dans l'établissement, les examens, la fonction sociale des diplômés, l'orientation scolaire et professionnelle, le monde du travail, les objectifs de la grève, tous débats thématiques que le ministère, en des circonstances moins agitées, se fût employé à interdire, censurer ou circonscrire.

La grève interprofessionnelle constitue un autre élargissement de l'action des enseignants. Certes, leur grève diffère

3. LF (loi de finances) rectificative du 29-07-1961, art. 4.

4. LF du 30-07-1987, art. 89.

5. Loi antigrève du 31-07-1967.

6. Loi fondamentale, art. 3 § 4.

de la grève ouvrière en ce qu'elle n'exerce aucune pression économique sur l'employeur. Cependant, elles sont toutes deux tributaires des marchés, la première par le canal de la dépense publique et de l'impôt et la seconde en raison de la position de l'entreprise sur son marché. Contrairement à ce que prétend le paralysant discours officiel sur la crise, elles visent l'une et l'autre des objectifs de valeur universelle : le niveau des salaires et des pensions, l'emploi et l'outil de production ou l'appareil d'administration, l'avenir de la jeunesse et la formation continue. Sur ces bases, peut se construire l'unité d'action. Le mouvement syndical y a parfois manqué ou échoué, notamment au sujet des réformes réactionnaires des retraites (Balladur 1993, Fillon 2003 et 2010).

Les médias voient dans la grève « sauvage », qui éclate sans préavis et peut prendre des formes insolites (occupation, dirigeants cloîtrés), un désaveu des directions syndicales. Or les grandes grèves ont débuté par de la « sauvagerie ». En 1936, les grèves commencent le 11 mai chez Breguet au Havre et – fait nouveau – les grévistes occupent l'usine ; le 28, la grève s'étend à Renault, puis à Citroën, Fiat et toute la métallurgie parisienne... En 1968, le 14 mai, la grève débute à Sud-Aviation de Bouguenais (Loire-Atlantique), le directeur restant enfermé dans son bureau, puis le 15 mai, Renault entre en grève (usines de Flins, du Mans et de Billancourt), le 17 mai, c'est au tour – sans préavis – de la SNCF et d'Air France... La grève « sauvage » révèle la tension du climat social, elle peut faire office de détonateur.

Le syndicalisme réformiste répugne à la grève

L'ancienne FEN considérait la grève comme la raison ultime du dialogue social. Lors du reclassement indiciaire des enseignants (1961), elle se satisfait de la proposition gouvernementale bien que ses syndicats nationaux du second degré, unanimement mécontents, lui demandent de lancer la grève fédérale.

Contre le plan Barre d'austérité et la réforme Haby qui l'applique à l'Éducation nationale, le SNES appelle ses adhérents à la grève du 28 avril 1977, aux côtés des autres travailleurs

des secteurs public et nationalisé des fédérations CGT et CFDT. Sa propre fédération, la FEN, ne s'y associe pas, imitée en cela par le SGEN-CFDT. Chose inouïe : le secrétaire général de la FEN, André Henry, par la voie des grands médias et dans le bulletin fédéral *L'Enseignement public*, que reçoivent tous les syndiqués, appelle ceux du SNES à ne pas faire la grève ! Il négociait, paraît-il, l'admission de la FEN au ministère de la justice.

Le syndicalisme réformiste de la CFDT « *visé à construire du progrès social par la négociation et l'engagement dans des compromis successifs*⁷ ». Ainsi, elle déserte en 2003 le front syndical contre la réforme Fillon des retraites publiques, en marchandant sa signature contre une petite concession catégorielle. S'il l'accepte dans son principe, le syndicalisme réformiste condamne l'exploitation capitaliste du travail dans ses excès. Il se réclame de la collaboration de classe.

L'universalité de la revendication

L'action syndicale sous toutes ses formes soulève la question de l'appartenance à la communauté des hommes, c'est sa dimension anthropologique. Elle exprime le fait que « *la révolte contre l'exclusion est incomparablement plus immense, infiniment plus universelle que l'action politique, tout comme l'homme est plus immense, plus universel que le citoyen, et que la vie humaine est plus immense, plus universelle que la vie politique*⁸ ».

L'action contre la décision administrative d'expulser un enfant de son école parce que ses parents sont des sans-papiers, l'action syndicale pour des créations de postes dans l'enseignement, considérée sous ses effets humains, à savoir le recrutement de nouveaux jeunes professeurs et de meilleures conditions d'étude des élèves dans des classes allégées, sont en comparaison des actions de portée plus

7. Résolution du congrès CFDT, juin 2010.

8. Marx K., « Argent », « État, Prolétariat » in *Gloses critiques contre le Prussien Arnold Ruge*, 31 juillet 1844, *Œuvres*, p. 415 et suiv., Paris, Gallimard/La Pléiade.

universellement humaines que les finasseries politiciennes pour imposer la rigueur salariale et budgétaire.

La grève et la manifestation syndicale, par leur force d'expression et de proposition, leur corpus de critiques, leurs motivations éthiques et leur aspect festif, donnent du peuple une image plus fidèle que ses représentations institutionnelles. Le temps de la grève, le monde de l'enseignement et de la recherche prend la haute main sur la souveraineté des marchés et de leurs épigones politiques et journalistiques.

Conclusion : la grève, une pression d'ordre politique

Mais qu'en est-il de l'efficacité de la grève des enseignants, où siège-t-elle, lorsque les pouvoirs publics d'inspiration néolibérale, qu'ils soient de droite ou de gauche, lui opposent invariablement l'impératif budgétaire ? Le conflit porte sur la condition professionnelle et le statut social des professeurs ainsi que sur l'état et les ambitions du service public d'enseignement. La grève et les manifestations en révèlent au grand jour la gravité, de sorte que la responsabilité des pouvoirs publics est engagée devant la nation. Là réside l'efficacité de la grève des enseignants. C'est dans le monde des opinions que la revendication se fraie son chemin.

Aussi le gouvernement s'efforce-t-il de la combattre sur ce terrain, soit qu'à droite il condamne l'action syndicale et raille son invisibilité⁹, soit qu'à gauche il déplore que pour les faibles salaires des enseignants français l'« *argent manque*¹⁰ », ajoutant que les déficits ne manquent pas¹¹ pour faire moins.

Alors que la politique européenne est assujettie aux marchés financiers et aux dumpings fiscal et social, alors que la mise en « compétitivité » des systèmes sociaux abaisse le niveau de vie des populations pour accumuler le capital, la nécessité syndicale de la grève est une évidence des plus claires.

9. Déclaration de Nicolas Sarkozy, 5 juillet 2008.

10. Vincent Peillon sur BFM-TV, 16 septembre 2012.

11. Rapport de la Cour des comptes de septembre 2012.

Table ronde

La grève de 24 heures, souvent critiquée, toujours pratiquée

Compte-rendu par Évelyne Berchtold-Rognon

Monique Vuailat (secrétaire générale du SNES, 1984-2002 et de la FSU, 2000-2002)

Le contexte dans lequel on exerce ce droit à la grève n'est pas indifférent : comment on parvient le mieux à créer un rapport de force pour être efficace, quel est le mode d'action le plus approprié à un moment donné et comment cette modalité s'insère-t-elle dans un plan d'action, dans une continuité revendicative.

La grève de 24 heures n'est qu'une modalité parmi d'autres. Si cette grève était utilisée toute seule, elle serait sans doute le plus souvent inefficace. Je connais peu d'exemples de grève isolée qui ait permis de gagner des choses importantes. Elles ont parfois permis de faire échec à tel ou tel projet jugé inacceptable par la profession. En revanche, nous avons l'exemple de grèves de 24 heures insérées dans un plan d'action, accompagnées d'informations à l'intention de l'opinion publique, et assorties d'autres modalités d'actions complémentaires comme des occupations d'établissements avec les parents, des manifestations, qui ont débouché sur de grands acquis comme ceux obtenus en 1989, moment important pour la réforme des enseignements du second degré et pour la profession enseignante.

Ce qui me semble avoir beaucoup dénaturé l'action syndicale en général et la grève de 24 heures en particulier, c'est le positionnement de certaines organisations syndicales dans les négociations avec les pouvoirs publics, notamment dans

la fonction publique. Combien de grèves avons-nous fait, du temps de la FEN, qui ont débouché sur des accords négociés au préalable et sur des bases très éloignées et parfois même en contradiction avec les revendications des grévistes ? Sur les questions salariales par exemple, les acquis des uns se réalisaient ainsi souvent sur le dos de la grande majorité des agents.

Et enfin, poser la question de l'action qui rassemble le plus, c'est poser la question de la syndicalisation. Quelles que soient les circonstances, il faut créer des rapports de forces. Les combats sont durs sous la droite, ils ne sont pas faciles sous la gauche. Moins il y a de syndiqués, plus la création d'un rapport de forces favorable est difficile. Le fait qu'il y ait moins de syndiqués rend l'engagement plus volatil, ce qui est contradictoire avec une action efficace et forte. Pour que l'action puisse s'inscrire dans la durée, il faut que l'on puisse d'abord compter sur la force d'entraînement de syndiqués nombreux.

Pour conclure, n'oublions pas que la grève de 24 heures, a été et est encore de fait la modalité la plus pratiquée dans l'histoire, dans l'Éducation nationale et dans la fonction publique. C'est la modalité qui, bien que décriée, rassemble le plus ces professions.

Marianne Baby (secrétaire générale adjointe du SNUipp)

La grève de 24 heures se place toujours comme un des éléments de la mobilisation, qui s'inscrit dans un calendrier d'actions : rencontres avec les parents et les différents acteurs (comme les Nuits des écoles en 2008 contre les mesures Darcos), rassemblements, manifestations, pétitions... Elle répond à des situations extrêmement variées : une lutte très locale, départementale (carte scolaire), nationale, du seul premier degré, avec toute l'Éducation nationale, voir interprofessionnelle. Cette forme d'action est-elle suffisante ? Assez radicale ? La réponse dépend du contexte, de la plate-forme de revendications, du cadre unitaire ou pas. Ce qui est sûr, c'est qu'elle doit correspondre à la modalité de mobilisation qui rassemblera le plus grand nombre. En septembre 2010

au sujet des retraites, par exemple, la pertinence des grèves de 24 heures, répétées, était interrogée. Fallait-il l'abandonner au profit d'autres modalités ? Les enquêtes auprès des manifestants et des collègues allaient dans le sens de conserver une grande diversité des actions. La spécificité du premier degré, c'est le nombre, l'éparpillement et la petite taille des écoles, mais aussi le lien très fort avec les parents et la présence continue de tous les enseignants toute la semaine. De cette unité de temps et de lieu découlent des décisions souvent prises collectivement : soit on fait grève tous ensemble et on ferme l'école, soit on ne la fait pas. Une fois le mot d'ordre lancé, lorsque les enseignants se déterminent, ils peuvent subir la pression conjuguée de la hiérarchie, des élèves, des familles, de l'opinion publique... Or, même s'ils ne veulent pas ternir une image qui leur semble aujourd'hui dégradée, les enseignants des écoles sont capables de s'engager dans l'action, résolument. On les a vus parfois ces dernières années sans illusion sur la capacité à obtenir ce qu'ils veulent mais avec la volonté de témoigner de leur ras-le-bol.

Laurent Cadreils (secrétaire du SNUipp Haute-Garonne, militant École émancipée)

La grève de 24 heures est souvent critiquée, car elle apparaît comme une façon pour le syndicat de se laver les mains, de pouvoir dire : « On a fait quelque chose ».

Selon les cas et le contexte, la grève n'a pas la même fonction. Je me souviens de la grève de 2007 du département sur la carte scolaire, très bien suivie. Les collègues ont été satisfaits, même si les gains ont été limités. En septembre 2010, juste après la rentrée, la grève a permis d'avoir un débat dans les écoles. C'est aussi de notre point de vue une grève réussie.

Comment construit-on une grève de 24 heures ? Il faut que la question soit discutée dans les salles des maîtres. On se déplace, on fait des réunions, des lettres aux parents. Le contact avec la population permet de porter nos revendications. La manifestation est très importante : une grève sans le moment où on se retrouve tous ensemble dans la rue

n'aurait pas le même intérêt, ce serait une vraie frustration. Le moment où on réunit les personnels en assemblée générale, pour débattre du fond, et aussi des formes de l'action, est capital, y compris quand les assemblées générales ne réunissent pas beaucoup de monde, car ces discussions essaient par la suite. La discussion avec le personnel gréviste permet de faire remonter les désirs des militants.

Enfin, il faut tirer le bilan de l'action. Trois reproches sont souvent faits à cette modalité d'action. Les enseignants seraient des grévistes systématiques. Pour cela il est capital de réunir les parents et de les informer. Cela a été très puissant au moment des réformes Darcos. Cela permet de casser l'image négative, et de construire un soutien des usagers aux personnels grévistes. L'autre consiste à vouloir trouver d'autres modes d'action. Mais il y en a ! Le refus de remplir les carnets, les actions des désobéisseurs... Mais la grève reste nécessaire, car c'est le moment où on se retrouve tous ensemble, et on construit le collectif. Enfin, une grève de 24 heures serait inefficace. Mais il faut bien commencer quelque part ! La grève générale ne se décrète pas, elle se construit avec les personnels. Même s'il est parfois vrai que les directions confédérales ont peur d'engager des conflits plus radicaux.

Pour conclure, dans notre département, notre credo est de nous donner les moyens de réussir ces grèves de 24 heures, toutes, en cherchant systématiquement à construire des perspectives avec les personnels.

Laurent Frajerman (animateur de la table ronde, Institut de recherches de la FSU)

Dans ce que tu as dit, je retiens particulièrement un point : on fait grève bien sûr pour des revendications, mais aussi pour montrer qu'on est et qu'on reste une profession mobilisée, et cela crée un rapport de forces diffus.

Frédérique Rolet (co-secrétaire générale du SNES)

La grève de 24 heures, souvent critiquée, toujours pratiquée... et souvent réclamée ! La grève de 24 heures reste la modalité d'action la plus rassembleuse. C'est le moment où

on met ensemble des salariés sur des objectifs communs. Elle doit être pensée en fonction du contexte politique, de la plate-forme, des objectifs qu'on lui assigne. Elle peut être un déclencheur, comme dans le cas des décrets sur l'évaluation qui touchaient au cœur du métier (avec la grève du 15 décembre 2011, qui a très bien marché, malgré la date), ou être l'aboutissement d'un processus.

Les grèves plus larges, non réactives, demandent davantage de préparation et d'élaboration, par les heures d'information syndicale, les assemblées générales... D'autres peuvent avoir un impact médiatique sans être majoritaires comme la grève de rentrée du 6 septembre 2010 placée juste avant celle interprofessionnelle du 7. La profession n'est pas exempte de contradictions : par exemple, elle réclame une mobilisation sur un point, et en même temps veut qu'on n'oublie pas d'autres points importants... La grève de 24 heures n'est pas dissociable non plus des autres modalités. En 2003 par exemple, il y avait en même temps une grande variété d'actions, et des grèves de 24 heures régulières, qui ont entraîné une majorité de personnels, et ont permis de franchir les six semaines de vacances.

La question de l'efficacité est fondamentale. Notre problème est d'unifier les revendications, de mener des batailles d'idées ; de ce fait, le bilan ne s'apprécie pas forcément de manière linéaire. Le syndicalisme a cette lourde responsabilité de créer du lien entre les salariés. Il faut redonner confiance dans sa capacité à peser sur les politiques économiques et sociales du pays.

**Michel Deschamps (secrétaire général de la FSU,
1993-1999)**

Je ne crois pas qu'il soit juste de présenter la grève comme un rite, je ne nie pas la routine, l'habitude, le risque du déjà-vu. Mais aussi ritualisée, codifiée, attendue que soit une grève, elle est toujours une rupture. Une rupture par rapport à la continuité du geste professionnel, une rupture et un défi par rapport à la hiérarchie et à l'institution, parfois à l'opinion, et une prise de risque. D'ailleurs je vous invite à consulter les

enregistrements audiovisuels des congrès syndicaux, et plus particulièrement les moments où on décide d'une grève. Vous y verrez une tension, une électricité, qui montre que, même pour une grève de 24 heures, ce n'est jamais une décision syndicale ordinaire, banale.

J'insiste sur cet aspect de rupture. Que veut-on quand on décide d'une grève ? Deux choses. On veut tout d'abord que la grève réussisse, qu'elle ait des effets sur la hiérarchie et sur l'opinion. Et pour que la grève réussisse, il faut évidemment réussir la grève. Il faut ajouter à cela l'effet que la grève produit sur l'organisation syndicale elle-même. Efficacité, possibilité, identité : comment concilier ces trois exigences ? À partir d'une compétence militante, une compétence que les militants acquièrent dans l'action, à tous les niveaux de responsabilité.

Je me méfie des approches trop théoriques de cette question, d'une réflexion sur la grève « hors-sol », une étude de la grève séparée de la revendication, séparée du contexte, de la conflictualité enseignante et scolaire en France. Aucune institution n'est aussi conflictuelle : regardez les lycéens, les étudiants, même les parents d'élèves... Pourquoi les enseignants se battent-ils tout le temps ? Le combat des enseignants se heurte à des réalités fortes de notre société.

L'ancien que je suis est très étonné de la réhabilitation actuelle de l'école d'hier. L'après-guerre était marquée par un véritable malthusianisme scolaire, accompagné d'un darwinisme social, de la peur que de nouvelles classes sociales accèdent au savoir. Chaque avancée de l'école est le fruit d'un combat. Ce n'est pas seulement un affrontement droite-gauche. Le débat du malthusianisme et du darwinisme a profondément traversé le monde enseignant.

Il y a un contexte propre à notre pays, il y a aussi une radicalité propre de l'acte d'enseigner. Si enseigner ce n'est pas seulement transmettre des connaissances académiques à un public suffisamment déférent pour les accueillir dans le silence et le recueillement, si l'enjeu c'est confronter le savoir vivant aux classes populaires, alors il y a bien une radicalité de cet acte.

S'il faut se battre, il est irresponsable de jeter le discrédit sur telle ou telle forme d'action syndicale. L'élargissement de la palette militante ne doit pas se payer par l'effacement de formes plus anciennes d'action.

Interventions de la salle

Jean Lafontan : La grève de 24 heures est une grève obligée en raison de l'amendement Lamassoure. Les formes qui avaient existé avant, les grèves perlées, d'une heure, etc., ont disparu.

Bertrand Geay : On voit bien que dans les débats sur 2003 par exemple, la montée en puissance venait plus de la base que des directions syndicales. Il faut aussi revenir sur le service minimum dans le premier degré : le préavis est maintenant de treize jours, ce qui pose un vrai problème de réactivité.

Monique Vuailat : Dans les années passées, on a beaucoup pratiqué un syndicalisme de résistance, calqué sur l'agenda du gouvernement. C'est plus facile de rassembler sur la résistance que sur les propositions. Qu'est-ce qu'on veut, et avec qui ? On a gagné en 1989 par la capacité de rassembler, avec d'autres syndicats, avec des formes variées, comme la grève tournante par discipline. Il faut travailler sur ce qu'est l'école pour nous. Il faut avoir une démarche offensive, et sortir de la seule question des modalités d'action, dont l'efficacité dépend du contexte.

3^e partie

**Les alternatives à la grève classique :
une recherche typiquement enseignante ?**

Introduction

René Mouriaux

Pour formaliser les continuités qui relient cette partie et ses trois articles aux autres, j'énoncerai brièvement quatre remarques.

1. En premier lieu, le contexte de l'époque colore puissamment les débats. Après le « court 20^e siècle », pour reprendre l'expression de l'historien hongrois Ivan Berend popularisée par Eric J. Hobsbawm¹, nous sommes entrés autour de 1995, année de la création de l'OMC, dans le 21^e siècle. Les années 1995-2007 des victoires défaites ont été suivies de la révolution conservatrice *made in France* conduite par Nicolas Sarkozy (2007-2012) dont on est en droit de se demander si la présidence de François Hollande y mettra vraiment fin. Dans ce contexte, la première remarque consiste à observer que la grève demeure pour beaucoup l'arme ultime du mouvement syndical, mais sa mise en œuvre s'avère difficile et plus que jamais vilipendée par les chantres de la société apaisée depuis Ralf Dahrendorf, en passant par Robert Elias jusqu'à Michel Noblecourt². Un article de Lionel Decottignies³ est consacré à l'« *inventivité des professeurs en lutte* ». La « créativité » porte à la fois sur le renouvellement des formes d'action et leur combinaison. Pour être bref, je me contenterai de présenter un tableau analytique (voir encadré ci-après) :

2. Enseignants et non-enseignants de l'Éducation nationale sont impliqués dans trois types d'arrêt du travail : corporatifs

1. Hobsbawm E. J., *L'âge des extrêmes. Histoire du court 20^e siècle*, Bruxelles/Paris, Complexe/Le Monde diplomatique, 1999.

2. Noblecourt M., « Les sept spécificités syndicales », *Le Monde*, 22-23 janvier 2003, reproduit in Giraud B., *Les métamorphoses de la grève*, Paris, Documentation française, 2010.

3. *Le Monde*, 19 février 2010.

(étagés du local au national en passant par le départemental), fonction publique, interprofessionnels.

3. En raison de l'amendement Lamassoure, les fonctionnaires sont privés de la guérilla des débrayages. Réclamer son abrogation s'impose comme une mesure de justice et de liberté.

4. Une double question se pose : comment l'arrêt de 24 heures peut-il être « *dé-ritualisé* » (Michel Deschamps a justement remarqué au cours du colloque que son usage demeure « *électrique* ») et comment aller au-delà à moindres frais. D'où ce chapitre.

Abuser de la grève la dévalorise. Son emploi donne vie à l'émancipation. Le philosophe Georges Labica a fait une remarque très profonde à son sujet : « *Aujourd'hui les travailleurs organisés disposent avec la grève d'un droit de violence en dehors de l'État⁴.* » Ce droit, plus que jamais nécessaire contre le déchaînement de la violence capitaliste, doit s'exercer à bon escient.

Abécédaire de l'action syndicale du 21 ^e siècle		
Action juridique	Conférence de presse	Occupation d'un édifice public (en particulier des établissements d'enseignement) ou d'un lieu public
Affiche, affichage	Consultation, referendum (CGT-EDF referendum du 14 janvier 1970), votation (PTT, octobre 2009)	Pétition [registre collectif (sur papier, par internet)]; carte postale.
Affrontement avec les forces de l'ordre	Délégation	Piquet de grève (blocage des plateformes commerciales, de raffineries)
Barricade	Désobéissance (inaccomplissement d'obligations professionnelles, rétention des notes, refus d'évaluer, rétablissement du courant par les Robins des Bois)	Placard publicitaire
Blocage de la circulation (péages, gares, pistes d'aéroport, ports, opérations escargot)	Freinage	Production autogérée
Boycott	Grève - cessation du travail (multiforme) ¹	Sabotage
Chahut, charivari (Saint-Lô, 12 janvier 2009)	- de la faim	Saccage
Communiqué de presse	- des impôts	Saisie des stocks
	Label	Séquestration
	Manifestation, défilé de rue	Tract, tractage
	Manifeste. Appel. Tribune	Vente directe
	Meeting	

4. Georges Labica, *Théorie de la violence*, Paris, Vrin, 2007, p. 163.

La grève administrative de 1965

Alain Dalançon

Le 12 février 1965, trois syndicats de la FEN, le SNES, le SNET et le SNPEN appelèrent les personnels des lycées, collèges et écoles normales à la grève administrative. Cette grève consistait dans la non-communication des notes des élèves à l'administration, le refus de remplir les carnets scolaires, de participer aux conseils de classe et de fournir des sujets d'examens.

En réalité, cette forme d'action n'était pas à proprement parler une grève, puisqu'il n'y avait pas appel à la « cessation concertée du travail » mais seulement à ne pas remplir certaines tâches considérées comme administratives. Elle devait avoir l'avantage de manifester aux pouvoirs publics le mécontentement des personnels, de poser leurs revendications, d'alerter l'opinion publique, notamment les parents d'élèves – ce qui correspondait aux buts de la grève de 24 heures – mais sans interrompre l'enseignement et sans donner matière à perte de rémunération.

L'initiative connut durant plusieurs semaines un succès indéniable. Mais cette première action commune des deux principaux syndicats, le SNES et le SNET, dont le processus de fusion était en cours, se termina dans la confusion. Dès le début avril, le SNET arrêta en effet la grève administrative mais le SNES, suivi par le SNPEN, n'y mit un terme que fin mai, sans que les trois syndicats se mettent d'accord sur de nouvelles modalités d'action au troisième trimestre.

L'échec de cette modalité de la grève eut des conséquences multiples. Pour bien les apprécier, il est nécessaire de resituer cette grève dans son contexte et d'en suivre les évolutions.

Le contexte

Le pouvoir gaulliste avait engagé un programme de réformes profondes de l'État qu'il menait de façon très autoritaire. Dans l'Éducation nationale, la méthode tranchait par rapport à celle plus consensuelle utilisée sous la IV^e République. Cela transformait considérablement la nature des rapports entre le pouvoir politique et les syndicats de fonctionnaires, qui étaient de plus en plus contraints à l'affronter. La mise en route du plan de « stabilisation » et des procédures « Toutée-Grégoire » pour encadrer les salaires des secteurs public et nationalisé avaient entraîné des actions de l'ensemble des fédérations syndicales de fonctionnaires et du secteur nationalisé. Après la longue grève des mineurs de 1963, la lutte contre le pouvoir gaulliste « au service du grand capital » se développait. Il semblait pour la première fois en réelle difficulté, avant la première élection présidentielle au suffrage universel en décembre 1965.

Le plan de revalorisation des enseignants de 1961 avait laissé beaucoup d'insatisfactions après la levée, en avril, du mot d'ordre de grève administrative et des examens qui devait suivre les grèves tournantes par groupes de deux ou trois académies effectuées en février-mars. Or pour combattre le recours à toutes ces formes de grève, le ministre de l'Éducation nationale, Paye, avait signé deux circulaires (20 avril et 4 juillet 1961) assimilant toute absence de service fait à une grève. Ce dispositif antigrève fut confirmé dans la loi du 29 juillet 1961¹ puis complété par celle du 31 juillet 1963².

Le nouveau ministre de l'Éducation nationale, Fouchet, avait annoncé une grande réforme du système éducatif : en août 1963, création du collège d'enseignement secondaire qui brisait l'unité du second degré, puis à la rentrée 1964, suppression de la 1^{re} partie du baccalauréat qui ne permettrait plus automatiquement l'entrée dans l'enseignement supérieur

1. Un trentième du traitement mensuel.

2. Préavis de cinq jours francs avant le déclenchement de la grève, interdiction de tout « arrêt de travail par échelonnement successif ou par roulement », retenue d'un trentième.

et création de trois cycles avec réduction à deux ans de la licence, qui réduirait ainsi la durée de la formation des professeurs d'une année. Cependant, pour éviter l'affrontement permanent, le ministre avait mis en place à l'automne 1963 la mission Laurent pour discuter avec les syndicats de l'amélioration des conditions de travail (effectifs des classes, maxima de service...); or cette commission ne déboucha sur rien de concret à la fin de l'année 1964.

Les étapes de l'action

Le choix de la grève administrative

Si le congrès de la FEN avait appelé, avec les fédérations de fonctionnaires et du secteur nationalisé, à la grève de 24 heures pour le 11 décembre 1964, il n'avait rien décidé au sujet de l'« *action générale des enseignants* » demandée par le SNES et le SNET. Des rangs Unité et Action du SNES vint l'idée de la reprise de la grève administrative comme première étape d'une action continue. Les dirigeants du SNES et du SNET n'y étaient guère favorables, d'autant que le SNI y était hostile. Fin décembre, le porte-parole UA, Drubay, put donc se féliciter que les deux syndicats ouvrent seuls un « *second front* » en décidant une consultation individuelle des syndiqués, préalable habituel à toute décision d'action.

Depuis longtemps, la grève de 24 heures était décriée. Or, les syndiqués devaient encore participer à une grève fonction publique le 27 janvier. Ils se prononcèrent donc majoritairement pour la grève administrative. Elle aurait l'avantage de durer tout en n'étant pas pénalisante pour les élèves et, pensaient-ils, ne devrait pas donner lieu à retenue de traitement puisqu'il n'y aurait pas cessation du travail.

Le 12 février, le SNES et le SNET, rejoints par le SNPEN, lancèrent donc cette grève, en collaboration avec les parents de la FCPE. On prit bien soin d'expliquer que la grève n'était pas « *pédagogique* », c'est-à-dire que tous les devoirs seraient corrigés, que les notes seraient transmises oralement aux élèves, et que les conseils de classe pour l'orientation se tiendraient. Mais se manifesta une première divergence sur

la durée de cette grève et sa plate-forme³ : le SNET aurait voulu la limiter au 2^e trimestre et aux conditions de travail, alors que le SNES ne souhaitait pas en fixer la durée et élargissait la plate-forme à toute la réforme Fouchet. La position du SNES, le plus important syndicat, l'emporta⁴.

Seuls les militants de l'École émancipée des deux syndicats s'opposèrent à cette modalité, estimant qu'il s'agissait d'un succédané de l'action. Quant aux principales minorités, UA dans le SNES et UASE⁵ dans le SNET, ayant été largement associées à l'initiative et à son suivi, elles décidèrent d'appeler à voter les rapports d'activité des directions « autonomes⁶ ».

Le début de l'épreuve de force

Après quelques hésitations, l'initiative sembla bien comprise et suivie. Mais il aurait fallu attendre la fin du trimestre pour juger de son succès. Or le ministre réagit en soufflant le chaud et surtout le froid. Il fixa subitement au 6 avril la date des élections aux CAP, échéance décisive pour le SNES, le SNET et le SNPEN, qui présenteraient pour la première fois des listes communes. Il espérait ainsi favoriser le SGEN-CFTC et le SNALC, qui avaient condamné l'action.

Il les avertit en outre qu'il était prêt à rouvrir les discussions de la commission Laurent à condition que le mot d'ordre soit levé. Il envoya une circulaire aux recteurs le 17 février rappelant les sanctions financières encourues et enjoignant aux professeurs de remettre leurs notes de février au plus tard le 6 mars et celles de mars au plus tard le 31. Informé

3. Le SNET n'avait déjà pas suivi le SNES dans « la grève des HS » à la rentrée 1963, qui permit une augmentation de 11 % de leur rémunération (« Heures supplémentaires : un surtravail sous-payé », *Points de repères* n° 21, 1999).

4. Astre et Pelisset, secrétaire général et secrétaire général adjoint du SNET, s'abstinrent lors de la réunion des deux CA mais pas les militants UASE du SNET. Le communiqué commun engageait cependant les deux syndicats sur la même plate-forme.

5. Union pour une action syndicale Efficace, dénomination du courant de pensée des ex-cégétistes dans le SNET.

6. Le RA de la direction du SNES obtint 69 % des mandats, quant à celui du SNET, il fut approuvé à plus de 84 %.

que beaucoup de chefs d'établissements, notamment ceux syndiqués à la FEN, jouaient la montre pour exiger de leurs professeurs la remise des notes, il accentua la pression avec deux nouvelles circulaires des 12 et 15 mars : il ajoutait une troisième date, le 15 mars, pour remettre les notes du trimestre, et demandait aux recteurs de faire procéder à la retenue d'un trentième de traitement pour chaque échéance inobservée.

Les divergences SNES-SNET

L'action commença alors à se déliter, d'autant que le soutien des parents d'élèves faiblissait. Les militants du SNET, de toute tendance, estimèrent lors de leur CN du 10 mars, que la grève administrative ne pourrait pas s'étendre au troisième trimestre, qu'elle risquait de conduire à la grève des examens, inenvisageable, mais qu'il faudrait poursuivre l'action suivant de nouvelles formes. Cette position fut confirmée à la quasi-unanimité, lors du congrès national un mois plus tard : le SNET proposa des « *manifestations publiques, rassemblements, démarches auprès des élus, journée nationale de protestation* »... appuyées « *par une série de grèves tournantes par académies* ».

Mais il n'en alla pas de même au SNES qui réunissait au même moment son congrès : il fut le théâtre de confuses turbulences. Ceux qui voulaient poursuivre l'action craignaient que la conversion ne signifie un enterrement et ne voulaient pas donner l'impression d'avoir plié devant les menaces du ministre. Le clivage ne passa pas par les tendances mais par les sections académiques (S3). Le courant UA se divisa. Alors que certains, dont Alaphilippe (responsable communiste dans le courant) et Petite (militant chrétien du PSU), étaient, comme la direction « autonome », favorables à la conversion, d'autres étaient de l'avis inverse comme Dufour (communiste), Antonini (PSU) et Capelle, secrétaires des S3 de Poitiers, Montpellier et Toulouse.

La motion Chéramy, secrétaire général adjoint, obtint une trop courte majorité contre la motion Dufour, de sorte que le congrès décida de ne rien décider et d'organiser une nouvelle

consultation des syndiqués à la rentrée de Pâques. La séance commune des deux congrès ne permit pas de dépasser les divergences, en dépit des avertissements de Jean Cornec, président de la FCPE.

Au SNES, une grève qui se termine dans la confusion

Contre toute attente, le référendum dans le SNES donna raison à Dufour et ses amis⁷. Le CN du SNES ne put donc que décider le maintien du mot d'ordre de grève administrative. Mais l'action se délitant de plus en plus au mois de mai, à l'approche des conseils de classe et des examens, un nouveau CN du SNES décida le 20 mai (motion Chéramy-Alaphilippe) d'arrêter la grève administrative. Il fallut négocier avec le ministère et les recteurs pour réduire au maximum les retenues de salaire⁸.

Les conséquences

Alors que les militants UA avaient été à l'origine du choix de cette modalité d'action de grève, ce ne furent pas eux qui subirent la sanction des adhérents, mais la direction « autonome » du SNES. Son rapport d'activité fut en effet nettement repoussé au printemps suivant, à la veille du congrès de fusion entre les deux syndicats.

Le secrétaire général, Dhombres, démissionna. Lors des élections de la CA du nouveau SNES, créé au congrès commun de mars 1966, la liste « autonome », conduite par Chéramy pour la partie ancien SNES, obtint moins de sièges que la liste UA⁹, de sorte que, même en ajoutant les élus autonomes du SNET, les majoritaires ne l'étaient plus dans la CA du nouveau SNES. Chéramy fut remplacé par le secrétaire du S3 de Bordeaux, Mondot, qui devint co-secrétaire

7. 8 283 réponses individuelles optèrent pour la poursuite de la grève administrative, 6 328 pour la transformation des modalités et 3 564 pour une grève de 24 heures à l'occasion du débat budgétaire.

8. En s'appuyant notamment sur l'exemple du recteur d'Amiens qui ne procédait à aucune retenue pour ceux qui avaient transmis leurs notes avant mi-mai.

9. En 1964, la liste autonome avait obtenu vingt-sept sièges sur soixante et avait dû s'appuyer sur les sept élus d'une liste autonome dissidente pour conserver la direction.

général pour l'ancien SNES au côté d'Astre, pour l'ancien SNET.

Si les deux syndicats se félicitèrent d'avoir conservé de très loin la première position aux élections des CAP, ils perdirent quelques points par rapport aux précédentes. La syndicalisation cumulée des deux syndicats fléchit nettement entre 1965 et 1967, passant de plus de 56 000 adhérents à moins de 50 000. L'échec de la grève administrative y était certainement pour quelque chose.

Enfin, cette grève avait étalé au grand jour les divergences syndicales, y compris dans le courant de pensée UA. Cette expérience accéléra certainement son fonctionnement en tendance commune de manière plus démocratique¹⁰.

Conclusion

J'ai suggéré ailleurs une méthode d'analyse¹¹ de l'histoire du syndicalisme enseignant qui rejoint celle proposée par Jean-Marie Pernot¹², centrée sur la « *démarche de production représentative* » (revendications-production de soutiens-négociations-résultats). Elle permet d'expliquer l'échec de la grève administrative de 1965.

Les dirigeants n'avaient peut-être pas suffisamment pris la mesure de la résolution du pouvoir gaulliste à vouloir imposer sa politique et la force dissuasive de la législation et réglementation antigrève qu'il avait mise en place. Mais cet échec réside d'abord dans l'insuffisante clarté des objectifs revendicatifs (limitée aux conditions de travail ou s'étendant à tous les aspects de la réforme Fouchet?). Il s'explique surtout par le peu de soutien des parents d'élèves et, au-delà du CNAL, et enfin par l'improductivité des négociations. Dans une partie de la circulaire du SNET du 3 juin, titrée « Non au défaitisme », Astre s'employa à prouver que la grève administrative avait « *rapporté au technique* ». Mais on peut douter que le bilan

10. *Les lettres internes de la liste B Unité et Action*, avant-propos Drubay A., postface et appareil critique Frajerman L., Paris, IRHSES, 1999.

11. Dalançon A., *Histoire du SNES*, t. 2, Paris, IRHSES, 2007.

12. Pernot J.-M., *Syndicats : lendemains de crise ?*, op. cit.

fût ressenti comme tel par les syndiqués, notamment pour les conditions de travail auxquelles ils étaient le plus sensibles.

La modalité d'action impliquait un soutien sans faille des parents, or celui-ci vint rapidement à manquer. Si le mot d'ordre insistait sur le fait que les devoirs étaient corrigés, il touchait à la transmission de la note, à l'établissement du classement, qui restaient des éléments structurants du fonctionnement du système éducatif, intériorisés comme tels à la fois par les élèves, leurs parents et les professeurs. La perspective de plus en plus rapprochée des examens rendait très difficile voire impossible la poursuite de cette grève qui ne voulait pas être pédagogique. La grève des examens n'avait en effet jamais réussi à être retenue après les tentatives infructueuses des années 1948-1951¹³. Après la grande grève de mai-juin 1968, à l'issue de laquelle la grève des examens ne fut pas non plus retenue, les modalités de l'action occupèrent souvent une grande place dans les débats syndicaux. Mais à cause de l'échec de la grève administrative de 1965, qui était presque toujours citée comme un contre-exemple, cette forme de lutte fut toujours facilement écartée.

D'autres formes de grève émergèrent dans les années 1970, venant du SGEN-CFDT, celle du refus du 26^e élève ou de l'inspection mais elles firent long feu. De sorte que la grève de 24 heures, tous ensemble le même jour, redevint la forme la seule usitée. Il fallut attendre 1988-1989 pour que le SNES se lance dans le développement d'actions diversifiées dans laquelle la rétention des notes et le refus de remplir les carnets scolaires prirent place. Les normes du système éducatif avaient changé comme les mentalités...

13. Voir Dalançon A., *Histoire du SNES*, t. 1, Paris, IRHSES, 2003, p. 181-183.

Note sur la singularité de l'action du SNET dans la grève administrative de 1965

Louis Astre

Cinq observations liminaires : 1. Les indications factuelles ci-après ne visent qu'à apporter divers éclairages éventuellement utiles à l'analyse générale d'Alain Dalançon. 2. Le SNET est pleinement représentatif de la profession et fortement uni. 3. La grève administrative s'inscrit dans le processus d'avancée vers la fusion SNET- SNES. 4. Le SNET comprend une majorité « autonome » et une minorité Unité et Action¹ qui savent s'affronter mais aussi s'accorder de façon responsable et constructive. Au SNES déchiré en cinq tendances, celle des autonomes est divisée et la direction n'a plus de majorité. 5. Malgré un lancement en commun SNES-SNET sur une plateforme en principe commune, il s'agira de deux actions différentes. Le SNET limite la sienne aux conditions de travail et au second trimestre, conformément à la consultation des syndiqués et à la décision unanime de sa commission administrative. Cela permet au congrès de Pâques de décider de la suite, à l'unanimité, puis d'enregistrer des succès pour la défense du technique, tout en engageant d'autres formes de l'action, et en essayant de son mieux de limiter les dégâts dus aux difficultés du SNES à conclure sa grève.

Perturbations dans l'avancée vers la fusion SNES-SNET

Le 7 février 1962 a lieu la première réunion commune des bureaux du SNES et du SNET. Le 21 février 1963, suit la première réunion commune des deux conseils nationaux. À Pâques 1963, nos deux congrès créent une « délégation

1. Son nom officiel depuis 1956 est « Union pour une action syndicale efficace ».

permanente » pour coordonner l'action, et une « commission des structures » pour élaborer un projet de statuts. L'objectif est de décider la fusion dès 1964. Mais surviennent deux dérapages.

Le premier dérapage se produit au congrès de 1963, lorsque le SNES décide seul, sans consulter le SNET, une grève des heures supplémentaires pour la rentrée scolaire. Le SNET refuse de le suivre, faute d'accord sur la plate-forme et sur le risque financier. Le 10 octobre, quand le ministère menace de retenir un trentième du traitement pour l'heure supplémentaire non faite, le bureau du SNES lève immédiatement la grève. Finalement, la FEN obtient la Commission Laurent sur les conditions de travail, qui publie ses conclusions le 15 décembre 1964.

Le second dérapage, le 4 février 1965, survient lors de la réunion commune des deux CA. Le 6 janvier, les bureaux SNES et SNET décident une consultation des syndiqués pour une « première riposte » sur un « aspect important mais limité » à l'« amélioration des conditions de travail », étant précisé que « les CA et congrès de Pâques auront à apprécier la plateforme et les modalités des phases suivantes du mouvement ». Cette consultation est lancée le 8 janvier par la circulaire SNES-SNET, de Dhombres² et Astre, qui précise : « Comme il s'agit pour le moment de la phase d'action qui se situera au cours du second trimestre, nous n'avons évoqué que des modalités praticables au cours de ce trimestre³. »

Le 4 février au matin, la CA du SNET, au vu de l'accord des syndiqués, décide à l'unanimité de lancer la grève le 12 février sur l'objectif et la durée limités fixés par la consultation. Mais l'après-midi, la réunion des deux CA s'enlise. Les UA et des autonomes du SNES font assaut de démagogie, finalement rejoints par les UA du SNET ils votent une déclaration de grève sans limite de durée et incluant la lutte contre la réforme Fouchet. Mais les dirigeants du SNET s'opposent à cette dérive car contraire au mandat unanime de leur CA,

2. Secrétaire général du SNES, membre lui aussi de la tendance « autonome ».

3. *TET*, n° 202.

démagogique par la disproportion entre le moyen d'action envisagé et l'importance politique de l'objectif, et dangereuse par le risque de dérapage en grève des examens. Astre et Pélisset officialisent ce désaccord de la direction du SNET en s'abstenant.

La grève particulière, et menée à bon terme, du SNET

Ce désaccord se traduit par l'envoi de directives conformes à la décision unanime de la CA du SNET. Ainsi le *Travailleur de l'enseignement technique*, sous le titre « Pour des mesures immédiates améliorant nos conditions de travail », publie le « *communiqué de lancement (commun au SNES-SNET-SNPEN)* ». Mais celui-ci est précédé d'un chapeau en caractères forts, qui limite l'objectif du SNET aux conditions de travail et la durée au second trimestre et précise que le prochain congrès national du SNET aura « *à apprécier, compte-tenu des résultats de cette action et de l'évolution de la conjoncture générale, la plateforme et les modalités des phases suivantes du mouvement*⁴ ».

Souplesse, puis raidissement soudain du ministre Fouchet

Le ministre reçoit plusieurs fois les syndicats. Le 19 février, première audience à sa demande, il se dit favorable à des mesures immédiates. Le bureau de la FEN est informé par Dhombres et Astre. Le SNI (Syndicat national des instituteurs) critique cette grève et préconise un mouvement de la FEN et du CNAL (Comité national d'action laïque). Aux audiences suivantes des 5 et 11 mars, le ministre se raidit : il exige l'arrêt de la grève en préalable à la négociation et prend une mesure de rétorsion financière.

Par ailleurs le SNET poursuit, pour sa part et hors du cadre de la grève administrative, une action publique majeure et des démarches très serrées auprès du cabinet, contre les graves menaces que les projets de réforme font peser sur l'Enseignement Technique Long. Il plaide activement la défense de sa double vocation scientifique et professionnelle, la promotion

4. *TET*, n° 204, 11 février 1965.

de ses enseignements, la qualification de ses personnels et la défense de ses deux baccalauréats.

Le congrès du SNET, à Pâques, se prononce à l'unanimité !

À la veille du congrès, notre confirmation au directeur du cabinet du ministre que le SNET n'a engagé la grève administrative que pour le second trimestre prive le ministre de prétexte pour refuser de négocier. Le cabinet accepte d'engager la négociation sur l'enseignement technique long⁵ et c'est à l'unanimité que le congrès décide de ne pas lancer de nouvelle grève administrative. Il s'engage dans d'autres formes de protestation associant enseignants et parents, et permettant la solidarité avec le SNES dont le congrès s'enlise dans l'incapacité à décider. « *Cette unanimité, dont il convient de noter le caractère exceptionnel, a été réalisée à l'issue de travaux qui, tant en commission qu'en séance plénière, ont frappé tous les observateurs, y compris les représentants de la presse, par leur très haute tenue* », souligne mon éditorial du *TET* (n° 207). Camy-Peyret, leader UA, déclare « *se réjouir de ce vote, qui ne fut pas un geste sentimental mais une décision très raisonnée* ». Et il ajoute : « *Toute l'année les conditions de travail au BN ont été efficaces et fraternelles*⁶. »

Le SNES s'enlise malheureusement dans l'irresponsabilité et le discrédit. Incapable de trancher entre la poursuite de la grève administrative avec ses risques pour les élèves et la reconversion de l'action, le congrès s'en remet à une nouvelle consultation des syndiqués ! Une majorité relative se prononçant pour la poursuite de la grève administrative, le conseil syndical du 11 mai suit les démagogues. Mais l'enlissement de cette action en fin d'année conduit à la convocation précipitée d'un nouveau conseil syndical le 20 mai. Celui-ci n'a d'autre issue que d'abandonner, dans le drame, son action. Les dirigeants autonomes du SNES s'en trouvent discrédités et le syndicat ébranlé.

5. Ancêtre de l'actuelle voie technologique au lycée.

6. *TET*, n° 210, p 9.

Succès du SNET, et du Technique, chez le ministre les 27 avril et 3 mai 1965

Durant cette période, le SNET ne peut obtenir que des améliorations limitées des conditions de travail des personnels du technique. Dans les Écoles nationales d'ingénieurs des arts et métiers, l'amélioration du décompte des heures « *techniques théoriques* ». Dans les lycées, extension de la « *première chaire* » à toutes les sections de techniciens, techniciens supérieurs et classes préparatoires ; nouvelle adaptation des services et HS des PTA ; intégration de licenciés dans le cadre des certifiés ; rémunération des conseils de classe de second cycle. Par contre, sa défense résolue de l'enseignement technique long lui permet d'enregistrer quelques succès majeurs. Notons à ce sujet, que la grève administrative du SNET, bien que visant les seules conditions de travail et limitée au seul second trimestre, a dû jouer, telle une fusée à têtes multiples, en faveur de ces succès.

Mon éditorial⁷, « Défense du technique long », en présente une analyse de fond, au lendemain de l'audience du 27 avril et de celle, décisive, du 3 mai 1965, où le ministre, de retour de l'Élysée, nous confirme son accord sur des revendications majeures concernant la réforme du technique. « *Nous étions alors en présence d'une accumulation de menaces... Partisans d'une plus grande homogénéité du Second degré, nous avons dû lutter pour défendre les diverses voies de formation des enseignements techniques et montrer qu'il s'agit de formations cohérentes qui tirent leur valeur non de leur analogie avec les formations secondaires traditionnelles, mais bien de leurs caractères spécifiques.* » Symbole de ce succès, la défense des deux baccalauréats, « mathématiques et technique » et « technique et économie », que l'Inspection générale du secondaire, maîtresse de la Commission de réforme, prétendait remplacer par de simples options. Le premier est rapidement confirmé. Mais le second ne doit sa survie qu'à la préparation du conseil interministériel du 3 mai à l'Élysée. Alors que le projet de la Commission de réforme

7. TET, n° 208, 6 mai 1965.

prévoit une option du bac de philosophie fondée notamment sur la psychologie, Narbonne et Knapp, les conseillers de De Gaulle et Fouchet, convaincus par le SNET, remplacent cette option au profit d'un « Baccalauréat économique et social », ce fameux bac B, voie de culture moderne dont on sait le succès qu'il rencontra auprès des jeunes. Notre syndicat ne fut pas peu fier d'avoir ainsi imposé aux tenants du traditionalisme cette voie nouvelle.

Après la grève, la fusion SNES – SNET et le « double tournant » de la FEN

Après la grève, la fusion du SNES et du SNET s'accompagne d'un double tournant au sein de la FEN. Malgré le discrédit des autonomes du SNES conduits par Dhombres et Cheramy, les autonomes du SNET ont assumé le risque de réaliser sans tarder la fusion nécessaire à l'homogénéisation syndicale du second degré ainsi qu'au rééquilibrage interne de la FEN. Mais ce risque fut trop lourd. En 1967 la tendance Unité et Action conquiert la majorité et la direction du « Nouveau SNES ». Ce tournant de la fusion, loin d'œuvrer au renforcement du rôle de la FEN, devint en son sein le facteur de tension puis de rupture que l'on sait.

Le rapport des enseignants-chercheurs à la grève et à l'action collective. Retour sur le mouvement de 2009

Bertrand Geay

La mobilisation des enseignants-chercheurs contre la loi « Libertés et responsabilités des universités », tout au long de l'hiver et du printemps 2009, a été remarquable à plusieurs titres. Elle s'est étendue à des fractions très différentes de cet univers professionnel particulièrement fragmenté ; le dispositif de mobilisation et de coordination (la coordination nationale des universités, CNU) a intégré les acteurs collectifs qui organisent traditionnellement le milieu, en particulier les syndicats et les associations ; le registre de la grève a été largement utilisé même si c'est dans des conditions souvent floues (« grève active », « grève partielle », etc.) ; en dépit d'un relatif échec politique, des avancées revendicatives ont été obtenues et le sentiment qu'il s'était agi d'une expérience collective positive s'est largement diffusé. Je voudrais insister ici sur deux points, qui permettent d'éclairer la dynamique particulière de ce mouvement tout autant que son issue : les ressorts et la temporalité des actions qui ont été conduites, le rapport à la grève qui s'y est manifesté.

Le mouvement s'est constitué dans un contexte de « réformes » d'inspiration néolibérale. Des recommandations de l'OCDE, dès les années 1980, à la déclaration de Bologne, en 1999, en passant par la loi Allègre sur l'innovation, en 1998, les préconisations n'ont cessé d'aller dans le sens d'un développement de la concurrence interuniversitaire pour réaliser une sorte de marché intérieur européen de l'enseignement supérieur, avec la remise en cause du cadrage national des diplômes. Dès 2003, ce n'est que grâce

à la mobilisation de l'ensemble des personnels enseignants contre la décentralisation de certaines catégories et contre la « réforme » des retraites, que le gouvernement a retiré une loi qui préfigurait en bien des points la loi LRU. En parallèle, se développe le *benchmarking*, avec la création d'agences gouvernementales de pilotage de la recherche et l'instauration d'outils d'évaluation chiffrée¹.

La mise en concurrence des individus, des équipes et des établissements, et le passage de procédures collégiales à une gestion de type managérial en sont deux traits parmi les plus marquants. On a ici affaire à une contre-réforme globale mais progressive, en évitant l'affrontement avec les étudiants sur la question des droits d'inscription et sur la sélection, en reportant à plusieurs reprises le projet de modifier le statut des enseignants-chercheurs, pour définir le service à l'échelle locale (rapport Espéret en 2001, rapport Belloc en 2003, report de l'application de ce point de la LRU en 2007).

Un univers professionnel traversé de principes concurrents

L'univers de l'enseignement supérieur est très différent des enseignements primaire et secondaire. La profession d'enseignant-chercheur est divisée sous de multiples rapports : structuration hiérarchique, clivage statutaires-précaires, disciplines d'enseignement et de recherche, courants intellectuels, luttes interindividuelles pour la reconnaissance, sans compter les clivages existants à une échelle un peu plus large, avec les enseignants de statut second degré, les personnels administratifs et techniques, et bien sûr les étudiants². Cet ensemble de divisions, que le syndicalisme reflète et s'efforce en même temps de dépasser, s'exprime ordinairement sous la forme de la cohabitation entre des microcosmes institutionnels dotés chacun de logiques propres.

1. Bruno I., *A vos marques, prêts... cherchez! La stratégie européenne de Lisbonne, vers un marché de la recherche*, Paris, Le Croquant, coll. *Savoir/Agir*, 2008 ; de Montlibert C., *Savoir à vendre. L'enseignement supérieur et la recherche en danger*, Paris, Raisons d'agir, 2004.

2. Bourdieu P., *Homo academicus*, Paris, Minuit, 1984.

À rebours de ces logiques proches par certains côtés de celles qui traversent les professions libérales ou les professions artistiques, relevons l'existence de toutes autres logiques. Le statut de fonctionnaire et depuis l'après-guerre le statut-cadre de la Fonction publique – avec tout ce qui en découle sur la régulation du temps de travail, de la rémunération et des carrières – et, surtout depuis 1968, le fonctionnement collégial à base d'instances électives ont un impact autant sur le fonctionnement concret de l'institution que sur les principes au nom desquels se mobilisent les acteurs.

Les fonctionnements institutionnels ordinaires mais aussi les référents identitaires à partir desquels peuvent se construire les mobilisations sont de fait multiples. Cette diversité des principes organisant la profession se retrouve dans les différents modes de représentation qui caractérisent le groupe : syndicats fédérés, confédérés ou autonomes, associations disciplinaires et plus récemment associations transversales telles que Qualité de la science française ou Sauvons l'Université (SLU). On pourrait adjoindre à cette liste la conférence des présidents d'université (CPU) qui obtient des pouvoirs publics un rôle de représentation de l'ensemble de la « communauté universitaire ».

Cette conjoncture professionnelle singulière explique également pour partie les rapports ambivalents que les universitaires entretiennent avec l'action collective. Si l'organisation concrète du travail – l'absence de cours quotidiens, le caractère diffus des activités de recherche mais aussi, depuis une trentaine d'années, l'annualisation du service des enseignants-chercheurs – est en elle-même peu favorable à l'organisation d'arrêts de travail ou d'initiatives concertées, l'idée que ces professionnels se font de leur statut est également assez souvent éloignée du principe même de l'action syndicale. Le syndicalisme, et notamment le syndicat majoritaire de la profession – le SNESup-FSU – dispose malgré tout d'un poids non négligeable dans ce secteur, par le biais des processus électifs et de la défense individuelle, et sans doute aussi par la force propulsive acquise par le syndicalisme enseignant à une échelle plus large ou par le fait que

nombre d'enseignants du supérieur sont issus de l'enseignement secondaire. Le syndicalisme est souvent perçu sur un mode purement instrumental et les carrières syndicales pensées comme antinomiques avec les carrières scientifiques.

Enfin, la massification de l'enseignement supérieur, mais aussi le développement de la contractualisation entre l'État et les établissements, et la multitude de tâches nouvelles qui ont découlé des réformes (conception des maquettes d'enseignement à partir des coordonnées locales, évaluation des enseignements, développement des relations internationales, intensification du rythme des publications scientifiques...) ont profondément modifié les conditions de travail des enseignants-chercheurs³. De plus, le mouvement général d'allongement des études a produit un nombre de vocations excédant largement le nombre de postes statutaires offerts, de sorte que nombre de jeunes universitaires ont eu le sentiment d'avoir été plus rigoureusement sélectionnés que leurs prédécesseurs pour ensuite être affectés à des postes aux conditions dégradées. Les injonctions de l'institution à être « compétitifs » sur le plan scientifique ne peuvent leur apparaître que contradictoires avec les incitations à s'investir de plus en plus intensément dans les tâches administratives et pédagogiques. L'entrée dans la fonction de maître de conférences, qui s'apparente dans certaines disciplines à un véritable parcours du combattant, est ainsi bien souvent marquée par un double sentiment de soulagement et de désillusion.

Le long travail de mise en mouvement

Ce contexte professionnel, avec ses obstacles à l'unification, ses aspirations déçues et ses menaces, explique aussi bien la faible mobilisation des enseignants-chercheurs au moment de l'adoption de la loi LRU, en 2007, que la constitution progressive d'un sentiment d'exaspération, qui a trouvé en 2009 les moyens de s'exprimer. Au cours de l'été 2007, le SNESup a en effet exprimé son hostilité à la loi mais ne

3. Faure S. & Soulié C., avec Millet M., *Enquête exploratoire sur le travail des enseignants-chercheurs. Vers un bouleversement de la « table des valeurs académiques » ?*, Rapport d'enquête, juin 2005, p. 37.

s'est pas estimé en situation de lancer un mouvement d'ampleur. L'UNEF, syndicat majoritaire chez les étudiants, s'en est tenue à garantir l'encadrement des droits d'inscription. La surprise est venue des courants syndicaux minoritaires chez les étudiants, qui, à l'automne, ont réussi à organiser des grèves avec blocus dans de nombreux établissements. Insuffisamment développé pour l'emporter, ce premier mouvement anti-LRU a eu, malgré tout, des conséquences importantes. D'un côté, il a contribué à sensibiliser les personnels et les étudiants aux risques que représentait l'application de la loi. D'un autre côté, nombre d'étudiants mobilisés ont alors exprimé leur ressentiment à l'égard de leurs enseignants, incapables de s'engager dans l'action sur un enjeu qui les concernait pourtant directement. À l'automne 2008, l'application des dispositions de la LRU relatives à l'élection des instances représentatives des universités entraîne de nombreuses situations de blocage. Les modalités de recrutement apparaissent complexes à mettre en place et potentiellement sous la coupe des présidents. Des inquiétudes se font jour sur les transferts financiers qui doivent accompagner la loi et sur de possibles suppressions de postes. Les assemblées générales organisées par les syndicats réunissent un nombre inhabituel de participants. Dans les instituts universitaires de technologie (IUT), une mobilisation s'engage pour la défense de leurs crédits spécifiques. Dans ce contexte agité, deux questions vont mettre le feu aux poudres : l'application de la « modulation des services » des enseignants-chercheurs, qui porte nombre d'entre eux à considérer que la menace les concerne directement, et la réforme de la formation des maîtres, qui, dans des conditions d'impréparation totale, risque de mettre les masters universitaires en concurrence directe avec les nouveaux masters « enseignement » et fait craindre plus largement, par l'effet de la création d'un titre pouvant se substituer aux concours, une dégradation du statut de l'ensemble des enseignants.

La mise en place d'une coordination du mouvement

Le mouvement débute à l'université Paris 1. À l'appel d'une coordination intercatégorielle locale, sorte d'intersyndicale élargie à des non syndiqués, une assemblée est réunie le 8 janvier. La réussite de l'initiative porte ses participants à appeler à la réunion d'une coordination nationale des universités. Celle-ci, première d'une longue série, se tient le 22 janvier; elle adopte une plate-forme reprenant l'ensemble des revendications des différentes catégories de personnels et une motion en forme d'ultimatum : si le gouvernement ne répond pas à ses exigences, « *le 2 février, l'Université s'arrête* ». Le soutien que la quasi-totalité des organisations syndicales apportent à cet appel contribue au succès de la seconde CNU, qui, le 22 janvier, réunit à la Sorbonne les délégués de quarante-sept établissements et également les représentants de nombreuses associations professionnelles et sociétés savantes. Les modes de fonctionnement des « coordinations », mis au point dans les mouvements étudiants sont repris et adaptés à l'univers des enseignants-chercheurs. Une méthode de prise de décisions est ébauchée, en projetant quasi simultanément les résumés des prises de parole et les textes discutés. La classique règle du « consensus » prend ainsi une tournure pratique proche de la discussion de colloque et de certaines formes d'élaboration coopérative sur internet. Le slogan « L'université s'arrête ! » trouve à s'illustrer dans des pratiques de grève à géométrie variable, administrative, totale ou « active », avec présence sur les lieux de travail et initiatives symboliques. Le même jour, le président de la République prononce un discours que les universitaires perçoivent comme profondément hostile, ce qui contribuera largement à l'extension du processus de mobilisation.

Jusqu'au 3 juin, onze coordinations nationales seront réunies. Dans les assemblées générales et dans les défilés, la collégialité et l'indépendance des personnels, le droit d'accès aux savoirs pour tous – valeurs de référence du monde universitaire – sont opposées au « *caporalisme* » et à la « *concurrence de tous contre tous* ». La participation au

mouvement des jeunes maîtres de conférences et des doctorants est forte, en particulier à Paris, mais aussi celle des enseignants-chercheurs de droit ou de disciplines traditionnellement clivées comme l'histoire et la littérature.

Succès et limites du mouvement

Ce qui fait la réussite du mouvement, c'est cette capacité à agréger largement les différentes fractions de la profession, à dépasser le vieux clivage entre les facultés de sciences et de lettres, pôle de la science pour la science, plus syndiqué et plus à gauche, et, d'autre part, les facultés de droit et (parfois) d'économie, pôle des sciences d'action, rétif à l'action syndicale et plus à droite. C'est aussi cette manière de débattre valorisant l'argumentation, l'humour, l'élocution, ce répertoire d'action largement ancré dans le symbolique et permettant une forme d'éclectisme des symboles : motions, pétitions, cours alternatifs, ronde des obstinés, manifestations, lectures publiques. Ce dispositif agrégatif, véritable acquis d'un long processus d'extension de la mobilisation, est cultivé par ses initiateurs tout au long du mouvement. Mais, d'une certaine façon, c'est lui aussi qui va devenir un handicap pour son élargissement aux autres catégories de personnels et aux étudiants, qui apparaît au fil des semaines comme la clé d'une possible victoire.

Les personnels administratifs, ouvriers et techniques, sont dès le départ formellement représentés à la CNU. Mais dans les établissements comme au niveau national, ils s'estiment peu pris en compte, du point de vue à la fois de leurs revendications et des possibles répercussions sur leurs congés d'une poursuite de la « grève active » des enseignants-chercheurs. Ils doutent de la détermination de collègues, parmi lesquels se recrutent les responsables des établissements, et dont on ne sait s'ils verront leurs salaires réduits pour fait de grève ou si leurs cours seront seulement reportés en fin d'année. Les étudiants entrent en nombre dans l'action, même si c'est à un niveau moins important qu'en 2006, au moment de la mobilisation contre le CPE, voire dans bien des cas, qu'en 2007,

lors du premier mouvement anti-LRU⁴. Surtout, les discussions sur les modalités d'action sont de plus en plus tendues entre étudiants et enseignants-chercheurs activistes. Dans de nombreuses universités, les étudiants les plus mobilisés imposent des « blocus », seule pratique à leurs yeux légitime. Le dispositif de mobilisation commun aux différentes catégories, qui s'était malgré tout mis en place dans de nombreux établissements, prend une tournure complexe et parfois agnostique. À l'approche des dates initialement prévues pour les examens, la situation devient particulièrement tendue dans les secteurs qui ont été les plus en pointe. Le mouvement n'obtiendra rien d'autre du gouvernement que les avancées conquises dès le mois de mars, consistant pour l'essentiel en une modification du statut des enseignants-chercheurs (dans un sens moins autoritaire) et des créations de postes. La mobilisation s'achève en mai, dans un climat morose, par des plans de rattrapages des cours et des examens, et plus rarement, des retenues de salaire.

Conclusion

Par sa force et son caractère inédit, le mouvement universitaire de 2009 reste un acquis pour les enseignants-chercheurs. Alors que la LRU n'en finit plus de tenir ses promesses, il reste une référence pour l'organisation de résistances à l'avancée des « réformes ». Néanmoins, on voit mal comment une mobilisation d'ampleur pourrait se constituer de nouveau sans tirer les leçons de l'isolement observé il y a trois ans.

4. Geay B. (dir.), *La protestation étudiante*, Paris, Raisons d'agir, 2009.

La « fabrique » d'une grève interprofessionnelle : Le Havre 2010

Alain Ponvert

Début 2010, Sarkozy, en retard par rapport aux exigences du MEDEF et des libéraux, décide d'infliger aux salarié-e-s du privé comme du public une défaite majeure sur une des conquêtes ouvrières fondamentales, les retraites. Le 24 juin, malgré l'approche des congés, la grève interprofessionnelle est un succès dans l'Éducation nationale. Trois mois plus tard, le 7 septembre, des millions de salarié-es faisaient grève à l'appel de l'intersyndicale (CGT, CFDT, FO, CGC, CFTC, FSU, Solidaires et UNSA).

Cette journée marquait le début de ce qui allait devenir, par son ampleur et sa durée, le plus grand mouvement social depuis 1968. Alors qu'au niveau national, la mobilisation allait être rythmée par des journées de grève de 24 heures (cinq au total) et de manifestations à l'appel d'une intersyndicale unie jusqu'au bout, au Havre, ce conflit contre le projet Woerth, allait revêtir un caractère particulier par sa démocratie, sa combativité et son ancrage dans l'agglomération. Pourquoi et comment, dans cette ville, s'est construit un mouvement qui allait durer au-delà de la défaite et du vote de la loi sur les retraites ? Quelle place pour les enseignants dans cette lutte ?

Des assemblées générales interprofessionnelles, démocratiques et représentatives

Des AG pendant une période de lutte, il y en a eu en 1995 dans toute la Fonction publique, en 2000 et 2003 dans l'Éducation nationale. Ce qui a été nouveau à l'automne 2010, c'est le caractère interprofessionnel, massif, démocratique et prolongé de ces AG.

Des AG massives et représentatives...

Au Havre, les AG se tenaient chaque jour à partir du 12 octobre : elles ont renforcé le mouvement car les participant-es (jusqu'à 300) étaient nombreux. Précédée d'AG de secteur (SNCF, télécom, finances, Éducation nationale, chimie, métallurgie...), chacune d'entre elles était non seulement un lieu d'information, mais aussi, le plus important, un lieu de décision pour la planification des actions.

Des AG démocratiques...

Les ordres du jour, décidés en commun, permettaient des prises de parole nombreuses, dans une ambiance d'écoute et de respect, ce qui n'empêchait pas des débats vifs, comme sur la question de l'« adresse à l'intersyndicale nationale » au moment du vote à l'Assemblée nationale. Ces AG ont été un des symboles de l'unité de la lutte sur la ville du Havre : lieu du bilan de la mobilisation, aussi bien dans les entreprises du privé que dans les secteurs de la Fonction publique, lieu d'élaboration des actions interprofessionnelles, mais aussi le lieu de démocratie ouvrière, de « débat politique ». Face à l'intransigeance du gouvernement, les interventions se sont petit à petit radicalisées et politisées. Dès le début du mouvement (le 8 septembre), le mot d'ordre de l'intersyndicale a été « *retrait du projet* ». Mais assez rapidement, la question de l'« affrontement » avec le pouvoir s'est posée et avec lui celle de la grève générale (mot d'ordre scandé à longueur de manifestations par la sono de la CGT et inscrit sur de nombreuses banderoles de sections syndicales). La secrétaire de l'union locale CFDT (de bout en bout dans la lutte) a même déclaré dans un article de la revue de *l'École émancipée* qu'elle voyait Sarkozy au bout d'une pique : « *On était vraiment dans la lutte des classes*⁵. »

L'intersyndicale à la manœuvre...

Dans la fédération et dans les syndicats nationaux. Un certain nombre considère, parfois avec justesse, que les AG ne

5. *L'École émancipée*, 27 de janvier-février 2011.

sont pas représentatives, voire qu'elles sont antisyndicales. L'exemple du Havre montre qu'elles peuvent être très utiles dans la construction d'un mouvement prolongé : l'intersyndicale locale a appelé à la première AG à la fin de la première manifestation du 7 septembre, et cela a représenté un signal fort pour la suite de la grève.

Bloquer pour durer et gagner

C'est à partir du moment où des milliers d'étudiant-es ont bloqué les gares et certains secteurs de l'économie que le gouvernement Villepin a commencé à céder au moment du CPE.

Le blocage de l'économie...

La question du blocage de l'économie a été posée dès le début au Havre, aussi bien par les grévistes du privé que ceux du public, y compris par une partie des personnels de l'Éducation nationale. La première action du mouvement a d'ailleurs été le blocage d'un train Paris-Le Havre. C'est sans aucun doute la participation à ces actions qui a incité un certain nombre d'enseignants à se joindre au mouvement. La paralysie de l'économie a été un des objectifs majeurs sur la ville, en partie atteint grâce à la reconduction, dès le 13 octobre, de la grève dans une douzaine d'entreprises importantes de l'agglomération, dont la plus grosse raffinerie de France (Total à Gonfreville) et le terminal pétrolier (la CIM) qui alimente Roissy ! Mais il fallait aussi bloquer des secteurs importants comme les entrepôts logistiques où le nombre de grévistes était très faible compte tenu de l'absence d'implantation syndicale.

C'est l'AG intersyndicale qui a organisé les blocages à l'échelle de toute la zone industrielle où travaillent des milliers de salarié-e-s. C'est ce qui explique le succès des opérations de blocage, tôt le matin : certaines ont rassemblé jusqu'à un millier de salariés dont une part non-négligeable de personnels de l'Éducation nationale.

La défense de la raffinerie... un symbole de la lutte interpro !

Dans une économie où les moyens de transports et de production dépendent essentiellement de l'approvisionnement en pétrole, la grève dans les raffineries françaises est devenue un enjeu majeur pour les grévistes (durer) mais aussi pour le gouvernement (briser). À partir du moment où il a décidé de réquisitionner le personnel gréviste de la raffinerie de Grandpuits (région parisienne), la défense du site de Gonfreville a été une des priorités du mouvement, surtout après l'intervention de cadres non-grévistes pour déloger le piquet de grève du terminal pétrolier.

C'est pourquoi, à l'annonce d'une possible intervention des gendarmes mobiles à la raffinerie, à l'appel de l'intersyndicale de ville, deux cents militant-e-s se sont rassemblés à la porte de la raffinerie pour exprimer leur solidarité et empêcher l'intervention policière. En cas d'intervention, les personnels des ports et docks auraient bloqué le port. C'est la reprise du travail dans cette entreprise-symbole, le 29 octobre, qui a provoqué la décrue du mouvement sur l'agglomération.

L'unité pour gagner...

Pendant... et après le conflit de 2010, la question de l'unité et du rôle de l'intersyndicale a été l'objet de débats importants aussi bien au niveau national qu'au niveau local. Il faut bien reconnaître que le bilan est relativement complexe : l'intersyndicale nationale, unie jusqu'au bout (contrairement à 2003) a été la condition de l'existence de ce mouvement social mais a pu paraître aussi un frein à la victoire finale. En effet à aucun moment, elle n'a pris ses responsabilités en ne dépassant pas le cycle des grèves de 24 heures et en n'appelant ni à la reconduction ni à la généralisation des grèves comme cela a pu paraître possible entre le 14 et le 19 octobre. Au Havre, les choses se sont passées différemment. C'est pourquoi je propose de les analyser comme une expérience locale.

Une unité construite dans les luttes...

Ce n'est pas un hasard si l'intersyndicale havraise appelle à une AG de grévistes dès le 7 septembre. Le fonctionnement en intersyndicale est une tradition assez ancienne mais elle s'est renforcée à partir de 2008 avec une bataille importante pour la défense de l'emploi public et privé. C'est en effet en 2008 que vont être annoncées des centaines de suppressions d'emplois chez les plus gros employeurs de l'agglomération : l'hôpital, Renault-Sandouville, menacé de fermeture. La mobilisation va se construire autour d'un collectif très large : l'intersyndicale, des partis politiques et des associations, dont le collectif de défense de l'hôpital public et Attac. Les actions les plus importantes vont être les manifestations pour soutenir les salarié-e-s de Sandouville dont l'usine avait été investie par des centaines de policiers au moment de la visite de Sarkozy venu « en sauveur ». C'est à ce moment qu'avait déjà eu lieu une assemblée générale réunissant des centaines de salarié-e-s, à l'appel de l'intersyndicale.

Un constat partagé...

La gravité des attaques et l'urgence à construire le rapport de force ne suffisent pas toujours pour réaliser l'unité syndicale. Il faut aussi/surtout, de la part des équipes syndicales, la volonté d'y parvenir. Au Havre, il y a eu la volonté de construire l'unité pour gagner chez les quatre organisations qui ont fait partie de l'intersyndicale tout au long du mouvement et même après (cf. l'organisation du contre-G8 au Havre en mai 2011). L'attitude des unions locales CGT et CFDT a été très importante voire déterminante dans le déroulement de la bataille contre la contre-réforme des retraites. L'union locale CFDT (contrairement à la Confédération) a adopté dès le début le mot d'ordre de « retrait » du projet et a encouragé les sections d'entreprises à participer aux piquets de grève aux côtés des militants CGT. L'union locale CGT, organisation qui représente plus de 50% des voix aux élections prud'homales, s'est battue pour l'unité la plus large, y compris avec Solidaires et avec la FSU. Les prises de positions et l'attitude des deux unions locales s'expliquent aussi par la volonté

unitaire des deux secrétaires. Cette volonté unitaire posait beaucoup moins de problème chez Solidaires et la FSU (il y a le U).

Une forme originale de popularisation

Une des problématiques de ce mouvement a été la bataille de l'opinion, le pouvoir disposant pratiquement de tous les moyens pour expliquer le caractère inéluctable de sa réforme... Pour l'intersyndicale havraise, il s'agissait à la fois d'informer sur les conséquences dramatiques de la contre-réforme Fillon et de populariser la grève... Il fallait que la grève soit « visible ». C'est pourquoi une des premières décisions de l'AG qui venait d'appeler à la reconduction de la grève a été de réaliser un bulletin de « *mobilisation sur l'agglomération, expression de l'AG interprofessionnelle des grévistes* », publié par l'intersyndicale. *Le Havre de Grève* est paru quotidiennement à partir du 13 octobre. Il était distribué massivement sur les lieux de blocage, les marchés et sur les lieux de travail. C'est grâce à ces bulletins distribués à des milliers d'exemplaires que s'est constituée une caisse de grève de plusieurs milliers d'euros pour aider les grévistes en difficulté. Cela a permis aussi de maintenir l'intersyndicale au-delà du conflit des retraites, avec l'organisation d'un meeting international de lutte en janvier 2011 avec des délégations anglaises, belges et d'entreprises françaises en lutte : Ford Bordeaux, Fralib de Seignosse.

Les personnels de l'EN dans un mouvement de grèves interprofessionnelles prolongé

En 2010, l'« *automne du mouvement social* » a débuté par une grève nationale dans le second degré, dès la rentrée (le 6 septembre), une première pour la profession. L'appel avait suscité nombre de débats dans la fédération, certains craignant qu'il n'empêche les collègues de refaire grève le 7 septembre (craintes injustifiées car la participation fut massive dans les collèges et les lycées). La participation des personnels de l'Éducation nationale aux temps forts (appels nationaux aux journées de grève et de manifestation) a été très importante avec, à chaque fois, plusieurs milliers

de collègues dans les défilés. En revanche, contrairement à 2003, la participation à la grève reconductible, avec les salarié-e-s du privé à partir du 14 octobre fut limitée aux plus motivé-es des collègues ! L'échec de la grève reconductible en 2003 explique en partie cette réticence à participer à un mouvement prolongé, mais ce n'est pas la seule explication. L'arrivée de Nicolas Sarkozy au pouvoir a représenté (avec la mise en place de la RGPP) une accélération de la destruction des services publics et plus particulièrement celui de l'Éducation. Malgré un certain nombre de résistances et de grèves réussies et victorieuses (grève contre les remplacements à l'interne dans le second degré...), un nombre important de collègues, sur Le Havre, ont cru à l'automne 2010 qu'il serait très difficile de faire céder le gouvernement, y compris en participant à un mouvement de grève prolongé, d'autant plus que les collègues se sentaient impuissants à bloquer la production.

Paradoxalement, c'est cet aspect qui a motivé les plus combattifs à participer au mouvement de grève reconductible avec les salarié-es du privé. Proportionnellement, la participation des collègues (souvent jeunes) aux opérations de blocage de l'économie sur la zone industrielle a été importante (plus importante que la proportion de grévistes). Il s'agissait d'être utile et de peser sur les événements pour faire céder le patronat en le « frappant à la caisse » (chose impossible dans les grèves enseignantes « classiques ») et d'être aux côtés des salarié-es du privé, ce qui avait cruellement manqué en 2003.

La participation aux assemblées générales, aux piquets de grève tôt le matin et les discussions autour des palettes enflammées et des merguez grillées a permis d'une part, de renforcer l'unité entre les salarié-e-s du public et du privé, mais aussi de modifier l'image que pouvaient avoir les salarié-e-s du privé des personnels de l'Éducation. Un certain nombre de collègues ont passé les vacances de Toussaint sur les ronds-points de la zone industrielle autour des brase-ros syndicaux. Cela a aussi permis à la FSU de s'impliquer totalement et d'être considérée comme un partenaire à part entière par les autres organisations syndicales, y compris par

les sections d'entreprises de la métallurgie et de la chimie. En témoigne ce qui peut sembler une anecdote : un camarade de la FSU a pris la parole devant les grévistes de la raffinerie de Normandie lors de la menace d'intervention policière.

Épilogue

« Ça aurait pu aller plus loin si le message des confédérations avait été plus combatif. Dans les comptes rendus de l'intersyndicale nationale, on voyait bien que l'objectif n'était pas d'ancrer le mouvement durablement. Le message envoyé n'était pas assez clair, c'est d'ailleurs le reproche que l'UL-CGT a envoyé à la confédération CGT. Sur l'appel à la grève générale, c'est plus compliqué car ça n'a jamais été fait historiquement. » Cette déclaration de Pierre Lebas (alors secrétaire de l'UL-CGT)⁶ résume assez bien la position de la majorité des militant-e-s syndicaux qui ont participé activement à ce mouvement social au Havre. Il y a eu un sentiment d'amertume chez les plus combatifs par rapport à un conflit débouchant une fois de plus sur une défaite cuisante, mais ça n'a pas été l'opinion majoritaire.

À un moment où c'était possible, alors que les grèves et les manifestations de plus en plus massives commençaient à perturber l'économie du pays et à frapper le patronat à la caisse, l'intersyndicale nationale n'a pas appelé à la grève reconductible, contrairement à ce que l'intersyndicale havraise a fait dans son bulletin du 19 octobre. Il faut néanmoins reconnaître que l'exemple du Havre, avec ses limites comme l'impossibilité d'ancrer la grève reconductible dans certains secteurs de la Fonction Publique, est resté relativement isolé, en dehors de l'expérience de Marseille (autre grand port pétrolier français). Mais comme le déclarait une militante de la FSU : « Pendant le conflit, nous aurons renoué avec la solidarité, la fraternité, la combativité. [...] Sarkozy ne se remettra jamais de cette lutte, nous aurons convaincu l'opinion qu'un autre monde est possible. » Le résultat des élections présidentielles de 2012 lui a, en partie, donné raison !

6. *L'École émancipée*, janvier-février 2011.

La « journée d'action » : une pratique de mobilisation enseignante au regard des conflits du privé

Baptiste Giraud

L'hypothèse d'une spécificité des grèves dans le monde enseignant est souvent avancée. Elle se nourrit pour beaucoup de l'opposition qui est faite entre la fréquence des grèves dans la Fonction publique, et dans l'Éducation nationale en particulier, et leur déclin dans le secteur privé. Cette idée est évidemment largement relayée par tous ceux qui voient dans les grèves enseignantes les derniers vestiges d'une culture syndicale archaïque du conflit. De leur point de vue, le recours à la grève est l'ultime privilège des salariés bénéficiant d'une protection de l'emploi. Mais l'idée d'un décalage désormais important dans les capacités de mobilisation des salariés du privé et du public a également fortement pénétré le monde enseignant et celui de ses militants syndicaux avec l'idée de « grève par procuration », apparue en 1995. Cette idée, à l'inverse, peut nourrir les discours militants les plus pessimistes, sur la difficulté à élargir et fédérer le front des luttes syndicales.

Des conflits aussi dans le privé, mais de forme différente

De fait, l'installation d'un chômage durable et la précarisation des conditions d'emploi ont en effet puissamment contribué à fragiliser les capacités de mobilisation des salariés du privé. Pour autant, les conflits collectifs du travail n'ont pas disparu du secteur privé. Ils se sont en revanche transformés et ont beaucoup perdu de leur visibilité par rapport aux conflits du secteur public. L'impact de ces derniers est évidemment beaucoup plus immédiat dans le quotidien des usagers des

services publics. En outre, même si elles ne sont le plus souvent traitées qu'à travers l'angle d'analyse réducteur des perturbations générées, ces conflits bénéficient d'une résonance médiatique. En revanche, l'immense majorité des conflits du privé reste totalement ignorée par la presse nationale. Seules quelques mobilisations de salariés de grandes entreprises en lutte pour la défense de leur emploi échappent de temps à autre au désintérêt des journalistes. Ce regard médiatique à éclipse sur les conflits du privé n'est d'ailleurs pas sans entretenir le sentiment que les grèves dans le privé ne surgiraient plus que lorsque les salariés n'auraient plus « rien à perdre », sans n'avoir rien à espérer pour autant. Enfin, la participation objectivement limitée des salariés du privé aux cortèges syndicaux organisés à l'occasion de journées d'action interprofessionnelles renvoie elle aussi l'image d'une démobilisation collective des salariés du privé.

Cela traduit cependant moins une désertion du champ de la lutte syndicale qu'une transformation de la morphologie des grèves dans le privé. Or, ces recompositions de la conflictualité tendent à être masquées, même par les statistiques administratives de mesure des grèves. Celles-ci ont longtemps semblé objectiver une chute vertigineuse des grèves dans le secteur marchand : on serait passé d'une moyenne annuelle de 2 à 3,5 millions de journées individuelles non travaillées pour fait de grève (JINT) dans la seconde moitié des années 1970, à moins de 500 000 JINT dans la première moitié des années 2000. Que l'intensité des grèves ait diminué depuis la fin des années 1970, période d'intense conflictualité dans les entreprises en France comme ailleurs en Europe, ne fait guère débat. Cet indicateur statistique ne donne cependant qu'une vision déformée et imparfaite de l'évolution des conflits dans le privé. D'abord parce que ces mesures administratives ont longtemps sous-estimé l'ampleur du phénomène gréviste : 80 % des grèves du privé tendaient à échapper au recensement de l'administration du travail¹. La DARES

1. Brochard D., « Évaluation des statistiques administratives sur les grèves », *Document d'études de la DARES*, n° 79, 2003.

dispose à présent d'un nouvel instrument de mesure des grèves, qui a permis de réévaluer à la hausse leur volume : selon ce nouveau décompte, on estime ainsi que le niveau des grèves a atteint entre 1,4 et 1,9 million de JINT dans le privé... Il est vrai, comme indiqué dans l'introduction du présent ouvrage, que ces chiffres semblent néanmoins continuer d'attester que l'intensité des grèves est bien plus élevée dans le public que dans le privé. Pour autant, même si elles sont plus fiables, ces sources statistiques donnent encore une image trompeuse de l'écart de niveau entre les grèves du public et celles du privé. Raisonner uniquement en termes de volume de grèves empêche en effet de penser les spécificités de l'activité gréviste dans le privé et de ses évolutions. Il y a bien une diminution du nombre de grèves mais le déclin du volume des grèves dans le privé tient aussi et surtout à une transformation des usages de ce mode d'action².

Dans le privé, contrairement aux années 1960-1970, les grèves (inter)professionnelles sont en effet devenues rares, alors qu'elles constituaient une dimension structurante de la conflictualité au travail et lui donnaient une plus grande visibilité, notamment dans le secteur de la grande industrie. Les grèves se maintiennent cependant sous des formes d'action localisées, généralement circonscrites à l'échelle des établissements, et le plus souvent de courte durée. Au cours de la dernière décennie, seules les grèves de plus de deux jours sont en recul, alors que les grèves de moins de deux jours et les débrayages ont augmenté au début des années 2000, avant de se maintenir à un niveau stable. Locale ou nationale, la grève des enseignants dure au minimum 24 heures, en raison de la règle du « trentième indivisible ». Dans le privé, la grève se limite le plus souvent à un arrêt de travail d'une ou quelques heures. En toute logique, le nombre de jours de grève recensé par salarié dans le secteur privé est donc moins élevé. Mais cela ne signifie pas que du point de vue du nombre de grèves par salarié, l'écart entre le privé et le

2. Bordogna L. & Cella G.-P., « Decline or transformation ? Change in Industrial Conflict and its Challenges », *Transfer*, vol. 8, n° 4, 2002, p. 585-607.

public soit aussi important que ce que suggèrent même les nouvelles données statistiques de l'administration du travail. En outre, cet indicateur tend à occulter un autre élément central pour l'analyse : les conflits sont loin de se limiter aux seules grèves. Ils se traduisent aussi par des formes de conflit sans arrêt de travail plus ou moins collectif (rassemblements, pétitions...) ou individuel (recours aux prud'hommes, refus des heures supplémentaires, sabotage, freinage...)³. Si ces autres formes de conflit ne sont évidemment pas spécifiques au privé, leur fréquence dans le privé indique clairement que les relations sociales n'y sont absolument pas pacifiées. En revanche, elles se caractérisent par une plus grande fragmentation de l'activité gréviste et par la diversité des formes qu'y prennent les conflits. La spécificité des grèves dans le monde enseignant ne tient pas seulement à leur plus grande intensité par rapport au secteur privé. Elle tient surtout à ce que les conflits du travail prennent des formes différentes : les journées d'action de grève organisées à l'échelle professionnelle sont devenues rares dans le privé, alors qu'elles sont d'un recours beaucoup plus fréquent et habituel dans les pratiques de mobilisation du corps enseignant.

Les freins à l'engagement des salariés du privé dans des grèves (inter)professionnelles

Comprendre ce qui rend difficile l'engagement des salariés du privé dans ces formes de grève peut alors aider à saisir tout à la fois la spécificité des ressorts des grèves enseignantes et ce qui contribue à faire obstacle à leur jonction avec les luttes du privé dans le cadre de journée d'actions interprofessionnelles. D'abord, dans l'Éducation Nationale, le dépôt de préavis de grève pour une durée de 24 heures est juridiquement contraint par la règle du « trentième indivisible », visant à empêcher le déclenchement de grèves courtes et répétées dans la Fonction publique. Cette contrainte n'existe pas dans le privé. La structuration différenciée des univers professionnels du privé et du public explique, quant à elle,

3. Beroud S. et al., *La lutte continue ? Les conflits du travail dans la France contemporaine*, Paris, Le Croquant, 2008.

la capacité inégale des organisations syndicales à y unifier les revendications et les luttes des salariés. Effectivement, l'homogénéité du statut des enseignants et de leur employeur, l'État, agit comme un puissant vecteur d'identification et d'unification des doléances à l'intérieur de la profession. En revanche, l'univers des salariés du privé est morcelé par la diversité de leurs employeurs, de leurs activités professionnelles et de leurs statuts dans l'emploi. Pire, la fragmentation des salariés du privé n'a fait que s'accroître sous l'effet des stratégies d'externalisation et de filialisation des grands groupes industriels, et de l'extension du secteur du commerce et des services, composé essentiellement de petits établissements. L'engagement des salariés du privé dans des journées d'action (inter)professionnelle est enfin évidemment entravé par la plus faible implantation des organisations syndicales dans le privé (5% de syndiqués et plus de 40% d'entreprises sans représentation syndicale) que dans le public. En outre, la capacité des organisations syndicales à mobiliser dans le cadre de journées d'action les franges du salariat peu ou pas organisées syndicalement se heurte à leurs difficultés à faire vivre au quotidien leurs structures interprofessionnelles : les militants disponibles pour animer les unions locales sont peu nombreux, et leurs capacités d'action bien trop limitées pour espérer pallier efficacement l'ampleur des déserts syndicaux dans les entreprises du privé, et créer les conditions d'une mobilisation élargie.

Cependant, même dans des entreprises où les syndicats sont relativement bien implantés et engagés dans des conflits locaux, il est fréquent de constater que cet activisme syndical ne débouche pas pour autant sur un plus grand engagement des salariés dans les journées d'action à l'appel de leur confédération. Il faut donc aussi comprendre ce qui aboutit à une plus grande déconnexion entre ces luttes d'entreprise et les actions syndicales engagées dans un cadre national. Il faut pour cela insister sur les difficultés inégales que soulève, dans le public et dans le privé, le passage d'un engagement syndical ancré dans l'entreprise à des mobilisations interprofessionnelles. Ces dernières se construisent autour de mots

d'ordre et de cibles (le gouvernement, les représentants du patronat) nécessairement plus généraux. Dans le cas des enseignants et des agents de la Fonction publique, la figure de l'État-employeur permet cependant de faire facilement l'articulation entre des motifs de revendication professionnels et interprofessionnels. Les mobilisations de 2003 en furent une illustration puisque dans la mobilisation des enseignants se mêlaient des raisons liées à la réforme du régime des retraites, mais aussi à la politique du ministère (suppression de postes, décentralisation de certains personnels, etc.). À l'inverse, la mise en cohérence de l'action syndicale dans l'entreprise et en dehors d'elle est plus problématique dans le cas des salariés du privé et de leurs représentants syndicaux. Ne serait-ce que parce qu'il n'y a rien d'évident à ce qu'ils perçoivent le gouvernement ou les porte-parole du patronat comme des acteurs pertinents susceptibles de résoudre les problèmes concrets qu'ils rencontrent dans leur entreprise. Beaucoup d'entre eux doutent – jusque dans les rangs des militants syndicaux – de l'utilité de ces formes d'action, qui apparaissent à leurs yeux davantage comme des mobilisations à caractère politique. Sous cet angle, les différents niveaux de l'action syndicale entrent aussi plus souvent en dissonance dans l'ordre des pratiques des militants syndicaux du privé. En effet, à la différence du corps des enseignants, la journée d'action de grève est loin de représenter une forme d'action habituelle pour ces militants et salariés. Pour beaucoup d'entre eux, leur engagement syndical se construit d'abord et avant tout à travers la mobilisation des outils juridiques des institutions représentatives du personnel pour faire appliquer le droit avant d'être considéré comme un instrument de revendication économique et sociale. La moindre familiarité avec la pratique de mobilisation de la journée de grève explique en retour leurs plus grandes difficultés à se reconnaître dans ce mode d'action et à s'en emparer. Cette tendance à la dissociation entre les différentes dimensions de l'action syndicale, juridique et politique d'une part, locale et nationale d'autre part, est d'autant plus fréquente dans les pratiques des militants syndicaux d'entreprise dans

un contexte où s'observe une dépolitisation croissante de ces derniers. Mais la plus grande propension des enseignants à se mobiliser dans le cadre d'actions interprofessionnelles est à mettre aussi en perspective avec la manière dont ces mobilisations entrent davantage en résonance avec les logiques professionnelles de construction de modes d'action et de revendication de cette profession⁴.

Conclusion

Enfin, même lorsqu'ils sont conscients des intérêts communs qu'ils auraient à se mobiliser ensemble, la mobilisation des salariés du public et du privé dans des actions communes se heurte au difficile équilibre à trouver entre les spécificités de leurs revendications. En effet les journées d'action ne sont pas nécessairement perçues comme un espace toujours pertinent pour valoriser ses doléances professionnelles. Il n'est pas rare de voir des fédérations professionnelles d'organisations confédérées ou bien la FSU de faire le choix de privilégier des moments d'action autonomes et séparés, parce que cette stratégie apparaît plus efficace pour mobiliser les professions et rendre visible leurs doléances. La crainte de voir leurs revendications occultées par celles de la masse des salariés du public présents dans les cortèges est logiquement encore plus présente parmi les militants syndicaux du privé. Contraints de composer avec des ressources militantes plus limitées, leur tentation est alors grande de concentrer leur action militante sur les conflits internes à l'entreprise, jugés plus mobilisateurs et plus faciles à « gagner ». Dès lors, la participation de ces militants aux journées d'action prend le plus souvent des formes symboliques, *via* notamment l'organisation de délégations de salariés de l'entreprise. En définitive, l'engagement des salariés du privé en tant que tels dans les journées d'action concerne essentiellement des salariés déjà « en lutte », qui saisissent le cadre de la mobilisation interprofessionnelle comme le moyen de prolonger leur propre action.

4. Sur ces différents points, voir Giraud B., *Faire la grève. Les conditions d'appropriation de la grève dans les conflits du travail*, thèse de science politique, Université Paris 1, 2009.

La mise en perspective des mobilisations enseignantes avec celles des salariés du privé invite alors à réexaminer la question de l'efficacité des stratégies syndicales de recours à des journées d'action ponctuelles du point de vue des contraintes organisationnelles et des dilemmes tactiques que doit affronter le syndicalisme confédéré, concernant sa capacité à rassembler l'ensemble de ses adhérents dans des actions partagées⁵.

5. Pour un développement, voir la version longue de cet article, disponible sur <http://hal-shs.archives-ouvertes.fr/00747935>: B. Giraud, « La "journée d'action", une pratique du syndicalisme enseignant mise au regard des conflits du privé ».

4^e partie

La grève, oui mais combien de temps ?

La grève des instituteurs et institutrices de la Seine de 1947

Robert Hirsch

Du 21 novembre au 9 décembre 1947, les instituteurs de la Seine font grève pour le reclassement en même temps que se développe une vague de mouvements sociaux dans le pays. Le monde enseignant n'a alors pas l'habitude de cesser le travail. Pourtant, il se lance presque directement dans une expérience de grève non limitée dans le temps. Comment la corporation enseignante la vit-elle ? Quelles conséquences a-t-elle sur le comportement des militants parisiens et leur organisation ? Comment s'inscrit-elle dans le tournant qu'opère alors le syndicalisme français ?

Le contexte

En 1947, la France se situe dans le camp occidental. Le 30 octobre, l'investiture de Robert Schuman marque le début de la « Troisième force », rassemblant centristes et socialistes face aux gaullistes, et surtout au PCF, crédité de 28,2 % des suffrages, mais exclu du Gouvernement depuis mai. Sur le plan syndical, à la CGT, face aux progrès de l'influence des communistes, dirigés par Benoît Frachon, les partisans réformistes de Léon Jouhaux s'organisent autour de l'hebdomadaire *Force ouvrière*, dont les majoritaires du SNI (Syndicat national des instituteurs) et de la FEN (Fédération de l'Éducation nationale, dont le SNI fait partie) sont proches.

Les grèves de 1947 sont liées au contexte politique, mais aussi à la situation sociale, marquée par la hausse des prix. Les 12 et 13 novembre, la CGT appelle à l'action et l'agitation se développe à Marseille, puis dans le Nord. Le 27, il y a deux millions de grévistes. Début décembre, des heurts violents se

produisent en province. La crise se dénoue le 9 par l'appel à la reprise du travail.

Les 14 000 instituteurs et institutrices (au deux tiers des femmes) de la Seine (qui comprend à l'époque Paris, la petite couronne et une partie de la grande couronne) se trouvent dans une situation précaire. Les logements de fonction trop peu nombreux, le coût de la vie élevé, l'absence d'aide en nature rendent leurs conditions de vie plus difficiles qu'en province. Le SNI syndique 56% d'entre eux dans le département. La majorité fédérale, proche des socialistes, est alors concurrencée par les ex-unitaires¹ (souvent communistes), qui, en mars 1945, ont obtenu 40,5% des voix des adhérents contre 49,5% au courant majoritaire. Les dirigeants syndicaux de la Seine manifestent la fermeté sur les revendications, mais de la défiance à l'égard de ce qu'ils considèrent comme le courant dominé par le PCF.

Les débuts de la grève de la Seine

En matière salariale, le plan du ministre démocrate-chrétien (donc suspect aux yeux des enseignants sur la laïcité), Teitgen, en août 1947 déçoit les instituteurs et les décline par rapport à d'autres fonctionnaires. Le 25 septembre, la commission administrative nationale de la FEN exprime son opposition « irréductible » et soutient le SNI, qui parle d'arrêt de travail. En novembre, cette perspective se trouve occultée par les responsables nationaux, qui craignent de participer à un mouvement général animé par les communistes.

Dans la Seine, l'assemblée générale du 6 novembre « exige des militants nationaux et fédéraux une attitude intransigeante et énergique », fixe la date du 15 novembre et décide de consulter l'ensemble du personnel sur « une grève totale, sans garderie ni cantine [...] toutes précautions étant prises pour éviter qu'elle prenne le caractère d'une manœuvre politique ». Le résultat de ce référendum souligne la détermination des instituteurs, 83,6% s'étant exprimés : 8 392 voix pour la grève (77,3%), 2 200 contre (20,2%) et 276 abstentions

1. Voir Frajerman L., « L'identité du courant « unitaire » de la Fédération de l'Éducation nationale », *Le Mouvement social*, avril-juin 2008, p. 55-68.

(2,5 %). Malgré les hésitations d'Edmond Breuillard, secrétaire général départemental, il y a, au conseil syndical, vingt-deux voix pour une grève à partir du 21 novembre contre vingt, la majorité s'étant divisée. Le 20 novembre se réunit un comité de grève².

Le vendredi 21, pour *L'Humanité*, seuls trois cents maîtres sur 14 000 ont travaillé (98 % de grévistes). *L'Aube*, proche du MRP, peu favorable aux grèves, parle de 90 %. D'autres journaux titrent : « Devant la porte close des écoles parisiennes » pour *Le Monde*, « Hier, dans la Seine, les tableaux noirs restèrent noirs » pour *Le Populaire*. S'ils reconnaissent le caractère massif de la grève, les quotidiens, à l'exception de *L'Humanité*, s'y montrent hostiles³.

Au bureau national du SNI, les courants minoritaires, ex-unitaire et École émancipée veulent un mouvement national. La motion majoritaire, avec neuf voix, « *comprend et partage la légitime impatience de tous les instituteurs, qui a conduit nos camarades de la Seine à décider dès maintenant un mouvement d'action directe* ». Le texte minoritaire (sept voix) « *salue la grève déclenchée par les instituteurs de la Seine* » et propose de « *décider l'élargissement du mouvement parisien à toutes les sections départementales*⁴ ».

Lors du conseil national du SNI, réuni le 22, Aigueperse, secrétaire général, affirmant la nécessité de la grève sur le reclassement, considère qu'elle n'est pas opportune pour des raisons politiques. Breuillard s'appuie sur le succès du 21 novembre pour proposer l'extension du mouvement, soutenu par les tendances minoritaires et certaines sections de province. La motion de l'Indre-et-Loire (ex-unitaire) recueille trois cent cinquante-trois mandats sur son appel à « *la généralisation de la grève, commencée par les instituteurs de la Seine* », alors que celle du Lot (majorité) « *rend hommage au mouvement des instituteurs parisiens* », mais, « *tenant compte des circonstances particulières du moment [...] conseille à la*

2. *L'École du Grand Paris*, organe de la section de la Seine du SNI, janvier 1948.

3. Quotidiens du 22 novembre 1947.

4. Archives du SNI, carton 4.

section de la Seine d'interrompre momentanément son mouvement d'action directe » en suggérant des raisons politiques. Ce texte, adopté par sept cent quatre-vingt-deux mandats et cent trente et un abstentions, constitue un désaveu des instituteurs de la Seine. Le conseil national de la FEN, tenu le lendemain, va dans le même sens⁵.

Une grève isolée, mais longue

Le comité de grève réuni le 23 novembre appelle à poursuivre la grève et organise un référendum : 11 108 votants (85,5 % de participation), soit vingt-quatre de plus que lors du premier vote ; 6 943 voix pour la continuation de la grève (62,5 %), 4 165 contre (37,5 %). Une nette majorité souhaite continuer malgré l'avis du conseil national, ce qui constitue une remise en cause, rare, de la discipline syndicale. Breuillard et d'autres dirigeants de la Seine, favorables à l'ajournement, acceptent la décision. La grève, qui se poursuit à partir du 24 novembre, prend un tour différent, moins unanime qu'au début. Contrairement aux majoritaires, les ex-unitaires peuvent soutenir sans équivoque un mouvement promu par le PCF. Le comité de grève organise des assemblées générales à la Mutualité (2 000 personnes le 4 décembre selon les archives policières, 4 000 selon *L'Humanité*). Il publie chaque jour un bulletin qui informe sur l'action et diffuse des tracts aux parents.

Les militants de la Seine essaient d'étendre la grève. Ils adressent, le 24 novembre, aux sections de province un télégramme les incitant à suivre leur exemple. Les dirigeants nationaux du SNI réagissent par un télégramme signé Aigueperse : « *Décision conseil national confirmée par Fédération intégralement maintenue... Se conformer instructions bureau exclusivement*⁶. »

L'appel de la Seine est peu suivi : quelques grèves dans le Rhône, l'Hérault, le Maine-et-Loire, à Toulouse. Pour comprendre cet échec, il convient d'apprécier les réactions des sections de province. Une hostilité se fait sentir dans

5. *L'École libératrice*, 27 novembre 1947.

6. *L'École libératrice*, 15 janvier 1948.

le Bas-Rhin, en Ille-et-Vilaine. Dans d'autres départements, souvent dirigés par les minoritaires, l'enthousiasme domine à l'égard de l'action de la Seine, comme dans le Vaucluse. La Somme, la Corrèze, le Pas-de-Calais considèrent que les provinciaux ne sont pas prêts. Comment expliquer cette situation ? Par la situation sociale plus difficile (exposée plus haut) des instituteurs parisiens. Mais aussi par le légalisme envers l'organisation syndicale, plus fort en province.

Les grévistes essayent aussi d'étendre la grève aux autres secteurs de l'éducation en région parisienne. Le 21 novembre, un référendum a donné une majorité hostile. Le 24, on note quelques mouvements dans les facultés de médecine, droit, sciences. Le soir même, le bureau du SERP (Syndicat de l'enseignement de la région parisienne), à direction ex-unitaire, lance un appel à la grève générale de toute l'Éducation nationale dans la région parisienne. Le mot d'ordre est faiblement suivi hors du premier degré, à l'exception des centres d'apprentissage, où le courant ex-unitaire est influent, de la faculté des sciences, des agents de service des lycées. Les différences de revenus expliquent cet échec : un instituteur stagiaire débute à 10 100 francs contre 13 625 pour un professeur licencié et 17 314 pour un agrégé au même niveau de la carrière. Le plan Teitgen défavorise surtout les « petites catégories » enseignantes.

L'isolement des instituteurs parisiens s'accroît. La presse annonce la suppression des piquets de grève le 27 novembre. *Le Figaro* note « une certaine amélioration⁷ ». *Le Parisien libéré* parle de cent treize écoles ouvertes le samedi 29, soit 19 % des établissements parisiens⁸, *Le Figaro* de 25 % le 1^{er} décembre⁹, *France-Soir* de 33 % le 4¹⁰. Cependant, après deux semaines de conflit, la grève demeure puissante, même si elle connaît des difficultés. Le gouvernement, soucieux de désamorcer la situation chez les fonctionnaires alors que les grèves se radicalisent, présente le 4 décembre un nouveau

7. *Le Figaro*, 29 novembre 1947.

8. *Le Parisien libéré*, 2 décembre 1947.

9. *Le Figaro*, 3 décembre 1947.

10. *France Soir*, 4 décembre 1947.

plan de reclassement, que le SNI national considère comme en partie acceptable, même si le déclassé demeure. La FEN décide donc une grève les 8 et 9 décembre. C'est beaucoup par rapport aux autres fédérations de fonctionnaires. Mais cette décision, annoncée le vendredi 5, ne convient pas aux personnels de la Seine. Ce mot d'ordre, limité dans le temps, intervient alors que leur grève s'essouffle.

Le bureau puis le comité de grève appellent, le vendredi 5, à reprendre le travail contre l'avis de la minorité ex-unitaire et décident un référendum le samedi 6. Mais, l'appel à la reprise amène nombre d'enseignants à rentrer dans leurs classes avant le vote, ce qui provoque la remise en cause du résultat par les minoritaires. La participation (72,5%) reste forte : une nette majorité (6 539 voix, 69,3%) se prononce pour la reprise du travail, 2 662 votent contre (28,2%) et 227 s'abstiennent (2,5%). La réunion du comité de grève du 6, houleuse, se termine par une rupture. La grande majorité des instituteurs reprend le travail alors que les ex-unitaires (et une partie de l'École émancipée) continuent en s'appuyant sur le mot d'ordre national de la FEN. Les responsables de la tendance minoritaire parlent de 1 500 à 2 000 grévistes, *L'Humanité* d'un millier¹¹. Selon ces sources, favorables à la poursuite de l'action, entre 7 et 14 % des membres du personnel ont continué après le 6, menant une grève très minoritaire. Le mercredi 10, les derniers grévistes retournent dans leurs classes.

La grève de la Seine inscrit à son actif quelques résultats. L'indice de départ se trouve attribué au stagiaire au lieu du titulaire débutant ; l'indice terminal, autrefois réservé à la classe exceptionnelle, devient celui de la classe normale. Les instituteurs obtiennent la parité avec les contrôleurs des PTT. On est loin toutefois du succès espéré. Autre question importante : le paiement des journées de grève. Le SNI espère un geste, considérant que le gouvernement n'a pas appliqué le vote du Parlement concernant le reclassement : l'action

11. *L'École laïque*, janvier 1948 ; *EGP*, janvier 1948 ; *L'Humanité*, 9 décembre 1947.

des enseignants y a suppléé. N'obtenant pas satisfaction, les grévistes comptent sur une solidarité financière, pour laquelle les provinciaux ne se mobilisent guère.

Les leçons d'une grève

Le personnel a été consulté trois fois, avec une forte participation. La pratique du référendum se trouve alors au cœur des débats syndicaux. Le courant *Force ouvrière* reproche aux majoritaires de la CGT de consulter l'ensemble des salariés sur l'action, faisant ainsi pression sur les adhérents. Or, les responsables du SNI dans la Seine font de même.

Un comité de grève a dirigé l'action avec : les membres du conseil syndical du SNI ; un délégué par sous-section du même syndicat ; des représentants du SGEN-CFTC¹² ; des membres des associations professionnelles.

Il s'agit de représenter la profession dans son ensemble, problématique d'autant plus remarquable que le SNI pouvait prétendre à lui seul incarner le milieu. Le SGEN fait partie de ce comité. Il s'agit d'un petit événement alors que la FEN et le SNI refusent toute relation avec la branche enseignante de la CFTC, considérée comme non laïque. Il ne faut pas y voir une moindre défiance à cet égard de la part des militants parisiens, mais la volonté de rassembler le plus possible.

On recense, entre 1947 et 1949, six cent cinquante-neuf syndiqués de moins, soit 8,11 % des effectifs, contre une stabilité au niveau national. Les rapports de forces internes évoluent légèrement, la tendance ex-unitaire reculant de 34,03 à 30,39 % aux élections internes de février 1948¹³. Sans doute, ses accusations de trahison à l'égard de la majorité de la Seine ont-elles paru exagérées à beaucoup.

Les désaccords entre « Parisiens » et « nationaux » ont été manifestes durant le conflit. À l'heure des bilans, René Bonissel, rédacteur en chef de *L'École libératrice*, reconnaît la force du mouvement, mais explique le refus d'agir de nombreux travailleurs par « le climat insurrectionnel créé par le

12. Syndicat général de l'Éducation nationale, fédération enseignante de la Confédération française des travailleurs chrétiens.

13. *École du Grand Paris*, mars 1948.

Parti communiste». Selon lui, les responsables de la Seine ne l'ont pas intégré. Aux congrès nationaux de 1948 et 1949, la grande majorité de la section vote « non » au rapport moral de la direction nationale.

Conclusion

Cette grève de deux semaines, significative de la profondeur du mécontentement des instituteurs de la Seine, préfigure le choix de l'autonomie qui s'impose dans les mois suivants. En effet, les syndicalistes enseignants, au cours de cet automne 1947, tentent d'éviter l'opposition entre la généralisation et la politisation des grèves voulues par la majorité de la CGT et son refus total prôné par la minorité Force ouvrière, désaccord qui amène la scission syndicale. Même si elle ne suit pas les responsables de la Seine dans une grève illimitée, la direction nationale de la FEN a appelé à deux journées de grève en décembre, à un moment de tension sociale nationale.

Mais les militants parisiens du SNI n'inspirent pas un nouveau mode d'action dans l'immédiat. La mémoire de la grève de 1947 ne se diffuse pas dans le monde enseignant. Dans les années qui suivent s'impose la formule de la grève d'une journée, y compris en région parisienne. Il faut attendre mai 1968, dans un tout autre contexte, celui du mouvement de la jeunesse scolarisée, pour qu'à nouveau les enseignants recourent à la grève illimitée.

Le mouvement des enseignants de Seine-Saint-Denis en 1998

Bernard Boisseau

Le mouvement de 1998 prend, au cours d'un conflit de deux mois, la dimension d'un véritable mouvement social. Il se situe dans le périmètre bien défini d'un département auquel il doit l'essentiel de son identité et s'appuie sur une mobilisation bien au-delà des enseignants et sur des modes non conventionnels d'organisation. Il se conclut par un succès comme le syndicalisme n'en rencontre pas souvent.

La Seine-Saint-Denis cumule, dans les années 1990 comme aujourd'hui, toutes les difficultés sociales et scolaires

Le département, héritier d'une longue tradition ouvrière, subit, depuis les années 1960, une profonde restructuration de ses activités, tandis que se multiplient les cités d'habitation à forte concentration. Il bat, en France métropolitaine, tous les records de handicaps sociaux¹ : 50 % des moins de 18 ans ont au moins un parent immigré (contre 16 % en France)², 27 % de chômeurs pour les moins de 25 ans (contre 20 % en Ile-de-France). Cette situation s'accompagne d'une montée en puissance du communautarisme et de l'intégrisme religieux, d'une progression (5 % par an) de la délinquance sous toutes ses formes.

Au plan scolaire, la situation est critique³ : locaux dégradés et mauvaises conditions matérielles d'accueil dans la plupart des établissements en dépit des efforts des collectivités ter-

1. Données du recensement 1999, Insee.

2. Audition au Sénat de Michèle Tribalat, février 2011.

3. Données extraites du rapport Fortier, janvier 1998.

ritoriales, difficulté à stabiliser dans les établissements des enseignants, souvent jeunes et confrontés à des conditions d'exercice du métier particulièrement difficiles. Les résultats scolaires sont particulièrement faibles par rapport aux moyennes nationales : retards massifs dès le primaire, 35 % de sorties sans qualification au lieu de 9 %, retards de 5 et 4 points aux évaluations en CE2 et 6^e et de plus de 10 points pour le brevet et les différents bacs. Pourtant seulement 20 % des écoles et 18 % des collèges sont classés ZEP. 19 % des collégiens sont en ZEP, contre 39 % dans la Nièvre.

La violence, de plus en plus présente, depuis la fin des années 1980, au sein des établissements scolaires devient pour tous une préoccupation majeure. Plus de 4 000 signalements en 1998 dont les trois quarts concernent des violences physiques ou verbales sur des personnes et dont un tiers ont pour victimes des enseignants⁴.

Un département politisé à gauche et un fort bastion syndical

La Seine-Saint-Denis résulte du découpage en 1968 de l'ancienne Seine, taillé pour cantonner autant que possible l'influence du PCF au 93. En 1998, l'influence du PCF reste forte, mais n'est plus ce qu'elle a été. La Seine-Saint-Denis est aussi, pour le syndicalisme enseignant et pour la FSU, un bastion : sections locales puissantes, fonctionnement dans beaucoup d'établissements d'assemblées générales des personnels avec lesquelles les chefs d'établissements doivent composer, réseaux de militants chevronnés, politiquement engagés notamment au PCF, mais aussi à l'extrême gauche et que l'on retrouve dans les tendances UA, ÉÉ, et FUO. Ce qui ne doit pas faire oublier que la très grande majorité des adhérents ne se reconnaît, ici comme ailleurs, dans aucune appartenance politique.

Au début des années 1990, les syndicats de la FSU, constatant une sous-dotation grandissante du département dans l'attribution des moyens, revendiquent un plan de rattrapage

4. Réunion-bilan du partenariat Police-Justice-Éducation nationale du 27 mai 1999.

et, au-delà, le bénéfice d'une discrimination positive. C'est dans ce sens que le SNES contribuera au projet académique du recteur Forestier qui doit reconnaître que « *c'est tout le 93 qui devrait être classé ZEP* ». Dans le contexte, il faut aussi mentionner le gouvernement de gauche plurielle et son ministre de l'Éducation nationale, Claude Allègre, dont les provocations contre les enseignants et leurs syndicats, le SNES en particulier, énervent déjà beaucoup. Pas encore au point de susciter le rejet qui finira par le balayer⁵.

Les étapes de la mobilisation⁶

Début 1998, des grèves se multiplient en réaction à des actes de violence : Épinay, Saint-Denis, Bobigny, Noisy-le-Sec et Clichy-sous-Bois sont touchées tour à tour. Le rapport du recteur Forestier, commandé par Claude Allègre, est rendu public en janvier. Il dresse un constat alarmant de la situation et propose d'appliquer pendant cinq ans « *une logique de forte différenciation dans les politiques de répartition des moyens au bénéfice de la Seine-Saint-Denis* ». Le 2 mars, de la préfecture de Bobigny, Claude Allègre annonce, à grands renforts de médias, un plan de rattrapage pour la Seine-Saint-Denis qualifiée « *de département le plus maltraité de France* » : classement ZEP de dix collèges supplémentaires, soixante postes d'enseignants en deux ans, cent quarante-huit postes de surveillants, ATOS, infirmières et doublement des emplois jeunes portés à 3 500.

Cette annonce a l'effet d'une étincelle dans un baril de poudre, tant elle apparaît dérisoire face aux difficultés rencontrées et reconnues officiellement. Le nombre de classements ZEP reste, par exemple, limité à trente-deux alors que l'inspecteur d'académie chiffre à soixante-dix le nombre de « *collèges en très grande difficulté* ». La FSU 93 évoque « *le*

5. Prost A. & Bon A., « "Le moment Allègre (1997-2000)". De la réforme de l'Éducation nationale au soulèvement », *Vingtième Siècle*, ° 110, 2011, p. 123-145.

6. Chronologie du mouvement établie à partir de témoignages des acteurs, des circulaires du SNES-Créteil adressées presque quotidiennement aux établissements, des dépêches de l'AFP et d'articles du *Monde* et de *Libération*.

*mammoth qui a accouché d'une souris*⁷ ». Le 6 mars, le conseil syndical extraordinaire du SNES constate que trois collèges sont déjà en grève, que dix autres vont les rejoindre. Il appelle tous les établissements du 93 à entrer dans la grève le plus vite possible et à manifester à Paris le 13 mars. Une intersyndicale se constitue (syndicats de la FSU, SGEN, CGT, SUD, CNT, mais pas le SE-FEN et FO). Elle veut, avec la FCPE, obtenir un « véritable plan de rattrapage pour le 93 ».

Le 13 mars, alors que de plus en plus d'élus (verts, PS et surtout PCF) apportent leur soutien, quarante-deux collèges sur cent douze sont en grève et 2 500 manifestants se rendent au ministère en scandant « *On veut des moyens, on n'est pas des moins que rien* ».

Une AG des établissements en lutte se constitue parallèlement avec soixante collèges et quelques lycées. Cette structure est un lieu d'échange et de coordination des divers acteurs du mouvement. Elle va aussi permettre d'impliquer des syndiqués non encore engagés dans le militantisme et dans les structures syndicales. Elle est animée par des militants presque tous syndiqués au SNES, engagés dans les courants minoritaires, mais ne se revendiquant que de leur établissement et souvent très critiques par rapport aux directions syndicales, notamment de la FSU. Quelques syndicats, dont le SNES, choisissent d'y participer en tant que tels et d'y soumettre leurs propositions.

À l'appel de l'intersyndicale et de l'AG, la grève s'étend, touchant selon les jours entre quarante et cent vingt établissements, les écoles s'impliquant à leur tour à la fin mars. Les manifestations organisées les 17, 21, 26, 31 mars et 4 avril rassemblent entre 3 000 et 12 000 personnes avec des participations parfois très importantes de jeunes et de parents d'élèves. Claude Allègre tente de gagner du temps en missionnant des audits dans les établissements. Il jette aussi de l'huile sur le feu : « *Il est plus facile, dit-il, de manifester que de se retrousser les manches* », « *ces attitudes*

7. En référence aux propos controversés de Claude Allègre qui voulait « dégraisser le mammoth » de l'Éducation nationale, *Le Monde*, 24 juin 1997.

*irresponsables nourrissent le Front national*⁸ ». Le 2 avril, le nouveau président de région, Jean-Paul Huchon (PS), après une rencontre⁹ avec Claude Allègre et Jean-Claude Gayssot, ministre des transports, ex-élu communiste du département, organise une table ronde au conseil général, à laquelle sont conviés, cette fois, les organisations représentatives de personnels et de parents d'élèves ainsi que les élus locaux. Le recteur y fait part des nouvelles propositions ministérielles sur les postes : cent quatre-vingts enseignants en deux ans et cent soixante non enseignants.

La FSU, le SNUipp et la FCPE y voient un premier pas, le SNES dénonce le flou, le SE-FEN veut négocier, les autres syndicats sont déçus, l'AG n'a pas été invitée. La plupart des élus actent les avancées, certains, du PCF notamment, expliquant même que poursuivre le mouvement dans ces conditions ferait le jeu de l'opposition gouvernementale. Manifestation Allègre est à la manœuvre, joue des influences politiques locales, instrumentalise les rivalités syndicales et tente de casser l'unité du mouvement. Le 7 avril, avant-veille des vacances de printemps, la septième manifestation ne réunit que mille personnes. « *La manif de trop ?* » interroge la presse.

Le 23 avril, jour de la rentrée, les hésitations sont vite balayées : vingt-trois collèges en grève, quarante-trois occupés par les parents, soixante et onze établissements représentés à l'AG du soir. Le mouvement de grève reprend avec deux grandes manifestations les 25 et 28 avril. Le 27, FSU, CGT, FO et SUD appellent à l'élargissement du mouvement et à la grève pour le 5 mai dans les académies parisiennes. Le même jour, Claude Allègre indique qu'il recevra personnellement, le 30, pour des annonces présentées comme « *très importantes*¹⁰ », les organisations représentatives d'enseignants et de parents d'élèves dont « *les délégations comprendront à leur initiative des représentants de la*

8. Intervention au conseil national de SOS Racisme, 21 mars 1998.

9. Dépêche AFP du 31 mars 1998.

10. Communiqué de presse du ministère de l'Éducation nationale du 27 mai 1998.

Seine-Saint-Denis», ce qui permet la présence de représentants de l'AG.

Il aura donc fallu sept semaines pour que le ministre accepte de rencontrer directement les acteurs du mouvement et qu'il propose des mesures enfin significatives : 3 000 postes en trois ans et 5 000 emplois-jeunes. Après quelques hésitations et surenchères, l'idée finit par s'imposer dans les établissements qu'un succès a été remporté et qu'il faut désormais veiller à la mise en œuvre des mesures obtenues.

Un mouvement « porteur de leçons nationales » ?

Certains des facteurs de réussite du mouvement sont facilement repérables. Il n'est pas sûr qu'ils soient aisément transposables à d'autres situations. C'est en particulier le cas pour les quatre points suivants :

1- La situation sociale et scolaire de la Seine-Saint-Denis a été le véritable moteur du mouvement qui, au-delà de la question des moyens, a su porter les thèmes de la réduction des inégalités et du rôle que doit pouvoir jouer l'école pour y contribuer. Ces thèmes ont permis, au-delà des personnes concernées directement, de susciter l'adhésion de la population et le soutien actif, au niveau local et national, des associations, des organisations syndicales et des partis politiques de gauche. Même si ceux-ci ont pu parfois, dans la deuxième phase du mouvement, après le 2 avril, exprimer des réserves par rapport à ce qu'ils ont ressenti comme un risque de dérive antigouvernementale du mouvement. Ces thèmes ont été aussi l'occasion de montrer qu'à côté de ses handicaps, le 93 disposait d'atouts majeurs, facteurs de dynamisme : la jeunesse de sa population et la diversité des cultures qui s'y croisent. Atouts auxquels, un mois plus tard, le Stade de France et la Coupe du monde ont donné un grand éclat.

2- L'équation particulière de la Seine-Saint-Denis explique la forte identification du mouvement au département. Elle explique aussi la rareté des situations comparables. Les grèves du Gard et de l'Hérault de 2000 posaient des questions générales (moyens de la rentrée et rejet de Claude

Allègre), sans relation directe avec les caractéristiques de ces départements et n'ont d'ailleurs pas tardé à s'élargir à toute la France jusqu'au départ de Claude Allègre (mars 2000). Cette équation particulière du 93 a aussi pesé, revers de la médaille, contre les possibilités d'élargir le mouvement.

3- Deux ans après décembre 1995, il a été possible de dépasser les débats récurrents entre syndicats nationaux de la fédération et entre courants de pensée sur les mérites respectifs des temps forts et des grèves longues. Il est vite apparu, qu'avec le rythme adopté, les temps forts (manifestations), décidés par l'intersyndicale et l'AG, renforçaient le mouvement de grève et réciproquement. Les établissements entraînent dans la grève, avec des participations inégales, pour des périodes successives de durée variable, parfois pour les seules journées de temps forts, de manière décalée d'un établissement à l'autre. Ce dispositif plus facile à pratiquer en collège qu'en lycée ou dans les écoles a permis de garder en permanence un volant de trente à cent établissements grévistes. Un mouvement comparable a eu lieu au printemps 2003 dans le second degré sur la décentralisation. Mais l'échec subi par le syndicalisme sur les retraites en juin a donné au gouvernement Raffarin le rapport de forces nécessaire pour prélever, pour la première fois, l'intégralité des journées de grève, décourageant ainsi, pour l'instant, le recours à ce mode d'action.

4- Le mouvement a aussi été fortement marqué par l'AG des établissements en lutte, réunissant après chaque manifestation, dans la grande salle de la Bourse du Travail de Paris, deux cent cinquante personnes environ dont soixante-dix représentants d'établissements, plus ou moins précisément mandatés. Si dans la forme, les débats ont été parfois tumultueux, sous l'impulsion, notamment, des militants les plus radicaux, la qualité d'écoute a cependant été suffisante pour que tous les points de vue puissent s'exprimer et être pris en compte par l'AG. Le calendrier des temps forts n'a pas soulevé de problèmes. Par contre, l'appréciation des mesures obtenues a suscité des débats

houleux. L'AG, avec toutes ses limites, a contribué à donner de la force et de la visibilité au mouvement. Elle a permis aux acteurs du mouvement de se retrouver régulièrement et de garder une meilleure maîtrise des décisions que celle que leur aurait donné le seul fonctionnement des structures syndicales. C'est du moins l'avis des tenants de l'AG, militants des courants minoritaires de la FSU notamment. Avis non partagé par une partie des militants Unité et Action qui trouvent ce fonctionnement peu démocratique et ont fait le choix d'ignorer l'AG.

Quinze ans après, le mouvement laisse un goût un peu amer

Les 3 000 postes ont bien été implantés. On approchait alors de 2002, du retour de la droite et du début des suppressions de postes par dizaines de milliers. A l'appui de leurs décisions, les responsables politiques ont alors usé et abusé de l'argument suivant lequel le plan de rattrapage du 93 n'aurait pas fait décoller les résultats scolaires, que l'on avait « arrosé le sable » et que la question des moyens n'était donc pas le vrai problème. C'était oublier la dégradation de la situation économique et sociale de la Seine-Saint-Denis : un tiers de ses emplois industriels ont été détruits entre 1999 et 2009.

Quelques années plus tard un recteur de Créteil a fini par considérer que le 93 était « *surdoté* ». L'académie de Créteil, dernière en 1998 pour la dépense par élève, remontée à la treizième place dans les années 2000, est aujourd'hui redescendue à la vingt-deuxième place sur vingt-six. La Cour des comptes¹¹ elle-même le constate : la répartition des moyens dans l'enseignement renforce les inégalités. Les suppressions massives d'emploi n'ont fait qu'accélérer le processus. Tout reste à faire pour inverser cette réalité.

11. Référé du 11 juillet 2012 sur l'égalité des chances et répartition des moyens de l'enseignement scolaire.

La grève de 2003, leçons d'un traumatisme

Gérard Aschieri

Mon témoignage sur 2003 repose essentiellement sur mes souvenirs et ne présente que le point de vue personnel d'un acteur. Quels que soient le rôle que j'ai joué et les responsabilités qui ont été les miennes à cette époque, mon point de vue a évidemment besoin d'être confronté à d'autres¹. Mais je n'ai jamais eu l'occasion de revenir en détail sur ce qu'a été cette période en dehors des débats autour des rapports d'activité de la fédération.

La grève reconductible des personnels de l'éducation – essentiellement des enseignants – est un fait relativement rare dans l'histoire des mouvements sociaux récents de l'éducation. Non pas que les grèves reconductibles n'aient jamais existé dans ce secteur mais le plus souvent elles étaient locales, liées à des revendications elles aussi locales. Dans ce cas, il s'est agi d'un mouvement ayant un caractère national avec des revendications nationales (les retraites et la décentralisation). Il existait cependant un autre exemple récent, celui du mouvement social de 1995, dont le souvenir et les images ont évidemment pesé dans les décisions de 2003, mais en 1995, l'axe moteur du mouvement était chez d'autres catégories professionnelles, les salariés des transports. En 2003, on s'est trouvé devant un mouvement social porté par une grève reconductible des enseignants ayant un caractère national.

1. On peut consulter : Geay B., « Le "tous ensemble" des enseignants », in Bérout S. & Mouriaux R., *L'année sociale*, Paris, Syllepse, 2002 ; Robert A. D. & Tyssens G., « Comparer deux grèves prolongées d'enseignants, Belgique francophone, 1996, France, 2003 », *Éducation et sociétés*, n° 20, 2007.

Un mouvement qui s'est peu à peu cristallisé

Il faut rappeler que si le plus fort du mouvement s'est déroulé entre le début mai et les quinze premiers jours de juin, il n'a pas débuté en mai. Les premières suppressions massives de postes avaient commencé et avaient donné lieu à des journées d'action unitaires très suivies dès l'automne 2002. Dès le printemps, avec l'annonce des projets de décentralisation du gouvernement Raffarin, des mouvements de grève reconductible ont commencé dans certains secteurs, essentiellement des établissements de second degré en zone d'éducation prioritaire : signe du sentiment qu'avaient les collègues que les difficultés de situations déjà largement dégradées allaient être accrues par une décentralisation qui risquait d'accentuer des inégalités déjà bien marquées. En outre, la réforme des retraites commençait à se dessiner, menaçant directement le régime des fonctionnaires.

Dans les instances de la FSU, la question de la grève reconductible avait commencé à être au cœur des débats. L'accord était relativement large sur l'idée que les menaces impliquaient que l'on envisageât d'y recourir mais le débat portait sur le bon moment. Les textes votés alors par le CDFN² en sont le reflet. En effet, les enseignants du premier degré étaient peu sensibles à la question de la décentralisation et les contours de la réforme des retraites étaient encore trop flous. Il s'agissait pour nous d'être attentifs à l'état d'esprit des collègues et à la montée de la mobilisation pour prendre la bonne décision au bon moment.

C'est avec les annonces du plan gouvernemental sur les retraites que tout a basculé : très vite, la grève reconductible est apparue à une partie significative de la profession – en particulier dans le premier degré – comme la réponse adéquate, celle qui, huit ans plus tôt, avait fait plier Alain Juppé. Je me souviens avoir été invité le 3 mai par le SNUipp du Pas-de-Calais à venir à Lens présenter la réforme des retraites. Je me suis trouvé devant un amphithéâtre plein à craquer, débordant dans les couloirs, essentiellement des enseignants

2. Conseil délibératif fédéral national, le "parlement" de la fédération.

de premier degré mais avec une délégation importante de collègues de lycées et collèges voisins déjà engagés dans un mouvement de grève reconductible. L'exposé que je fis sur la réforme ne fit que confirmer ce qui était déjà dans toutes les têtes, le besoin du recours à une action à la hauteur de l'attaque et, pour toute la salle, cela ne pouvait être que la grève reconductible. Je crus nécessaire de rappeler l'existence de la jurisprudence Omont qui permettait des retenues de salaires pour tous les jours, y compris les jours fériés, entre le début et la fin de la grève et je tentais de suggérer de prendre des dispositions pour l'éviter (suspendre le mouvement les samedis pour reprendre le lundi). L'argument fut balayé : la grève devait être reconductible ! Pas de nuance ou d'esquive !

L'émotion et l'effervescence étaient les mêmes dans toute la France où se multipliaient les AG. Moins d'une semaine plus tard, la FSU appelait nationalement à décider la grève reconductible. Cette formule, qui renvoyait aux décisions des collègues sur le terrain, n'en a pas moins constitué un signal sans ambiguïté de l'engagement de la FSU.

Il serait faux de penser que tout le monde dans l'éducation fut en grève reconductible, loin de là. Nous avons estimé (mais ce n'est qu'une estimation à partir de remontées partielles) qu'environ un tiers des personnels ont participé sur une durée variable au mouvement de grève reconductible. Mais ce pourcentage était assez fort pour donner une vraie consistance au mouvement et permettre de l'articuler avec ce qu'on a appelé des « temps forts », c'est-à-dire des journées nationales de grèves et de manifestations, rassemblant la majorité des collègues avec les autres fonctionnaires. En fait, une forme de dialectique s'est établie : le socle de grève reconductible, de par son importance, servait de point d'appui à la réussite de ces journées tandis que ces journées, relativement rapprochées, servaient de relais à la grève reconductible et permettaient de durer.

Ce fut également une grève responsable. D'une part, les valeurs du métier y furent sans cesse présentes, avec par exemple des collègues se déclarant grévistes et assurant des

cours ou distribuant des photocopies aux classes d'examen. D'autre part, le souci de l'opinion publique fut constamment présent chez les grévistes.

Ce mouvement bouscula à coup sûr le gouvernement – et singulièrement Luc Ferry et Xavier Darcos – au point qu'il se dépêcha de créer la division en obtenant l'assentiment de certaines confédérations à la réforme moyennant quelques concessions qui ne concernaient pas les enseignants. Cela ne fit qu'exacerber le mouvement. Finalement, le Premier ministre confia à Nicolas Sarkozy la mission de négocier avec nous début juin. À cette date, nous commençons à percevoir les premiers signes de fléchissement de la grève reconductible – certains en étaient à leur cinquième ou sixième semaine et étaient gagnés par l'inquiétude financière et surtout par le souci de leurs élèves. Le baccalauréat par ailleurs approchait. Et la journée d'action du 12 juin fut en quelque sorte le chant du cygne du mouvement. C'était également le jour de la première épreuve du baccalauréat.

Les résultats de la négociation pour être décevants au regard de la force du mouvement furent loin d'être négligeables sur le volet « décentralisation », non seulement parce que tous les transferts prévus ne furent pas réalisés mais parce que le projet de loi fut sensiblement modifié (par exemple sur l'autonomie des établissements). En revanche, il n'y en eut quasiment aucun sur le volet « retraites ».

Comment expliquer cet échec ?

Dans les derniers jours du mouvement, était fortement monté le thème de la grève du baccalauréat et, dans les semaines qui suivirent, une partie des collègues, minoritaire certes mais significative, a fortement reproché à la FSU et à ses syndicats du second degré de ne pas avoir utilisé cette arme de dissuasion massive. Je continue à penser que cela aurait été une erreur, pour plusieurs raisons confirmées par les débats internes à l'occasion du rapport d'activité de la FSU. En premier lieu, du côté du gouvernement, on attendait cette occasion pour faire ce qui avait jusque-là échoué, mettre un coin entre les enseignants et le reste de la population,

singulièrement les parents et les élèves. En second lieu, cela aurait été faire reposer le mouvement sur une seule minorité agissante, les examinateurs du baccalauréat. Et surtout, cela aurait créé au sein des enseignants eux-mêmes des divisions voire des conflits particulièrement graves tant une telle décision était en rupture avec la culture professionnelle des enseignants qui s'était exprimée dans la grève elle-même.

En revanche il me semble que la cause essentielle de l'échec a résidé dans l'isolement du mouvement et son incapacité à s'élargir sensiblement au-delà des fonctionnaires ou plutôt d'une partie des fonctionnaires comme le montre Jean-Marie Pernot³.

On a reproché aux confédérations, surtout à la CGT, de n'avoir pas appelé à la grève reconductible dans le privé, mais si elles ne l'ont pas fait, c'est que ce mouvement avait peu de chances de prendre. En donnant un accord au moins implicite à la réforme dès la mi-mai, la CFDT, la CFTC et la CFE CGC ont contribué à cet isolement : par cette division ils introduisaient le doute sur la légitimité de la revendication, même si le SGEN-CFDT est resté loyalement dans le mouvement. En fait, ces organisations ont obtenu des compensations non négligeables pour certaines catégories de salariés, mais au prix du sacrifice de ceux qui étaient en lutte et avec l'idée que la réforme était inéluctable. Et ce point de vue était sans aucun doute partagé par la majorité des salariés du privé, qui commençaient à subir de plein fouet les effets de la réforme Balladur de 1993 contre laquelle, à l'époque personne n'avait sérieusement réagi (de fait, le mouvement de 1995 avait totalement négligé cette réforme). Il y avait à coup sûr de la sympathie et du soutien pour les enseignants et leur grève, qui n'a jamais été majoritairement impopulaire, mais cette sympathie ne s'accompagnait pas de la conviction que ce mouvement concernait les autres salariés ou du moins était de nature à faire changer la situation pour les salariés du privé. Jean-Marie Pernot rappelle notamment comment certaines fédérations de la CGT-FO négociaient l'application

3. Pernot J.-M., *Syndicats : lendemain de crise ?*, op. cit.

de la réforme avec leurs interlocuteurs patronaux alors que la confédération apparaissait vent debout contre la dite réforme.

Nous avons accompagné le mouvement d'un important travail d'explication, mettant en avant l'exigence d'alternatives mais je pense qu'il est intervenu trop tardivement et n'a véritablement touché que les personnels eux-mêmes. Ce n'est que plus tard, en 2010 notamment, que l'idée a commencé à être massivement admise que des alternatives étaient possibles en touchant à la répartition des richesses. Et il faut dire que la crise de 2008 était passée par là et que le pouvoir n'avait pas la moindre intention ou possibilité de faire des concessions susceptibles de créer une division.

Quelles ont été les conséquences de cet échec ?

Rappelons d'abord que le Premier ministre et son ministre ont choisi de taper fort. Toutes proportions gardées, on pourrait penser à l'attitude du pouvoir au moment de la Restauration, avec une volonté de vengeance mais surtout le souhait de briser les reins à la capacité du syndicalisme enseignant de mobiliser. Le gouvernement n'était en rien obligé d'appliquer la jurisprudence Omont. Il a choisi délibérément de le faire et de ne pas négocier sur les retenues comme cela se pratique souvent en fin de conflit dans tous les secteurs. Il a même tenu un discours relativement infamant sur les enseignants qui jusqu'alors auraient fait grève sans risque. Nicole Geneix (SNUipp) et moi-même avons demandé à rencontrer Nicolas Sarkozy, avec qui nous avons négocié, pour l'alerter sur ce point. Il nous a reçus et écoutés mais sans faire quoi que ce soit.

Finalement en dépit de quelques concessions faites par Luc Ferry sur les dimanches et sur l'étalement de retraits, des milliers de collègues eurent des prélèvements importants sur plusieurs mois. Cela a bien sûr eu des conséquences en termes de capacité de mobilisation dans la période qui suivit.

En guise de conclusion

Selon moi, les conséquences les plus importantes de 2003 furent ailleurs. D'une part, ce mouvement et les circonstances de son échec ne firent qu'accentuer un sentiment relativement

répandu dans la profession, celui d'être mal aimés par la société, d'exercer un métier déprécié, moralement dévalorisé. Ce sentiment et le manque de confiance dans les responsables politiques qui en découle me paraissent néfastes pour le système éducatif lui-même. Xavier Darcos, qui faisait à peu près la même analyse lors de la campagne électorale de 2007, joua pour le compte de Nicolas Sarkozy la carte d'une réconciliation de la droite avec les mondes enseignants mais fut incapable de l'articuler de façon crédible avec les orientations de la politique de son président.

En second lieu, cet échec introduisit un très fort doute sur l'efficacité de l'action syndicale et plus particulièrement de la grève. Cependant, un an plus tard, un événement revint donner confiance : le mouvement des chercheurs autour de Sauvons La Recherche, qui rassembla la masse des chercheurs en liaison avec les organisations syndicales autour de formes d'action originales, unitaires et bien adaptées aux caractéristiques des métiers de la recherche. Le succès médiatique de ce mouvement et ses résultats contribuèrent à redonner confiance et dans leur sillage, les personnels de l'éducation se mobilisèrent à nouveau.

Toutefois la question de la reconduction de la grève ne revient que très timidement et de façon théorique, y compris lors du mouvement de 2010, où quasiment personne ne proposa que les enseignants jouent un rôle moteur. Tout se passe comme si l'expérience de 2003 avait occulté celle de 1995. Par ailleurs, toutes les décisions d'action dans la période récente, même lorsqu'elles ont été bien suivies, se sont accompagnées de débats et de recherches de formes d'actions alternatives permettant d'une certaine façon de « bloquer le système » sans recourir à la grève. Cela explique par exemple le succès des « nuits des écoles » ou des « désobéisseurs ».

La question de l'efficacité de la grève est toujours posée, peut-être avec une acuité nouvelle mais sans pour autant trouver de réponse innovante. Je suis tenté de penser qu'il n'en existe pas si on se focalise sur la modalité sans tenir compte du contexte, des particularités de chaque profession

et des moyens spécifiques de la rassembler et surtout des conditions permettant de créer un rapport de forces dans l'opinion.

Conclusions

André D. Robert

Les savoirs déployés, sous une forme ou une autre, par les militants et les savoirs mis en œuvre par les chercheurs participent tous, chacun dans son registre, à la construction de l'univers syndical et à sa réflexivité. Cette « *épistémologie ordinaire du syndicalisme* », selon le mot de Philippe Corcuff, met l'accent « *sur ce qui rapproche, en plus de leurs parentés lexicales, les sociologies professionnelles et les sociologies des acteurs : elles tendent à mettre en œuvre une même famille d'usages, usages cognitifs visant donc à la connaissance, au repérage, à l'interprétation et à l'évaluation*¹ ». Le colloque « La grève enseignante en quête d'efficacité », organisé à l'initiative de l'Institut de recherches de la FSU et de Laurent Frajerman, l'animateur de son chantier sur le syndicalisme enseignant, a été à mon sens une bonne illustration de cette épistémologie ordinaire, la position de chercheur n'excluant pas celle du militant, non plus que celle du militant celle du témoin réflexif et prospectif, voire du chercheur – cet ouvrage en donne plusieurs exemples. Pour autant personne n'a songé ici à tenir une position extrême en supposant l'homogénéité *totale* des savoirs syndicaux et des savoirs savants, « *sans hiérarchie aucune* » comme ont pu le soutenir parfois certains auteurs², position dans laquelle il n'y aurait rien à gagner – si elle était prise à la lettre – que de la confusion entre logique de la connaissance et logique de l'action (même si les deux s'alimentent, doivent s'alimenter,

1. « Éléments d'épistémologie ordinaire du syndicalisme », *Revue française de science politique*, n° 4, 1991, p. 515-536.

2. Par exemple, Schwartz Y. & di Ruzza R., « De l'activité militante à l'élaboration de savoirs », *Formation permanente*, n° 154, 2003-1.

heureusement, l'une l'autre). En tout état de cause, ainsi que l'a écrit Alain Dalançon, c'est la circulation entre les deux pôles d'interventions ici définis – telle que la suscite l'organisation de colloques comme celui-ci – qui est particulièrement enrichissante, et l'on peut se féliciter que ce livre perpétue de la sorte ce que le CRHMSS (Centre d'histoire des mouvements sociaux et du syndicalisme) avait initié en faisant systématiquement se confronter et s'enrichir mutuellement grands témoins du syndicalisme enseignant et chercheurs sur cet objet³. Notons que, si un seul article adopte une posture franchement prospective en posant la question : comment gagner ? (Jean-Michel Drevon), que la plupart des articles ont un caractère (quasi nécessairement) rétrospectif, ils ne se sont pas affranchis pour autant de la considération, tournée vers l'avenir, de l'efficacité. Cela témoigne bien du va-et-vient entre les deux champs de référence dont j'ai parlé, mais sans confusion entre les deux logiques.

La grève : un objet pertinent

Je me réjouis de ce que la grève a été choisie comme thème de cette grande manifestation publique du groupe « Syndicalisme enseignant » parce que j'ai la conviction (mise en œuvre dans les travaux que j'ai conduits ces dernières années au sein de l'ISCHE⁴) que le phénomène gréviste revêt une importance particulière au regard de la profession enseignante, à la fois évidemment comme *élément, moment et ferment actionnel* sur un plan pratique, mais aussi comme *révélateur identitaire* sur un plan socio-historique (du point de vue de l'étude des groupes professionnels). Sous le premier

3. Le CRHMSS (Paris I) a organisé une collaboration de l'université Paris 1 avec la FEN, puis l'UNSA-Éducation ; il a été codirigé par Antoine Prost et Jacques Girault, puis par Laurent Frajerman et Guy Putfin. Parmi les travaux qui en sont issus, cf. Frajerman L., Bosman F., Chanet J.-F., Girault J. (dir.), *La Fédération de l'Éducation nationale (1928-1992) : histoire et archives en débat*, Lille, Presses du Septentrion, 2010.

4. Le groupe de recherche « Grève enseignante » que j'ai animé de 2002 à 2007 au sein de l'International Standing Conference for History of Education a permis la publication de trois numéros de revues sur le sujet : *Carrefours de l'éducation*, n° 19, 2005 ; *Éducation et sociétés*, n° 20, 2007 ; *Paedagogica Historica*, vol. 44, n° 5, octobre 2008.

aspect, la grève participe du processus de construction d'un rapport de forces le plus favorable possible au groupe enseignant face à l'État employeur ou à ses représentants locaux. Elle est un élément de ce processus, un moment (cristallisateur), et constitue aussi un ferment (car une grève n'étant jamais définitive, l'action est vouée à reprendre et à se poursuivre après). Comme ce livre le montre abondamment, notamment dans le compte-rendu de la table ronde, une grève, même de 24 heures, ne se décrète pas, et – sans vouloir caractériser ce type d'action dans l'abstrait, « hors sol » – elle prend place dans un *continuum* où elle a pu être précédée par un travail d'information (réunions élargies, tracts, pétitions), par de premières négociations avec les autorités, des manifestations, etc. En tout état de cause, les initiateurs des grèves tentent toujours de déterminer le moment le plus opportun pour y recourir. Même dans les cas, par exemple au printemps 2003, où la grève semble partir de la base, ce qui est en partie vrai, il convient de se rappeler que le mouvement a été préparé et construit dès la rentrée 2002 par des initiatives syndicales, particulièrement de la FSU (première grève le 17 octobre, puis manifestation centralisée à Paris le dimanche 8 décembre, participation aux journées d'action interprofessionnelles contre le projet sur les retraites...). Il en va de même à l'échelle d'un département, comme en Seine-Saint-Denis où, sur la base de conditions scolaires et sociales de plus en plus difficiles, l'implication critique du SNES dans l'élaboration du projet académique, la forte implantation de la FSU, sa capacité à organiser des actions dès la rentrée de septembre 1997, rendent compte – entre autres éléments – du mouvement gréviste victorieux au printemps 1998 (Bernard Boisseau).

Sous le second aspect, relatif aux identités, la grève interroge les enseignants quant à la signification de leurs relations aux organisations syndicales et/ou à d'autres formes d'organisation de l'action (coordinations, AG, etc.); quant à leur volonté et à leur degré d'implication et d'engagement (et jusqu'à quel point) dans l'action revendicative. Ce faisant, elle les renvoie à leur positionnement identitaire dans la société,

entre emprunt à des modalités d'action collective initialement caractéristiques des catégories ouvrières et valeurs plus propres aux métiers dits du « service à autrui » (partagées par exemple avec les professions de santé)⁵ qui, sans leur interdire de recourir à la suspension temporaire du travail (cela a été l'objet de conquêtes historiques en plusieurs étapes), tendent néanmoins à privilégier la continuité de ce service, en tout cas l'argumentation selon laquelle son interruption momentanée est justifiée par l'amélioration de sa qualité, au nom d'un intérêt public supérieur – parce qu'il a pour enjeu la formation des générations futures.

Diversité de la grève et des enseignants grévistes

Cet ouvrage comprend un ensemble d'articles qui permettent de revisiter *quelques moments grévistes emblématiques* de l'histoire de la FEN puis de la FSU et qui sont autant de jalons dans la constitution d'une culture et d'une mémoire problématisées de la grève enseignante : de la grève longue des instituteurs de la Seine en 1947 (Robert Hirsch) à celle des enseignants contre la réforme des retraites en 2010 (Alain Ponvert). Sans prétention à l'exhaustivité historique, cela nous donne accès à une partie du répertoire des techniques de l'action gréviste⁶ chez les enseignants et aux problèmes que pose chacune de ses formes : grève de 24 heures (qu'elle soit générale, interprofessionnelle ou spécifique), grève de longue durée et grève reconductible, et/ou grève dite tournante, grève administrative et grève des examens. Alors même qu'aujourd'hui les enseignants ont à affronter la caricature de « gréviculteurs » qui leur est renvoyée par les médias, deux contributions nous mettent au contact des problèmes d'appropriation de l'action gréviste – via leurs organisations syndicales – par les personnels de l'enseignement primaire d'une part, par les professeurs de lycée d'autre part,

5. Notion dans la lignée de la sociologie néo-wébérienne.

6. On peut, à l'instar de René Mouriaux, émettre des réserves vis-à-vis du terme de « répertoire » en ce qu'il risque d'induire l'idée que les initiateurs de grèves et grévistes eux-mêmes puiseraient dans une sorte de boîte à outils les éléments de leur action. C'est en conscience de cette critique recevable que j'emploie quand même le terme ici.

dans la première moitié du 20^e siècle (Loïc Le Bars, Yves Verneuil). Si, lors de la table ronde, Michel Deschamps a évoqué la tension et l'émotion qui accompagnent toujours le fait d'entrer en grève (particulièrement quand elle est destinée à se prolonger) comme forme de rupture, ces approches historiques soulignent l'importance culturelle, pour les groupes professionnels, du *geste inaugural* (fût-il aussi timide que, le 20 février 1933, l'entrée retardée d'une demi-heure des instituteurs dans leur classe) et de ce que le philosophe François Dosse a nommé – dans un tout autre contexte – « *rupture instauratrice*⁷ ». D'autres recherches nous donnent à voir, en quelque sorte « en creux », des spécificités enseignantes par rapport à la grève. Ainsi en est-il de l'analyse sociologique de groupes de stagiaires du second degré caractérisés par leur refus de recourir à la grève au cours de l'année scolaire 2010-2011 (Nada Chaar). La comparaison avec le groupe gréviste fait ressortir des traits identitaires qui viennent nuancer une conception unilatérale de la profession, voire d'une même catégorie enseignante, en mettant au jour plusieurs profils de représentation du métier. De même les difficultés et la fragmentation des grèves des salariés du privé tournées par nécessité vers l'entreprise tendent à faire ressortir aujourd'hui une plus grande visibilité, intensité, voire capacité de subsidiarité, des grèves enseignantes (Baptiste Giraud).

Retour sur une définition

La notion de grève en elle-même ne fait pas l'objet dans ce livre de considérations définitionnelles approfondies. Certes, Alain Dalançon rappelle la définition jurisprudentielle classique de « *cessation concertée du travail pour la défense d'intérêts professionnels* » qui s'inscrit dans une « *démarche de production représentative* » du corps professionnel au sein d'un processus revendications-production de soutiens-négociations-résultats⁸. Sans évidemment récuser cette définition toujours opérationnelle, peut-être serait-il intéressant en

7. De Certeau M., *Le marcheur blessé*, Paris, La Découverte, 2002.

8. Repris à l'analyse de Pernot J.-M., *Syndicats : lendemains de crise ?*, op. cit.

termes d'approfondissement de la problématisation du phénomène gréviste de regarder aussi du côté de celle proposée par le sociologue Robert Gubbels : « *La grève est un acte par lequel un groupe social manifeste à la fois sa solidarité interne et sa désolidarisation par rapport au reste de la société ; cette manifestation se traduit généralement, mais pas nécessairement, par un arrêt concerté du travail ; le groupe social y recourt afin d'exprimer une volonté, un mécontentement ou une opinion, dans les cas où il ne trouve plus d'autre moyen pour influencer les décisions à prendre en cette matière*⁹. » La notion de solidarité interne nous renvoie à plusieurs perspectives : la nécessité de caisses de solidarité, spécialement dans le cas de grèves longues et coûteuses (et plus particulièrement encore quand un gouvernement intransigeant refuse d'inclure dans les négociations de fin de mouvement la question du paiement d'au moins certaines journées chômées, comme ce fut le cas en juin 2003, en application rigide de l'arrêt Omont) ; la nécessité de trouver des solutions alternatives, notamment en établissant un roulement de grévistes dans le même établissement lui-même continuellement en grève sur un long terme ; la dimension d'« *expérience collective positive* » (Bertrand Geay) que représente toujours la grève, avec – par-delà les éventuelles divergences – ses aspects de renforcement temporaire de la cohésion du groupe ; au sein de cette expérience collective, en relation avec le sentiment de rupture déjà mentionné, le caractère, dramatique quelquefois, festif souvent, de certains moments forts, ces épisodes festifs étant d'ailleurs propices à l'invention de formes renouvelées, certaines ludiques, d'action.

La notion de désolidarisation passagère avec sinon le reste de la société, du moins une partie de celle-ci, nous ramène à la volonté, pour être efficace, de « bloquer le système », et à la question de l'identité enseignante qui recouvre une oscillation entre *conflictualité et conformité*. D'une certaine manière, plus que la grève de 24 heures, éventuellement de 48 heures,

9. Gubbels R., *La grève, phénomène de civilisation*, Bruxelles, ULB, Institut de sociologie, Solvay, 1962.

devenue traditionnelle chez les enseignants français dans la seconde moitié du 20^e siècle¹⁰, plus que la grève administrative (refus de transmettre des notes, de remplir des carnets scolaires, de fournir des sujets d'examens ou de siéger aux conseils de classes), la grève des examens représente le point ultime, survenant souvent au terme d'un mouvement long qui cherche à obtenir une victoire « au finish » par une action de blocage véritable. Elle en constitue aussi le trait spécifique dans la mesure où le pouvoir de faire passer les épreuves d'examens et de décerner les diplômes, spécialement le baccalauréat, relève d'une attribution d'État, non substituable, dont les titulaires de la fonction enseignante ont reçu le monopole. La tentation d'aller jusqu'au bout, outre qu'elle suscite en situation des débats vifs et intenses parmi les enseignants, peut conduire une partie du groupe professionnel à brandir cette menace, très rarement à la mettre à exécution ; comme le montre Gérard Aschieri, les rétractations qui finissent par se manifester au terme du processus portent aussi l'objectif de réaffirmer/réassurer la conscience professionnelle, interdisant de léser les élèves en les privant de l'évaluation terminale, donc de la certification. Ainsi, le marqueur identitaire fort du service à autrui se trouve sauf en dernière instance. Il est vrai que, résultat d'un choix délibéré, la désolidarisation avec la société doit rester étroitement contrôlée, de façon à ne pas s'aliéner l'opinion, au premier rang de laquelle les parents d'élèves, alliés essentiels.

Pistes pour prolonger la réflexion

Dans la perspective de donner des prolongements à cette initiative scientifique réussie, je me permettrais de suggérer quelques pistes à emprunter éventuellement. Il me semble qu'une ouverture à l'international aurait l'intérêt d'élargir la cartographie de la grève enseignante et le spectre des modalités d'action gréviste, dont certaines sont non ou peu explorées dans le cadre français, notamment en raison des

10. Cf. Frajerman L., « Le syndicalisme enseignant français et la grève : normes et normalisation d'une pratique (1948-1959) », *Paedagogica Historica*, vol. 44, n° 5, octobre 2008, p. 543-554.

spécificités de l'organisation des systèmes éducatifs¹¹. Par exemple :

- Grèves sélectives et tournantes en zones (liées à l'organisation anglaise des LEA, *Local Education Authorities*, avec une grande partie du pouvoir détenue par les autorités locales). Aux Pays-Bas, un mot spécial les désigne : *estafetteskating*
- Spécificité des grèves dans les pays à système étatique néocorporatiste où l'État a conféré un monopole de représentation à un nombre limité d'organisations syndicales (Belgique, Pays-Bas, Danemark, Autriche, Allemagne...); dans des pays marqués par la dictature, ayant plus ou moins récemment accédé à la démocratie (Espagne, Portugal, Afrique du Sud¹²).
- Grèves « démonstratives » (*Demonstrationsstreik*), liées à la particularité allemande du refus du droit de grève aux fonctionnaires, grèves faites non pour avoir une conséquence immédiate, mais seulement pour manifester un point de vue concernant l'exercice du métier ou les politiques scolaires.

Outre des modes d'approche éclairants comme l'approche juridique (Quentin Lohou), d'autres modalités et types d'action gréviste peuvent être analysés :

- Paradoxe de la grève « à rebours » (par exemple en 1927 quand les instituteurs français assurent scrupuleusement leur classe au lieu d'obéir aux directives de leurs inspecteurs de participer aux conférences pédagogiques), ou particularité de la grève « ralentissement » (encore appelée grève perlée, qui peut prendre chez les enseignants la forme d'une rétention dans la transmission des notes ; par exemple en Allemagne, « *Bummelstreik* », travail collectif au ralenti).

11. Dans cet esprit, Robert A. D. (coord.), dossier « Que « peut » le syndicalisme enseignant ? », *Carrefours de l'éducation*, n° 33, 2012.

12. Cf. l'équipe portugaise dirigée par Rosa Serradas « *Percurso do Associativismo e Sindicalismo Docentes – 1890-1990* » ; Carpentier C., « Le combat syndical des enseignants sud-africains depuis les dernières années de l'apartheid », *Carrefours de l'éducation*, op. cit., p. 61-78.

- Grèves à caractère délibérément politique (par exemple implication enseignante au moment de la guerre d'Algérie). Il est au passage surprenant de relever que l'implication des enseignants dans les grèves et en général le mouvement de 1968 ne fasse pas l'objet de plus d'investigations aujourd'hui.
- Grèves des personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche (abordées ici par Bertrand Geay à l'occasion d'un mouvement particulier en 2009, et qui méritent d'être envisagées dans une perspective historique longue)
- Recherche actuelle de renouvellement des formes de la grève ou d'alternatives efficaces à celle-ci (par exemple nuit des écoles, mouvement des désobéisseurs, etc.).

Le croisement avec la problématique du *genre* pourrait avoir également un caractère heuristique, dans le prolongement du colloque tenu à Lyon en mars 2008 « Femmes dans l'action militante, syndicale et revendicative¹³ ».

Pour une méthode d'analyse du phénomène gréviste dans le monde enseignant

Tous les articles ont été amenés à mettre en œuvre, au moins partiellement, des éléments de cadrage, sans pour autant les formaliser (tel n'était pas leur objectif). Trois grands niveaux d'analyse émergent, qu'il s'agit de spécifier relativement au caractère enseignant des grèves étudiées : le contexte, l'approche phénoménologique, l'ensemble des représentations internes et externes¹⁴. La notion, banale mais indispensable, de *contexte* suppose de prendre en considération un aspect structurel (nature de l'État, centralisé ou fédéral, et système de négociations sociales en vigueur, par exemple en France modèle dit du « *compromis social* » selon

13. Colloque à l'initiative d'André Robert, Michelle Zancarini-Fournel, Sophie Bérout, avec la collaboration de Michaël Attali. Actes publiés sur : sens-public.org/spip.php?article674.

14. Pour des développements approfondis, voir Robert A.-D. & Tyssens J., « Introduction : mapping teachers' strikes : a "professionalist" approach », *Paedagogica Historica*, *op. cit.*, p. 501-516.

Robert Castel¹⁵ ou de la « *régulation conflictuelle des rapports sociaux* » selon Stéphane Sirot¹⁶; nature, fonctionnement, problèmes du système d'enseignement; cultures professionnelles enseignantes et configuration syndicale) et un aspect conjoncturel (économique, politique, social en général; lié à telle réforme ou décision, ou événement, en particulier).

L'approche phénoménologique, au plus près du déroulement même de l'action gréviste tout en visant à saisir son essence propre, prend en compte les causes finales et les modalités de l'action. Incluant l'objectif de satisfaction de revendications précises, les orientations et les finalités de l'action ont un caractère décisif, comme l'a rappelé Monique Vuailat au cours de la table ronde en insistant sur la question de la responsabilité syndicale: « Qu'est-ce qu'on porte? Qu'est-ce qu'on veut? ». L'examen des modalités amène à s'intéresser: aux modes de déclenchement de la grève, et aux types d'acteurs à l'origine de la mobilisation; aux méthodes employées, aux caractéristiques des autorités visées (ciblées à raison d'une appréciation de leur niveau de responsabilité, donc de leur capacité d'influer sur l'issue), à l'ampleur et au rayonnement de la grève (dialectique du local et du global; rôle d'Internet dans l'amplification des mouvements, etc.); enfin, aspect très important, aux modalités de sortie de la grève. Nécessairement présente au cœur de ce livre, la qualification de victoire ou de défaite, voire de « traumatisme », appliquée à certaines grèves, mérite cependant d'être quelque peu relativisée dans les régimes de compromis social dans la mesure où les syndicats enseignants utilisent l'arme de la grève comme moment ou instrument parmi d'autres – quoique le plus dramatisé – au sein d'un processus actionnel élargi et quasi permanent. Enfin, à un troisième niveau, on ne saurait négliger la place prise dans le phénomène par les *discours* et les *images* à travers lesquels les grévistes se donnent eux-mêmes à entendre et à voir, et

15. Castel R., *Les métamorphoses de la question sociale*, Paris, Gallimard, 1999.

16. Sirot S., *La grève en France, une histoire sociale (19^e-20^e siècle)*, Paris, Odile Jacob, 2002.

plus encore par les *représentations* qui leur sont renvoyées par l'opinion, les parents, la presse, les médias. On en connaît l'importance dans le moment même de l'action, on peut en mesurer l'intérêt dans les analyses *a posteriori*, ce qui rejoint la problématique de la grève comme révélateur identitaire de la ou des professions enseignantes.

Pour conclure, j'émetts l'hypothèse que la grève enseignante « en quête d'efficacité » aura acquis grâce à ce livre collectif quelque gain, non pas bien sûr dans le cadre d'une quelconque vision applicationniste naïve, mais par le biais d'une augmentation de sa réflexivité. La question de sa radicalité (en prenant ce substantif au sens propre : à *la racine*) a été explorée en plusieurs directions et a croisé ce qui a été nommé « *radicalité de l'acte d'enseigner* » (Michel Deschamps) : ce qui justifie en effet la grève, moyen auquel recourent les enseignants plus fréquemment que d'autres, c'est l'organisation des conditions les plus propices à exercer leur raison d'être fondamentale, faire accéder les publics scolaires les plus larges et particulièrement les plus populaires, à une culture rationnelle, scientifique, critique et vivante, la question culturelle étant à mon sens l'enjeu essentiel de l'école en ce début de 21^e siècle.

Postface

Bernadette Groison,
secrétaire générale de la FSU

La grève, ce terme est régulièrement présent dans les débats syndicaux. Faut-il faire grève ? Peut-on la faire ? Quand ? Avec qui ? Sous quelle forme ? Le mot est souvent assorti d'un qualificatif, grève de 24 heures, grève reconductible, grève unitaire, grève tournante, grève du zèle, grève des notes ou des examens... Rien d'étonnant car la grève fait partie intégrante du répertoire d'actions à la disposition du mouvement syndical. Elle est même généralement perçue comme la forme suprême, le recours ultime. C'est d'autant plus important pour un syndicalisme comme le nôtre qui entend articuler propositions et lutte, négociations et rapport de forces.

Réciproquement, la grève interpelle les organisations syndicales dans leur capacité de mobilisation et leur rapport au terrain : elle nécessite de la confiance envers le syndicat et l'existence d'un véritable réseau militant. Mais chaque profession a sans aucun doute un rapport spécifique à ce mode d'action, déterminé par la légalisation, les conditions spécifiques d'exercice du métier, mais aussi la culture et les valeurs professionnelles, la façon dont elle ressent sa place dans la société, son rapport aux autres ou ses responsabilités...

Il était donc tout à fait intéressant et pleinement légitime d'interroger la « grève enseignante », autrement dit la façon dont les enseignants et plus largement les personnels de l'éducation se sont approprié cet outil de lutte, l'ont modelé à leur main. Et il était intéressant et pertinent de le faire en croisant les regards : celui des historiens, celui des sociologues, celui des politistes mais aussi celui des acteurs. C'est là un des éléments qui sont un peu la marque de l'Institut de

recherches de la FSU et qui ont fait la richesse de cette journée. Tout comme l'ont enrichie les comparaisons esquissées entre le recours à la grève chez les enseignants et les autres groupes sociaux.

D'ores et déjà quelques idées me semblent pouvoir être mises en avant. Et d'abord que les enseignants ne sont pas ces « gréviculteurs » que l'on caricature souvent : pendant longtemps, ils ont hésité sinon répugné à recourir à la grève et aujourd'hui, s'ils semblent y recourir plus souvent que d'autres, ce n'est qu'une spécificité relative, parce que dans d'autres secteurs, la grève a plus fortement reculé. En second lieu, l'idée que la grève est facile chez les enseignants ne résiste pas à un examen sérieux : la grève a longtemps été interdite aux enseignants et régulièrement réprimée, y compris dans la période récente : la légalité n'a cessé d'évoluer dans le sens de la restriction. Et faire grève nécessite une véritable détermination, la conscience de la gravité des menaces : pas seulement à cause des retenues des salaires mais aussi et surtout parce qu'on hésite toujours à abandonner ses élèves.

La troisième idée que je suis tentée de retenir est que les motifs de grève sont chez les personnels de l'éducation très souvent liés aux valeurs de leurs métiers. Les pratiques des grévistes veillent au respect de ces valeurs, qui freinent aussi leur action, lorsqu'ils éprouvent le sentiment qu'elle peut contrarier leur idéal éducatif (grève du baccalauréat par exemple).

Enfin l'histoire nous montre la diversité des modalités de grève auxquelles ont eu recours les professions de l'éducation : il est frappant de voir la multiplicité des expériences tentées avec le souci de créer les conditions pour gagner. En même temps, il est difficile de trouver une martingale gagnante, une formule, un type de grève qui permettrait à coup sûr la victoire. Succès ou échec dépendent en fait de la conjonction de facteurs divers et complexes. Mais il est important de voir aussi que le recours à la grève a permis de remporter au cours de la période récente des succès incontestables. Sans se cacher pour autant que les succès ont

plus souvent consisté à bloquer des régressions que d'obtenir des avancées.

Cette journée et le livre qui en est sorti laissent sans doute un goût de trop peu : la richesse de la réflexion était telle que l'on a envie de poursuivre, de compléter, de comparer, de jeter un regard sur ce qui se passe dans d'autres pays comme le suggère André Robert. Mais d'ores et déjà ces premiers regards et ces premiers échanges sont du plus grand intérêt. Nous n'en tirerons pas des conclusions directes en matière d'action pour les mois à venir, et ce n'était pas le but recherché. En revanche le colloque et le livre contribueront – je le souhaite – à enrichir notre réflexion collective et à éclairer nos débats syndicaux à venir.

En remerciant les organisateurs et les participants de cette journée, j'émet le vœu et je formule l'espoir qu'ils en tireront l'envie de poursuivre sur cette lancée et d'aller plus loin sur ce passionnant sujet.

Glossaire

Autonome : militant réformiste, majoritaire dans la FEN qui choisit l'autonomie en 1947.

AG : Assemblée générale, ouverte à tous les adhérents ou personnels.

BN : Bureau national, élu par le congrès au SNI ou par la CA au SNES, dans les deux cas à la suite d'un vote des syndiqués en faveur de listes après 1948.

CA : Commission administrative ou conseil d'administration.

CAP : Commissions administratives paritaires, consultées pour la gestion des carrières des personnels, à des échelles territoriales différentes selon les personnels et les périodes.

CDFN : Conseil délibératif fédéral national, parlement de la FSU.

CE : Commission exécutive, élue par le congrès. Organisme équivalent à la CA.

CN : Conseil national, par exemple pour le SNI, réunion des membres du BN et de tous les secrétaires départementaux, et pour le SNES, réunion de tous les membres de la CA et des secrétaires de S3, plus de S2 après 1981.

CNAL : Comité national d'action laïque, composé du SNI, de la FEN, des délégués départementaux de l'Éducation nationale, de la Ligue de l'enseignement et de la FCPE.

CS : Conseil syndical, instance départementale du SNI ou équivalent du CN au SNET.

ÉE : *L'École émancipée*, journal de la Fédération unitaire (CGTU), puis de la tendance École émancipée, tendance syndicaliste-révolutionnaire de la FEN, et aujourd'hui de la FSU.

EL : *L'École libératrice*, organe hebdomadaire du SNI.

EP : *L'Enseignement public*, organe mensuel de la FEN.

FCPE : Fédération des conseils de parents d'élèves, créée par le SNI et la Ligue de l'enseignement.

FEN : Fédération de l'Éducation nationale, nom de la fédération à partir de 1946, pour marquer son ouverture à tous les personnels de l'éducation et de la culture rattachés au ministère de l'Éducation nationale.

FGE : Fédération générale de l'enseignement, nom de la Fédération entre 1928 et 1946, affiliée à la CGT.

- FSU: Fédération syndicale unitaire, créée en 1992, après l'exclusion du SNES et du SNEP de la FEN.
- SERP: Syndicat de l'enseignement de la région parisienne, section de la Seine de la FEN.
- SNALCCS: Syndicat national autonome des lycées, collèges et cours secondaires, syndicat conservateur, non affilié à la FEN.
- SNEP: Syndicat national des professeurs d'éducation physique.
- SNES: Syndicat national de l'enseignement secondaire (créé en 1944), puis des enseignements du second degré à partir de 1966.
- SNET: Syndicat national de l'enseignement technique, fusionne avec le SNES en 1966.
- SNI: Syndicat national des instituteurs, créé en 1920. Devient le SNI-PEGC (professeurs d'enseignement général de collège) en 1976.
- SNUipp: Syndicat national unitaire des instituteurs professeurs des écoles et PEGC, affilié à la FSU et créé en 1992
- SNPEN: Syndicat national des professeurs d'École normale.
- SPES: Syndicat du personnel de l'enseignement secondaire, affilié à la FGE-CGT, créé en 1937, ancêtre du SNES.
- S1: section d'établissement du SNES, ou du SNET.
- S2: section départementale du SNES depuis 1949.
- S3: section académique du SNES depuis 1949.
- S4: direction nationale du SNES depuis 1949.
- TET: *Le Travailleur de l'enseignement technique*, organe mensuel du SNET.
- Unitaire ou Unité Action: nom attribué à la principale minorité de la FEN, partisane du maintien dans la CGT en 1947. Unité et Action est majoritaire dans la FSU.
- UNSA-Éducation: syndicat héritier de la majorité réformiste de la FEN, qui prend ce nom en 2000.
- US: *L'Université Syndicaliste*, organe du SNES, à périodicité variable.

Les auteurs

Gérard Aschieri, secrétaire général de la FSU de 2001 à 2010, président de l'Institut de recherches de la FSU.

Louis Astre, secrétaire général du SNET de 1961 à 1966, puis du SNES 1966-1967, président d'honneur de l'Institut de recherches de la FSU.

Marianne Baby, secrétaire générale adjointe du SNUipp.

Evelyne Berchtold-Rognon, Institut de recherches de la FSU, rédactrice en chef de *Regards croisés*.

Bernard Boisseau, secrétaire général du SNES de l'Académie de Créteil de 1987 à 1998 ; cosecraire général du SNES de 1999 à 2007.

Laurent Cadreils, secrétaire du SNUipp Haute-Garonne.

Nada Chaar, doctorante en sociologie, Institut de recherches de la FSU et CURAPP.

Alain Dalançon, professeur honoraire de chaire supérieure en histoire, président de l'IRHSES, auteur de *Histoire du SNES* (IRHSES, t. 1, 2003 et t. 2, 2007).

André Dellinger, secrétaire national du SNES de 1967 à 1983.

Michel Deschamps, secrétaire général de la FSU de 1993 à 1999.

Jean-Michel Drevon, Institut de recherches de la FSU, ex-secrétaire national FSU au titre de l'École émancipée, 2001-2010.

Laurent Frajerman, agrégé et docteur en histoire, Institut de recherches de la FSU et CHS Paris 1. Codirecteur de *La Fédération de l'Éducation nationale (1928-1992) : histoire et archives en débat* (Presses du Septentrion, 2010).

Bertrand Geay, sociologue, professeur en sciences de l'éducation à l'université de Picardie (CURAPP-CNRS). Il a notamment publié *Le syndicalisme enseignant* (La Découverte, 2005) et *Profession : instituteurs. Mémoire politique et action syndicale* (Le Seuil, 1999).

Baptiste Giraud, maître de conférences en science politique à l'université d'Aix-Marseille. Laboratoire d'économie et de sociologie du travail, auteur de *Les métamorphoses de la grève* (La Documentation française, 2010).

Bernadette Groison, secrétaire générale de la FSU.

- Robert Hirsch, syndicaliste SNES-FSU, docteur en histoire, auteur de *Instituteurs et institutrices syndicalistes, 1944-1967* (Syllepse, 2011).
- Loïc Le Bars, professeur d'histoire à la retraite, syndicaliste SNES, auteur de *La Fédération unitaire de l'enseignement, 1919-1935* (Syllepse 2005).
- Quentin Lohou, doctorant à l'université de Nantes, sur « L'évolution du droit des relations du travail des agents non titulaires de l'État ».
- René Mouriaux, docteur d'État en science politique. Directeur de recherche honoraire à la Fondation nationale des sciences politiques, auteur notamment de *Les syndicats dans la société française* (Presses de la FNSP, 1983) et *Le syndicalisme enseignant en France* (PUF, « Que sais-je ? », 1996).
- Alain Ponvert, membre du CDFN de la FSU, animateur de la lutte interpro au Havre en 2010.
- André Robert, professeur à l'université Lyon 2, président de la section Sciences de l'éducation du CNU. Il a notamment publié *Miroirs du syndicalisme enseignant* (Syllepse, 2006) et *L'école en France de 1945 à nos jours* (PUG, 2010).
- Frédérique Rolet, co-secrétaire générale du SNES.
- Danielle Tartakowsky, professeure d'histoire à l'université Paris 8. Elle a notamment publié *Le pouvoir est dans la rue : crises politiques et manifestations en France* (Aubier, 1998) et *Mai 68 entre libération et libéralisation* (dir. avec Michel Margairaz, PUR, 2010).
- Yves Verneuil, maître de conférences en histoire à l'IUFM de Champagne-Ardennes. Auteur de *Les Agrégés. Histoire d'une exception française* (Belin, 2005).
- Monique Vuailat, secrétaire générale du SNES de 1984 à 2002 et de la FSU de 2000 à 2002.

